



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agrée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargée de missions d'intérêt général

ARRIVEE D.R.A.

15 JAN. 2003



Agence de l'Eau

2-4, Allée de Lodz
(près avenue Tony Garnier)
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00
Document No *D26032*

PDPG

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche



Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche
Z.I. Le Lac – Innoparc - Avenue Marc Seguin
07003 PRIVAS



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agréée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargée de missions d'intérêt général



2-4, Allée de Lodz
(près avenue Tony Garnier)
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00
Document N° 026032

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche

- MAI 2001 -

Chargés d'études : DOUCENDE David
CLOT Stéphane

Etude réalisée par la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée Corse, le Conseil Supérieur de la Pêche et le Conseil Général de l'Ardèche. Nous remercions également la brigade départementale du C.S.P pour sa participation aux différentes phases de cette étude et qui nous a fait profiter de sa grande expérience du terrain.



Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche
Z.I. Le Lac – Innoparc - Avenue Marc Seguin
07003 PRIVAS



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agréée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargée de missions d'intérêt général

PDPG

SOMMAIRE GENERAL

1 ^{ère} Partie : PRESENTATION ET METHODOLOGIE	P2
2 ^{ème} Partie : DIAGNOSTIC TECHNIQUE	P36
3 ^{ème} Partie : PROPOSITIONS DE GESTION PISCICOLE	P162



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agréée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargée de missions d'intérêt général

Plan Départemental pour la
Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche

**PRESENTATION
ET
METHODOLOGIE**

PRESENTATION ET METHODOLOGIE

SOMMAIRE

Préambule	p 4
I- Cartographie	p 7
II- Données générales	p 7
1- Tronçons SDVPH	p 7
2- Limites du contexte piscicole	p 7
3- Longueur, largeur et surface en eaux des cours d'eau du contexte piscicole	p 8
III- Le contexte	p 9
1- Espèce repère	p 9
2- Biocénotype	p10
3- Etat fonctionnel	p11
IV- Halieutisme	p12
1- Mode de repeuplement et/ou déversements	p12
V- Facteurs limitants	p12
1- Type de facteurs limitants	p13
2- Effets des facteurs limitants sur l'espèce repère	p13
VI- Chiffrage des perturbations	p14
A- Cas de la truite fario (contextes salmonicoles et intermédiaires)	p14
1- Situation théorique du contexte	p14
2- Situation réelle du contexte	p17
B- Cas du Brochet (contexte cyprinicole)	p20
1- Situation théorique du contexte	p20
2- Situation réelle du contexte	p22
VII- Propositions Actions Nécessaires	p22
VIII- Choix du Gestionnaire - Eléments à prendre en compte	p24
1- La Truite fario en Ardèche, question de maille	p24
2- Comparaison truite sauvage - truite domestique	p28
3- Les repeuplements	p28
IX- Commentaires et propositions de gestion	p33
X- Méthodes de suivi des actions	p35

METHODOLOGIE du PDPG

Jusqu'à présent, les activités de pêche, « l'halieutisme », étaient réglementées par des mesures de gestion prenant en compte l'intervention sur les espèces de poissons, sur les « stocks », par alevinages et rempoissonnements. Dans une moindre mesure, les orientations de gestion opéraient sur le milieu en préservant certaines zones de toute activité de pêches avec la mise en place de « réserves de pêches », et sur l'exploitation des ressources piscicoles en respectant les périodes de reproduction des principales espèces de poissons par des périodes de fermetures spécifiques, par l'application d'un quota maximum de prise par espèce et par jour, par la fixation d'une maille adaptée à chaque espèce et sensée pérenniser la dynamique des peuplements de poissons en dépit de la pression de pêche.

→ Une obligation de gestion

Désormais, depuis la loi du 29 juin 1984, « les fédérations de pêche (...) participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques », cette approche les oblige à s'inscrire dans une logique de gestion « halieutique » mais aussi « écologique » avec vocation de gérer les activités du pêcheur dans un contexte plus écosystémique.

Fixé par l'article L. 433-3 du Code de l'Environnement, l'un des statuts des fédérations de pêche instaure une obligation de gestion en contrepartie de l'usage du droit de pêche : « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche ».

Ainsi, la Fédération de Pêche de l'Ardèche s'est engagée depuis le début de l'année 1998, dans la réalisation des Plans de Gestion Piscicole du département (PGP). L'élaboration d'un document technique intitulé « Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles » (PDPG), constituera à la fois l'infrastructure méthodologique sensée assurer la cohérence entre la multitude et la disparité des PGP locaux mais aussi un instrument de référence et d'argumentation par rapport aux autres utilisateurs du milieu.

Si le PDPG doit être réalisé par la Fédération de pêche, les PGP locaux sont à la charge des détenteurs de droit de pêche, et ainsi des AAPPMA. Cependant, dans un souci de cohérence et de compétence, la Fédération de pêche peut surseoir à ce devoir et élaborer l'ensemble des PGP, en concertation avec ces mêmes AAPPMA, de manière à ce qu'il soit compatible avec le Plan Départemental.

Le préfet ne pourra approuver que les PGP locaux réalisés en cohérence avec le PDPG. De plus, seules les actions initiées ou en accord avec les préconisations du PDPG pourront être subventionnées lors de la mise en place des PGP.

→ Gestion piscicole ?

La gestion piscicole est l'ensemble des actions à entreprendre, y compris celle qui consiste à ne rien faire, sur les organismes vivants, surtout les peuplements de poissons, sur leur environnement, et sur les utilisateurs du milieu aquatique de manière à favoriser la pérennisation des ressources piscicoles, améliorer la qualité du milieu et des habitats et satisfaire indirectement et directement le loisir pêche. La gestion des peuplements piscicoles passe dorénavant par la gestion des milieux.

La gestion piscicole a pour objet d'organiser les relations entre les pêcheurs et les poissons dans leur milieu.

Elle répond à des objectifs en matière de protection du milieu, de gestion de la ressource, et d'organisation du loisir-pêche, destinés à satisfaire des demandes économiques, sociales ou associatives provenant des collectivités et des particuliers.

Elle définit les outils les plus adaptés pour atteindre efficacement les objectifs.

Toute action de gestion comprend une phase d'évaluation, qui permet de vérifier si l'objectif a été atteint, et de procéder éventuellement aux réajustements nécessaires.

La gestion fait l'objet d'une planification.

En résumé : gérer c'est adopter un projet, c'est-à-dire :

1. choisir des orientations qui concernent le mode de gestion c'est-à-dire l'esprit dans lequel on va gérer,
 2. définir des objectifs et des moyens en élaborant un programme d'interventions dans lequel les actions seront clairement identifiées : situation de l'action, consistance méthode, objectif de gain.
- puis :
3. évaluer les résultats
 4. réorienter les actions si nécessaire.

Le plan de gestion est un programme d'engagement sur une durée limitée (5 ans).

@ La gestion patrimoniale

La mission confiée aux gestionnaires de la pêche concerne une gestion patrimoniale des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles qu'ils contiennent.

La gestion piscicole s'intègre donc dans la gestion durable des milieux. C'est un objectif de l'Etat, qui est de préserver les espèces dans leurs milieux. Plus précisément, il vise à conserver un équilibre entre milieu et espèces. Cet équilibre est différent de l'équilibre originel, car il tient compte de l'anthropisation, de l'exploitation, etc..., mais il vise à garantir la sauvegarde des espèces sensibles au sein de leur peuplement de référence.

Il s'agit de conserver et transmettre un patrimoine naturel, ce qui comprend :

- l'utilisation durable de la ressource,
- la protection des processus écologiques,
- le maintien de la diversité génétique.

Gérer de manière patrimoniale, c'est faire en sorte que les peuplements de poissons soient conformes à ce que l'on peut attendre du milieu naturel en bon état. La structure et la pérennité des peuplements naturels doivent être préservées.

La répartition entre espèces doit être respectée, et on ne doit pas favoriser une espèce par rapport aux autres :

- soit directement, en augmentant par exemple les effectifs par le repeuplement,
- soit indirectement, en modifiant le milieu pour le rendre plus favorable à une espèce qu'à une autre.

Dans ce mode de gestion, la demande de pêche est gérée en fonction de la ressource : le prélèvement par pêche doit être inférieur aux capacités de production, afin de préserver le renouvellement naturel du stock. Les contraintes de développement de la pêche de loisir ne doivent pas être une cause de perturbation (les repeuplements par exemple).

Dans certains cas, le niveau du stock est très bas, l'auto-renouvellement des espèces les plus sensibles et les plus recherchées n'est plus possible en raison de la dégradation du milieu.

Une restauration des conditions favorables à un fonctionnement normal n'est pas envisageable à moyen terme (5 ans). Dans ce cas, la perturbation apportée par un développement de la pêche de loisir basé sur des repeuplements est supportable car on peut considérer qu'elle est mineure par rapport aux autres perturbations.

Ⓜ Les objectifs

Mieux connaître pour mieux gérer et mieux protéger est le fil conducteur pour l'élaboration cohérente des Plans de Gestion.

La Fédération de Pêche de l'Ardèche s'est engagée dans cette politique, qui est aussi une obligation réglementaire, afin de se donner les moyens d'agir pour la mise en place d'une gestion cohérente et efficace pour chacun des cours d'eau de l'Ardèche. Il faut insister sur les enjeux de la gestion piscicole dans les années à venir même si cette démarche apparaît en rupture avec certaines pratiques traditionnelles. Cependant, elle est le seul moyen de pérenniser l'activité pêche dans le futur tout en apportant une contribution honorable à la protection du milieu aquatique et de l'environnement.

Les plans de gestion devront s'attacher à maintenir un milieu de qualité afin de garantir aux pêcheurs un cadre de loisir privilégié. Préserver la qualité de l'eau et des habitats d'une rivière, tout autant que son débit, c'est contribuer à maximiser sa productivité piscicole et améliorer ses possibilités d'exploitation par la pêche. Les pêcheurs seront les premiers à bénéficier de cette démarche rationnelle.

Ⓜ Le cadre méthodologique

Dans sa mission d'intérêt général de protection du milieu aquatique et de mise en valeur des ressources piscicoles, la Fédération de Pêche de l'Ardèche doit coordonner la gestion piscicole au niveau départemental. L'élaboration du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) par Fédération de Pêche de l'Ardèche a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu.

Une démarche nouvelle a été élaborée afin de respecter quelques grands principes :

- ⊗ l'unité géographique de gestion est définie par le fonctionnement d'une population de poissons : *le contexte*
- ⊗ la gestion doit tenir compte de l'état du milieu,
- ⊗ les actions menées doivent être cohérentes et viser des objectifs clairement définis,
- ⊗ les actions doivent être efficaces,
- ⊗ la gestion consiste à faire des choix politiques basés sur des contraintes techniques.

L'établissement du PDPG comprend 2 phases :

- une phase *technique de diagnostic* de l'état du milieu, conclue par des **propositions d'actions nécessaires** et des **propositions de gestion piscicole**
- une *phase politique*, lors de laquelle les élus (FDPPMA + AAPPMA) arrêtent leurs choix, après concertation avec les administrations et les partenaires financiers.

Le Plan Départemental doit être :

- une aide destinée aux détenteurs directs du droit de pêche (AAPPMA ou propriétaires privés) pour la réalisation de leur plan de gestion prescrit par le Code Rural, dans un cadre d'actions cohérent,
- un argumentaire technique pour le monde de la pêche dans ses relations avec les autres usagers des milieux aquatiques, par exemple, à l'occasion de l'établissement des SAGE ou des contrats de rivière.

Le Plan Départemental est un document de travail élaboré à partir de données connues mais rarement exhaustives. S'il ne varie pas sur le fond (méthodologie), certaines données supplémentaires peuvent venir enrichir la réalisation du diagnostic et engendrer des modifications dans les documents définissant les propositions d'actions nécessaires et de gestion piscicole. Cette évolution permanente des données permettra de maintenir constamment en adéquation les préconisations du PDPG avec les réalités du terrain.

I – Cartographie :

Les cartes illustrant chaque contexte piscicole ont été scannées sur les fonds cartographiques du Schéma de Vocation Piscicole et Halieutique du département de l'Ardèche puis vectorisées de manière à regrouper l'ensemble des tronçons SDVPH par bassins versants. Les cours d'eau et affluents manquants ont été vectorisés à partir des fonds IGN (1/25 000^{ème}) puis ramenés à l'échelle spécifique de leur bassin versant.

Les obstacles infranchissables par les peuplements piscicoles ont été intégrés à la cartographie.

II – Données générales :

Plusieurs éléments généraux sont présentés afin de situer précisément le contexte piscicole concerné.

1 – Tronçons SDVPH :

Les noms et numéros de tronçons des cours d'eau mentionnés dans le Schéma de Vocation Piscicole et Halieutique du département de l'Ardèche (GREBE, 1988) sont donnés afin que le lecteur puisse consulter les informations complémentaires relatives à ces tronçons :

- cartes des tronçons "Connaissance du milieu et Gestion et administration",
- fiches de tronçons (données habitats, qualité de l'eau, gestion piscicole et propositions d'actions).

2 – Limites du contexte piscicole :

Les limites amont et aval des principaux cours d'eau du contexte sont présentées. Chaque contexte s'identifie en suivant la nomenclature ci-dessous :

N°	Sous secteur Hydrologique	Code Situation
----	---------------------------	----------------

- le N° est le numéro d'ordre du contexte dans les fiches sur l'ensemble du document technique,
- le sous secteur Hydrologique est donné par la lettre et au moins les deux premiers chiffres du code des Agences de l'Eau. Il permet de faire le lien avec les bases de données existantes,
- Le code situation est un abrégé du diagnostic présentant le domaine piscicole et son état fonctionnel avec comme première lettre : S pour Salmonicole, I pour Intermédiaire, C pour Cyprinicole et comme seconde lettre C pour Conforme, P pour Perturbé et D pour Dégradé,
- le nom du cours d'eau principal.

L'identifiant complet figure sur la carte départementale des contextes.

Pour les contextes très étendus, sur les grands cours d'eau ou sur le fleuve Rhône, il y a plusieurs codes hydrologiques sur l'ensemble du linéaire. Afin de simplifier l'identification, les codes hydrologiques d'identification de ces contextes prennent en compte le code hydrographique le plus amont et le code hydrographique le plus aval par exemple.

3 – Longueur, largeur et surface en eau des cours d'eau du contexte piscicole :

3.1 Longueur :

Elles ont été mesurées sur cartes IGN scannérisées (échelle 1/25 000^{ème}) à l'aide d'un Système d'Information Géographique. La mesure du linéaire de cours d'eau prend en compte uniquement les cours d'eau "pérennes" (Source BD Carthage).

3.2 Largeur :

La compilation des données reliant la distance à la source (mesurée sur la carte) et la largeur moyenne du lit mineur mesuré sur site (largeur mouillée moyenne à l'étiage) a permis de tracer un abaque Distance à la source – Largeur du lit mouillée.

Les largeurs ont été estimées à partir des relations suivantes (Cf. Tab. 1 et 2) :

Distance à la source (Km)	Catégorie de largeur (m)	Pente (‰)
< à 3	< à 2	> à 30
3 à 10	2 à 5	10 – 30
10 à 25	5 à 10	3 à 10
25 à 50	10 à 25	1 à 3
> 50	> 25	< 1

Tab. 1- Relation Distance à la source – Largeur du lit mouillé – Pente du cours d'eau

Pour les cours d'eau sur lesquels nous disposons d'informations de largeurs sur des sites étudiés (station de pêche électrique, station physico-chimique ou IBGN, études hydrauliques de certains bassins versants avec profils en travers), nous avons utilisé directement ces données.

3.3 Calcul de la surface en eau :

Pour chaque contexte, nous avons calculé la surface en eau correspondant au produit de la longueur par la largeur en fonction des différentes gammes de largeur. Le cas échéant, ces calculs ont été réalisés pour chacun des tronçons de cours d'eau, séparés par des obstacles infranchissables.

Ces calculs ont été réalisés à partir d'un tableau standard (Cf. Tab. 2) :

Contexte :										
Gamme de largeur	< 2 m		2 à 5 m		5 à 10 m		10 à 25 m		> 25 m	
Distance à la source	< 3 km		3 à 10 km		10 à 25 km		25 à 50 km		> 50 km	
Cours d'eau	L (km)	S (m2)	L (km)	S (m2)	L (km)	S (m2)	L (km)	S (m2)	L (km)	S (m2)

Tab. 2 - Exemple de tableau de calcul des surfaces en eau

Les informations complémentaires sont :

- la surface du bassin versant, pour exprimer l'importance du contexte piscicole,
- le substrat géologique,
- la police de l'eau (essentiellement la Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt : DDAF ou la Direction Départementale de l'Équipement : DDE).

III – Le contexte :

L'unité de gestion est le contexte, qui est une partie du réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome, en y réalisant les différentes phases de son cycle vital.

L'unité de gestion est donc basée sur une unité de population.

☒ Pour définir le contexte piscicole, il convient d'apprécier l'extension géographique d'une population homogène de poissons et son état fonctionnel.

Pour définir un contexte piscicole, on retient en pratique trois types de peuplements, caractéristiques de trois grands domaines :

- **Salmonicole** : le potentiel originel convient aux exigences du cycle biologique de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement. La truite fario est dominante, accompagnée potentiellement de vairons, chabots, loches franches et de goujons.
- **Intermédiaire** : le potentiel originel convient à toutes ou parties des exigences des espèces des domaines piscicoles amont et aval, de l'ombre commun (sur le bassin versant atlantique, remplacé par le blageon sur le bassin versant méditerranéen) aux cyprinidés d'eau vive. La truite fario est encore présente, mais le peuplement est dominé par les cyprinidés d'eau vive : blageon, chevaine, barbeau, goujon, etc...
- **Cyprinicole** : le potentiel originel convient aux exigences des cyprinidés d'eau calme et à leurs prédateurs (perches et brochets). Les cyprinidés d'eau calmes dominent : gardon, ablette, brème, etc... avec les carnassiers brochet, sandre et perche.

1 – Espèce repère :

L'espèce repère correspond, pour un contexte donné, à l'espèce la plus caractéristique du peuplement, présentant une bonne éco-sensibilité ainsi que le plus grand intérêt halieutique. C'est l'espèce pour laquelle les actions d'aménagements ou de restauration du milieu auront l'impact le plus "significatif", et à travers celle-ci, permettront l'amélioration des conditions de vie du peuplement piscicole dans sa globalité.

L'espèce repère est aussi l'espèce pour laquelle les données bibliographiques sur la dynamique des populations (croissance, fécondité, taux de mortalité, etc...) et sur sa biologie propre (exigences thermiques, nourriture, etc...) sont les plus importantes et les plus complètes pour qu'elles puissent être exploitées afin d'estimer :

- le nombre d'individus adultes (de taille égale ou supérieure à la taille légale de capture) par unité de surface en fonction de la capacité d'accueil physique et biologique du milieu,
- le potentiel de renouvellement par la reproduction naturelle (recrutement).

Ainsi, en fonction des domaines piscicoles, ont été retenues en Ardèche :

- ☒ la Truite fario (*Salmo trutta fario*, L.) pour le domaine salmonicole,
- ☒ la Truite fario ou les cyprinidés d'eau vives pour le domaine intermédiaire (les données sur la population d'Ombre commun du bassin de l'Allier sont trop fragmentaires pour pouvoir être utilisées),
- ☒ le Brochet (*Esox lucius*, L.) pour le domaine cyprinicole.

Remarque : Dans le cas des grands migrateurs (Alose et Anguille sur le Rhône et ses affluents, Saumon et Anguille sur la Loire et l'Allier), les contextes de ces populations débordent largement du cadre départemental. La gestion de ces espèces se fait à l'échelle globale des bassins fluviaux. Les actions prévues par les instances de gestion devront être superposées aux actions prévues dans le cadre des contextes départementaux.

2 – Biocénotype :

Le biocénotype ou niveau typologique (de B0 à B9, Verneaux 1977) est estimé en fonction des caractères mésologiques suivants : température maximale moyenne du mois le plus chaud, distance à la source, dureté totale, section mouillée à l'étiage, pente moyenne et largeur du lit mineur.

Il y a correspondance entre les niveaux typologiques de Verneaux et la zonation de Huet (1949) :

- B0 à B4 correspondent à la zone à Truite,
- B5 à B6 correspondent à la zone à Ombre,
- B7 à B8 correspondent à la zone à Barbeau,
- B9 correspond à la zone à Brême.

3 – Etat fonctionnel :

L'état fonctionnel du contexte résulte de l'état du milieu, c'est à dire de ses potentialités originelles modifiées par les atteintes anthropiques. Les facteurs naturels (habitats peu diversifiés, étiages sévères, assècs, eau peu minéralisée, etc...), bien qu'identifiés, ne sont pas pris en compte dans la détermination de l'état fonctionnel.

On différencie trois catégories d'état fonctionnel selon l'aptitude du milieu à permettre ou non, ou encore partiellement, la réalisation du cycle biologique (éclosion, croissance et reproduction) de la population de l'espèce repère. L'estimation des perturbations porte sur le nombre total d'individus capturables de l'espèce repère.

- ⊗ L'état fonctionnel du contexte est **conforme** lorsque l'espèce repère ce domaine trouve les conditions de réalisation de son cycle biologique (éclosion, croissance et reproduction) dans son ensemble. *La différence entre les nombres théoriques et réels de poissons adultes est inférieure à 20%.*
- ⊗ L'état fonctionnel du contexte est **perturbé** lorsque au moins une des conditions de réalisation du cycle biologique (éclosion, croissance et reproduction) de l'espèce repère est compromise. *La différence entre les nombres théoriques et réels de poissons adultes est supérieure à 20%.*
- ⊗ L'état fonctionnel du contexte est **dégradé** lorsque l'espèce repère de ce domaine ne trouve pas à satisfaire au moins une de ses fonctions vitales (éclosion, croissance et reproduction). Sans action extérieure, la population de l'espèce repère risque de disparaître. *La différence entre les nombres théoriques et réels de poissons adultes varie de 80 à 100%.*

Par codification (Holl et al, 1994), sur la carte de présentation générale du département de l'Ardèche (Cf. Carto 1), chaque contexte piscicole est représenté de couleurs différentes. De la combinaison des domaines piscicoles (3) par les états fonctionnels (3), il en résulte 9 types de contextes piscicoles (Cf. Tab.3) :

Domaine	Salmonicole	Intermédiaire	Cyprinicole
Couleur	Rouge	Bleue	Verte
Etat fonctionnel	Trame de fond		
Conforme	Aplat		
Perturbé	Hachurée		
Dégradé	Pointillée		

Tab. 3 - Codification des couleurs et trames de fond pour la représentation de la carte générale des contextes piscicoles du département de l'Ardèche.

Le peuplement piscicole du contexte est ensuite résumé, les codes abrégés des espèces sont les suivants (Cf. Tab.4) :

Code	Nom vernaculaire	Famille	Genre espèce
<i>Poissons</i>			
ABL	Ablette	Cyprinidae	Alburnus alburnus
ANG	Anguille	Anguillidae	Anguilla anguilla
BAF	Barbeau fluviatile	Cyprinidae	Barbus fluviatilis
BBR	Brème bordelière	Cyprinidae	Blicca bjoerkna
BOU	Bouvière	Cyprinidae	Rhodeus sericeus
BRE	Brème	Cyprinidae	Abramis brama
BRO	Brochet	Esocidae	Esox lucius
CAR	Carassin	Cyprinidae	Carassius carassius
CHA	Chabot	Cottidae	Cottus gobio
CHE	Chevaine	Cyprinidae	Leuciscus cephalus
GAR	Gardon	Cyprinidae	Rutilus rutilus
GOU	Goujon	Cyprinidae	Gobio gobio
GRE	Grémille	Percidae	Gymnocephalus cernua
HOT	Hotu	Cyprinidae	Chondrostoma nasus
LOF	Loche franche	Cobitidae	Nemacheilus barbatulus
PCH	Poisson chat	Ictaluridae	Ictalurus melas
PER	Perche fluviatile	Percidae	Perca fluviatilis
PES	Perche soleil	Centrarchidae	Lepomis gibbosus
ROT	Rotengle	Cyprinidae	Scardinius erythrophthalmus
SAN	Sandre	Percidae	Stizostedion lucioperca
SPI	Spiralin	Cyprinidae	Alburnoides bipunctatus
TAC	Truite Arc en ciel	Salmonidae	Onchorhynchus mykiss
TAN	Tanche	Cyprinidae	Tinca tinca
TRF	Truite commune	Salmonidae	Salmo trutta fario
VAI	Vairon	Cyprinidae	Phoxinus phoxinus
TOX	Toxostome	Cyprinidae	Chondrostoma toxostoma
BAM	Barbeau méridional	Cyprinidae	Barbus meridionalis
BLA	Blageon	Cyprinidae	Leuciscus souffia
CCO	Carpe commune	Cyprinidae	Cyprinus carpio
ABH	Able de Heckel	Cyprinidae	Leucaspis delineatus
ALF	Alose feinte	Clupéidae	Alosa fallax
VAN	Vandoise	Cyprinidae	Leuciscus leuciscus
OBR	Ombre commun	Thymallidae	Thymallus thymallus
EPI	Epinoche	Gastérostéidae	Gasterosteus aculeatus
APR	Apron du Rhône	Percidae	Zingel asper
COR	Corégone	Corégonidae	Coregonus sp.
LPP	Lamproie de Planer	Petromyzontidae	Lampetra planeri
LPM	Lamproie marine	Petromyzontidae	Petromyzon marinus
LOT	Lote de rivière	Lotidae	Lota lota
BBG	Black-bass	Centrarchidae	Micropterus salmoides
SIL	Silure glane	Siluridae	Silurus glanis
SAT	Saumon atlantique	Salmonidae	Salmo salar
OBL	Ombre chevalier	Salmonidae	Salvenilus alpinus
PSR	Pseudorasbora	Cyprinidae	Pseudorasbora parva
CRI	Cristivomer	Salmonidae	Salvelinus namaycush
SDF	Saumon de Fontaine	Salmonidae	Salvelinus fontinalis
ALA	Grande Alose	Clupéidae	Alosa alosa
<i>Ecrevisses</i>			
APP	Ecrevisse patte-blanche	Astacidae	Austropotamobius pallipes
OCL	Ecrevisse américaine	Astacidae	Orconectes limosus
PFL	Ecrevisse californienne	Astacidae	Pacifastacus leniusculus
PCC	Ecrevisse rouge de Louisiane	Astacidae	Procambarus clarkii

Tab. 4 - Liste et codes des espèces de poissons et d'écrevisses du département de l'Ardèche.

Les espèces dominantes sur le contexte sont soulignées en gras.

IV – Halieutisme :

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) concernées sur le contexte piscicole sont citées.

1 – Mode de repeuplement et/ou déversements (dans les PGP locaux):

Le mode de gestion des AAPPMA est basé principalement par des actions de repeuplements et de déversements de poissons de l'espèce repère (Truites fario, Brochets) mais aussi de poissons blancs, ou de carnassiers (Perches et Sandres) dans les eaux closes ou plans d'eau de 2^{ème} catégorie, à différents stades de développement.

Le nombre d'individus et/ou le poids (en kilogramme) d'un stade de poisson donné (avec son code) sont présentés (lorsque cela est possible), avec le cas échéant, les noms de cours d'eau où les déversements sont pratiqués.

Les codes utilisés correspondent à ceux des procès verbaux de repeuplement (Cf. Tab.5) :

Code	Stade de Développement
TRF, BRO n° 0	Œufs embryonnés
TRF, BRO n° 1	Larves à vésicule vitelline résorbée
TRF, BRO n° 2	Juveniles de moins de 6 mois (« de printemps »)
TRF, BRO n° 3	Juveniles de plus de 6 mois (« d'automne »)
TRF, BRO n° 4	Adultes capturables (Taille >= Taille capture)

Tab. 5 - Code et stades de développement des espèces piscicoles repères

V – Facteurs limitants :

Pour chacun des contextes, les facteurs limitants qui ont un effet sensible sur l'espèce repère, sont présentés dans un tableau standard (Cf. Tab. 6) :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* Obstacles infranchissables	* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	* Plan d'eau de Grangeon, utilisation estivale	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	en lit mineur	Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	Débit réservé	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	Vidanges annuelles	* Réchauffement de la masse d'eau	C	P	P
	Seuil infranchissable	Altération de la qualité chimique de l'eau			
P Prohibé	* Rejets domestiques non traités de St-Symphorien de Mahun (50 à 100 Eq.Hab)	Accumulation de MES et relargage de nutriments Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)			
	* Pompages AEP	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravée par les AEP)	C	P	C

Tab. 6 - Exemple de tableaux de facteurs limitants

Ces données sont issues de tous les rapports et documentations (Agences de l'eau, CSP, bureaux d'études, Fédération de Pêche de l'Ardèche, RNB, Syndicats de rivière, etc...) ayant trait aux cours d'eau de l'Ardèche (physico-chimie, biologie, ichtyologie).

Une majorité de données devrait être issue de l'exploitation des données du Schéma de Vocation Piscicole et Halieutique du Département. Or, en Ardèche, le SDVPH a plus de 10 ans, il ne semble pas nous apporter les éléments techniques appropriés, mis à jour et indispensables pour la

réalisation d'une liste exhaustive de facteurs limitants par contextes. De plus, certains éléments importants comme le nombre et la localisation des barrages infranchissables font défaut sur l'ensemble des bassins versants. Ainsi, de nombreuses campagnes de prospections ont été nécessaires pour révéler la présence et l'impact de certains facteurs sur le milieu et les peuplements piscicoles.

Chaque garde-pêche de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche de l'Ardèche (Christian Boucansaud, Jean-Pierre Chevalier, Alain Eymard-Dauphin, Pascal Laquet et Laurent Mendras) a été consulté, afin de quantifier l'impact des différents facteurs limitants et les limites de répartition des espèces piscicoles sur leur secteur.

Tous les bassins versants ont été prospectés, pour compléter ces informations, pour avoir un aperçu global du lit, de la structure de l'habitat piscicole et pour "s'imprégner" de la sensibilité écologique et ichtyologique de chaque contexte. De nombreuses pêches électriques ont été réalisées pour nous permettre d'affiner nos connaissances sur la nature des peuplements de poissons sur une majorité de cours d'eau du département.

1 – Type de facteurs limitants :

Les facteurs limitants peuvent être classés en trois familles distinctes :

- **Famille A** : *relatifs aux activités humaines autorisées* (ex. station d'épuration respectant les normes de rejets, barrage fondé en titre, seuil de moulin infranchissable, microcentrale, etc...),
- **Famille P** : *relatifs aux activités humaines non autorisées* (ex. recalibrage sans autorisation, plan d'eau sur le cours non régularisé, rejet de station fonctionnant mal, débit réservé non respecté à l'aval d'une microcentrale, etc...),
- **Famille M** : *relatifs au milieu naturel* (ex. habitat peu favorable pour un stade de développement donné, étiages sévères, obstacle naturel, etc...).

2 – Effets des facteurs limitants sur l'espèce repère :

Les effets des facteurs limitants sur la biologie de l'espèce repère sont évalués au travers des trois phases vitales de son cycle biologique :

⊗ Effets sur l'**éclosion** (qui englobe la période d'incubation larvaire depuis la fécondation jusqu'à l'éclosion proprement dite).

⊗ Effets sur la **croissance** (qui englobe la phase de résorption de la vésicule vitelline, la phase prolarvaire, la phase larvaire, la phase juvénile jusqu'au stade adulte).

⊗ Effets sur la **reproduction** (ciblant plus particulièrement les conditions d'accès aux zones reproduction et le déroulement proprement dit de celle-ci : l'oviposition).

Il y a trois niveaux d'effets sur le cycle biologique :

C = Conforme ⇒ les trois fonctions s'accomplissent dans de bonnes conditions.

P = Perturbé ⇒ une fonction vitale de l'espèce est altérée.

D = Dégradé ⇒ une fonction vitale de l'espèce repère ne peut pas s'accomplir.

VI – Chiffrage des perturbations :

A – Cas de la Truite fario (contextes salmonicoles et intermédiaires) :

1 – Situation théorique du contexte :

Elle correspond au calcul théorique annuel du nombre de truites adultes capturables (TRF capt. \Rightarrow truites adultes dont la longueur totale est supérieure ou égale à la taille légale de capture soit 23 cm sur tout le département) que l'on est en mesure d'attendre en supposant le contexte conforme. Ce calcul est basé sur :

- la **capacité d'accueil** (= X) du cours d'eau (nombre de TRF capt. présentes par unité de surface en fonction du potentiel d'habitats \Rightarrow caches et substrats variés, diversité des faciès d'écoulement, diversité des profondeurs et vitesses d'eau, nourriture, etc...)
- le **potentiel de renouvellement** (= Y) (nombre de TRF capt. produites annuellement par unité de surface favorable à la reproduction \Rightarrow SFR).

1.1 Capacité d'accueil : calcul de X

On estime un nombre théorique de TRF capt. pour 100 m² (1 are) de cours d'eau en fonction de sa largeur qui tient compte :

- de la « valeur habitat » du cours d'eau (basée sur une estimation visuelle du potentiel physique en caches et abris et des données existantes (études et documentation diverses)),
- des résultats de la compilation des pêches électriques du département, sur les secteurs de définis en « référence », c'est à dire sur les cours d'eau présentant la plus faible pression anthropique et dont les peuplements sont les plus proches de l'optimum,
- des résultats de la compilation des pêches électriques réalisées par les DR CSP Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ainsi, suivant ce principe, pour le département de l'Ardèche les valeurs retenues de capacité d'accueil théorique sont les suivantes (Cf. Tab. 7) :

<i>Largeur du cours d'eau</i>	<i>Densité en TRF capt. 100 m² Contextes salmonicoles des bassins versants méditerranéens</i>	<i>Densité en TRF capt. 100 m² Contextes salmonicoles des bassins versants atlantiques et contextes intermédiaires</i>
< à 2 m	1 à 1,5	1 à 2
2 à 5 m	1 à 2	2 à 4
5 à 10 m	1 à 3	3 à 5
> 10 m	0,5 à 2	0,5 à 2

Tab. 7 - Densités théoriques en truites capturables (Lt \geq 23 cm) pour 100 m² en contextes salmonicoles et intermédiaires du département de l'Ardèche.

A partir de la surface en eau cumulée de chaque gamme de largeur de cours d'eau, pour chacun des contextes (et pour le cas échéant par tronçon délimité entre chaque obstacle à la circulation des poissons), on obtient la valeur de X TRF capt./an sur le contexte : c'est la capacité d'accueil théorique totale en truites adultes capturables.

1.2 Potentiel de renouvellement : calcul de Y

1.2.1 Définition et mesure de la SFR

Sur chaque catégorie de largeur de cours d'eau, on détermine la surface totale de zones favorables à la reproduction (SFR) du contexte. La SFR comprend un ensemble de zones ou faciès du cours d'eau sur lesquels la granulométrie (graviers de 5 à 60 mm) et les conditions morphodynamiques (hauteurs d'eau \leq 30-40 cm, vitesse du courant 10 à 60 cm/s) sont favorables à la reproduction de la Truite fario (Maisse et Baglinière, 1991). Les têtes de radiers, les bancs de convexité, les zones de bordures, les placettes comprises entre deux blocs créant une accélération de courant et les zones de variation de pente sont susceptibles de servir à la reproduction.

Globalement, la surface des radiers et des surfaces favorables à la ponte (par rapport à la surface totale du tronçon ou du contexte concerné) varie de cours d'eau en cours d'eau. De même, sur ces « surfaces favorables », la granulométrie ne correspond pas toujours uniformément aux critères de frayères potentielles définies ci-dessus. Ainsi, afin de cibler au mieux la SFR de chaque tronçon ou contexte, la surface de granulométrie favorable potentiellement utilisable peut être mesurée en même temps que les surfaces de radier (de même pour les bancs de convexité, les zones de bordures, les placettes comprises entre deux blocs créant une accélération de courant et les zones de variation de pente sont susceptibles de servir à la reproduction). Ces travaux ont été réalisés dans le département de la Loire par la Fédération de Pêche et ont abouti à l'abaque suivant (Cf. Tab. 8) :

Largeur (m)	Pente (%)	% de SFR
< à 2 m	> à 5 %	35 à 50
2 à 5 m	2 à 5 %	25 à 35
5 à 10 m	1 à 2 %	10 à 25
> 10 m	< à 1%	0 à 20

Tab. 8 - Relation entre la gamme de largeur-pente des cours d'eau et le pourcentage de surface favorable à la reproduction (SFR).

Ces pourcentages de SFR sont adaptés en fonction des caractéristiques du milieu (prospections sur certains sites) ou d'études plus spécifiques (localisation des frayères à truites par la Brigade CSP).

1.2.2 Production annuelle de TRF par unité de SFR :

En considérant théoriquement que les fonctions du cycle biologique de la Truite fario sont conformes, on détermine que 100 m² de SFR accueillent en moyenne 4 frayères actives chaque année (Nihouarn 1983, Delacoste et al. 1993). Le nombre d'œufs déposés est fonction du poids moyen des géniteurs en place (calculé à partir des résultats des pêches électriques sur le contexte).

Dans le département de l'Ardèche, le poids moyen des géniteurs femelles (première reproduction) oscille entre 50 et 160 g, voire 200 g pour certains cours d'eau (soit une longueur totale de la classe d'âge 2+/3 ans comprise entre 17-18 et 23-24 cm en moyenne, et jusqu'à 26 à 28 cm sur certains secteurs) (Cf. Etude de la croissance et de la fécondité des truites fario des cours d'eau de l'Ardèche, Doucende et al., en cours de réalisation). Le nombre moyen d'ovules varie de 2000 à 3500 ovules par kg de femelle (Cf. Etude de la croissance et de la fécondité des truites fario des cours d'eau de l'Ardèche).

La survie entre l'œuf fécondé et la truitelle d'un an est de 5 %, elle passe à 50 % la deuxième année et à 40 % la troisième année dans un contexte estimé conforme (Maisse et Baglinière, 1991).

Ainsi, pour un poids moyen de géniteurs femelles de 100g, le nombre de truites capturables théoriquement produites annuellement pour 100 m² de SFR est le suivant (Cf. Fig. 1) :

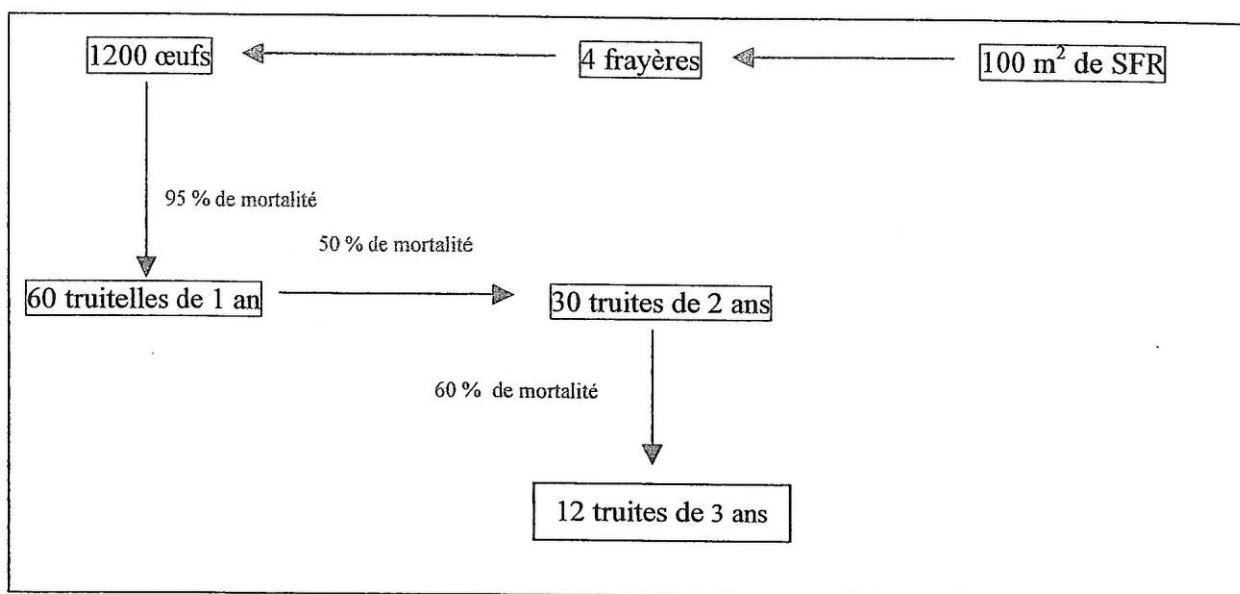


Fig. 1 - Production annuelle théorique en truites capturables pour 100 m² de SFR (cours d'eau de largeur >5m).

Avec un poids moyen des géniteurs estimé à 120g ainsi qu'un nombre moyen d'ovules par kg évalué à 2500, 100 m² de SFR produisent annuellement 12 TRF capt. En multipliant cette valeur par le nombre total d'ares de SFR sur le contexte, on obtient l'estimation des Y nouvelles truites capturables produites par an par la SFR de tout le contexte.

Comme l'exploitation des populations de truites porte sur plusieurs classes d'âges, il faut donc rajouter au nombre de TRF produites/an le reste du stock de TRF adultes plus âgées (> 3 ans) déjà présent sur le tronçon. La mortalité inter-annuelle est estimée à 50 %. Ceci totalise environ 23 à 24 TRF adultes pour 100 m² de SFR/an en fonction du poids moyen des géniteurs.

Pour estimer la valeur du stock total de TRF capt. du contexte, cela revient, en moyenne à multiplier la valeur de Y par 2.

1.2.3 Comparaison des valeurs 2Y et X :

Dans un contexte équilibré, les valeurs de 2Y et de X sont théoriquement très proches.

- Quand la valeur de X est supérieure à celle de 2Y, la surface totale de production du contexte est déficitaire par rapport à la capacité d'accueil (pente faible, nombre d'affluents limités, substrat trop fin ou trop grossier, etc... et autres facteurs réduisant la surface favorable à la reproduction). Le cours d'eau est une bonne zone de grossissement. Le nombre de TRF capt. du contexte ne peut atteindre la valeur X car passée la valeur optimale d'occupation des frayères, le recrutement diminue du fait de la saturation des espaces favorables à la reproduction.
⊗ La situation théorique du contexte est celle déterminée par la capacité de recrutement.
- Quand la valeur de X est inférieure à celle de 2Y, la surface totale de production du contexte est excédentaire par rapport à la capacité d'accueil (débit réservé, habitat homogène, faibles débits estivaux et autres facteurs réduisant la capacité d'accueil).
⊗ La situation théorique du contexte est celle déterminée par la capacité d'accueil.

La situation théorique du contexte intègre ainsi les facteurs limitants d'origine naturelle.

Le tableau standard de présentation des calculs de productions théoriques pour chaque contexte est le suivant (Cf. Tab. 9) :

Production théorique Paramètres	Largeur < à 2 m (< 3 km Do)	Largeur 2 à 5 m (3 à 10 km Do)	Largeur 5 à 10 m (10 à 25 km Do)	Largeur > à 10 m (> 25 km Do)
Surface en eau (m2)				
% de surface favorable à la reproduction				
Surface favorable à la reproduction (m2)				
Nombre de frayères				
Poids moyen des géniteurs (g)				
Y = nombre de TRF capturables issues de la reproduction par an				
X = capacité d'accueil, nombre de TRF capturables (Nbre/are)				
(Do = Distance à la source (kilomètres))				
⊗ Situation théorique du contexte : TRF capt./an.				

Tab. 9 - Mode standard de calcul de la production théorique en TRF capt. par contexte.

Le nombre théorique de truites adultes intègre les déficits liés au milieu naturel (habitat naturellement peu favorable suivant les stades de développement).

2 – Situation réelle du contexte :

La situation réelle du contexte tient compte des facteurs limitants d'origine anthropique de type A ou P qui ont une incidence sur les stocks de truites du contexte (les facteurs naturels étant intégrés dans la production théorique). On applique la même méthodologie que pour le calcul théorique, en tenant compte des facteurs limitants (Cf. Tab.6). Cette approche permet d'estimer les pertes de production des contextes perturbés ou dégradés, méthode indispensable pour quantifier globalement les incidences de ces facteurs sur le fonctionnement et la dynamique de population de l'espèce repère, et donc sur la fonctionnalité du milieu.

2.1 Facteurs limitants la capacité d'accueil :

2.1.1 Obstacles à la libre circulation du poisson :

Le contexte est découpé en tronçons délimités par des obstacles. Le calcul est mené sur chacun des tronçons sous unités du contexte séparés par des obstacles numérotés de 1 à n depuis l'aval vers l'amont. La mise en commun des tronçons à l'échelle du contexte grâce à l'aménagement des obstacles (passe à poissons) permet de jouer sur le rapport capacité d'accueil-potentiel de reproduction. Le rétablissement de l'équilibre entre ces deux paramètres présente un gain en TRF capt. (Cf. Tab. 10).

Tronçon n°1 =								
Gamme largeur	S (m2) A1	X/100m2 B1	Xtot/an C1 = A1+D1	% de SFR D1	% de SFR tronçon E1 = A1*D1	Surface radier nécessaire (m2) F1 = {(C1/2)/3à24}*100	2Y (ou 1,25Y) = TRF capt. max par tronçon. G1 = (E1/100)*3à24*2	TRF capt. réelle H1 = inf. (C1 ;G1)
< à 2 m								
2 à 5 m								
5 à 10 m								
> à 10 m								
Total								
Tronçon n° n =								
	S (m2)	X/100m2	Xtot/an	% de SFR	% de SFR tronçon	Surface radier nécessaire (m2)	2Y (ou 1,25Y) = TRF capt. max par tronçon. Gn = (En/100)*3à24*2	TRF capt. réelle
Gamme largeur	An	Bn	Cn = An+Dn	Dn	En = An*Dn	Fn = {(Cn/2)/3à24}*100	Gn = (En/100)*3à24*2	Hn = inf. (Cn ;Gn)
< à 2 m								
2 à 5 m								
5 à 10 m								
> à 10 m								
Total								
Cumul des tronçons – Aménagements de la libre circulation des poissons entre tronçons								
	TRF capt./an possible C = C1+C2+..	SFR sur tronçons E = E1+E2+..	TRF capt. Maxi G = G1 à Gn	X réelle H = inf. (C ;G)	Gain en TRF capt. H – (H1+H2+...)	H + Hn		
1+2								
Etc..								
1+2+n								

Tab. 10 - Mode de calcul des productions par tronçons et du gain en TRF capt. généré par le rétablissement de la libre circulation entre tronçons.

- **Légende du tableau**
- A1 à An ⇒ S ⇒ surface en eau en m2
- B1 à Bn ⇒ X/100m2 ⇒ capacité d'accueil en truites capturables pour 100 m2
- C1 à Cn ⇒ Xtot/an ⇒ capacité d'accueil totale en truites capturables
- D1 à Dn ⇒ % de SFR ⇒ pourcentage de Surface Favorable à la Reproduction
- E1 à En ⇒ SFR sur tronçon ⇒ correspond à la surface réelle (en m2) du tronçon entre SFR
- F1 à Fn ⇒ Surface de radiers nécessaires ⇒ correspond à la surface de SFR nécessaires (en m2) pour produire la totalité de truites capturables qui saturera la capacité d'accueil.
- G1 à Gn ⇒ 2Y (ou 1,25Y) ⇒ TRF Max Capt. par tronçon ⇒ correspond au potentiel de renouvellement (nombre de truites capturables de 3+ ans issues annuellement de la reproduction naturelle = Y) auquel on ajoute les truites capturables plus âgées de 4 à 5 + déjà en place)
- H1 à Hn ⇒ TRF capt. réelle ⇒ correspond au minimum entre X et 2Y (ou 1,25Y)
- C ⇒ TRF capt/an possible ⇒ somme sur l'ensemble des tronçons considérés 1 à n de la valeur de C1 à Cn
- E ⇒ SFR sur tronçons ⇒ somme sur l'ensemble des tronçons considérés 1 à n de la valeur E1 à En
- G ⇒ TRF capt. max. ⇒ somme sur l'ensemble des tronçons considérés 1 à n de la valeur de G1 à Gn
- H ⇒ Xréelle ⇒ nombre de truites réelles sur les tronçons 1 à n correspondant au minimum entre C et G
- H – (H1 à Hn) ⇒ gain de truites capturables correspondant à la différence entre H et la somme des H1 à Hn suivants des cumuls de tronçons 1 à n ⇒ ce gain correspond en fait à la reconquête de surfaces de frayères supplémentaires isolées par un obstacle infranchissable entre deux tronçons.

2.1.2 Habitats uniformes et pollution

Le déficit en caches et abris induits par le recalibrage ou curage, et l'ensemble des facteurs tels que les problèmes de pollution ont pour conséquence la réduction globale de 50 à 80 % du stock de poissons adultes capturables.

2.1.3 Problèmes d'assèchement des cours d'eau et d'étiages sévères

Une grande majorité de cours d'eau du département de l'Ardèche (ceux du bassin versant méditerranéen) ont des problèmes hydrologiques importants (très faibles débits d'étiage, assecs estivaux localisés) qui peuvent être d'origines naturelles (climat méditerranéen accentué ces dernières saisons, substrat géologique à base de roches imperméables) mais souvent amplifiés par l'effet des captages d'adductions en eau potable, des pompages agricoles, les drainages de zones humides, la créations de retenues collinaires. L'importance de ce facteur limitant est ciblée sur la réduction de la largeur mouillée du cours d'eau, voire les tronçons asséchés qui sont autant de zones où la survie des truites est très difficile voire impossible (croissance perturbée ou dégradée).

2.1.4 Problème des débits réservés

La réduction des débits à l'aval des prises d'eau (moulin, microcentrale, EDF, etc...) engendre une réduction de la capacité d'accueil qui retentit plus ou moins sur les stades successifs de développement de la truite fario. Les travaux de Valentin (1995) ont mis en évidence les effets du débit minimum dans les systèmes hydrauliques soumis à des variations cycliques. Ce débit, appelé « débit plancher » conditionne l'habitat minimal disponible pour la faune. Il est le point clé qui régule densitairement les populations d'invertébrés et de poissons.

D'après une étude de Baran *et al.* (1995), sur les cours d'eau pyrénéens, un débit équivalent au 1/40^{ème} du module interannuel provoque une réduction globale de 50 à 75% du stock de poissons capturables. Le passage au 1/10^{ème} du module permettrait d'amorcer pratiquement un retour vers la conformité.

Le cas échéant, à l'aval des ouvrages importants (Pont de Veyrières sur l'Ardèche, Barrage du Cheylard sur l'Eyrieux) il serait judicieux de réaliser des études de microhabitats (au travers des recommandations du PDPG) afin de préciser au mieux le débit minimum biologique à respecter.

2.2 Facteurs limitants la reproduction :

2.2.1 Colmatage du substrat de reproduction

La pollution (organique ou mécanique) a des effets directs de comblement (par les matières en suspension) des espaces interstitiels des graviers composant les frayères à truites. Ceci engendre une asphyxie des œufs et leur pourrissement.

Les effets de la pollution organique se traduisent généralement par un phénomène d'eutrophisation qui s'observe par le développement anarchique d'algues (périphyton ou macroscopiques) qui peuvent tapisser le fond du cours d'eau et s'implanter directement sur les zones de frayères désormais inaccessibles et inopérantes. De plus, dans le cas d'une pollution organique soutenue (aval de STEP) le milieu devient riche en nitrites (perturbant et mortel à dose élevée pour les adultes, mortel pour les stades larvaires, les œufs et les alevins même en faible quantité) et totalement anoxique du fait de la prolifération des colonies bactériennes.

Dans tous ces cas, la surface subissant un colmatage doit être estimée. Cette surface est considérée comme nulle pour le recrutement du cours d'eau et la part théorique naturellement produite (2Y) est retranchée du nombre théorique total.

2.2.2 Réduction physique de la SFR

Parmi les facteurs pouvant engendrer des phénomènes de réduction physique de la surface favorable à la reproduction, on peut noter :

- les effets cumulés du recalibrage, du drainage des zones humides,
- l'intensification agricole (cultures avec sols nus à l'automne ⇒ colmatage par sable et terre),

- l'abandon des seuils dont la destruction progressive peut entraîner (dans certains cas) une déstabilisation du profil en long artificiellement imposé, un important phénomène d'érosion régressive amont et aval :
 - ☒ *ces phénomènes conduisent à une augmentation du transport solide du cours d'eau (argiles, limons et sables) qui génère un comblement du fond peu propice à l'installation des frayères à salmonidés mais aussi à la vie benthique des macroinvertébrés (réduction trophique).*
- inversement, les barrages et seuils installés sur le cours d'eau stoppent la charge alluvionnaire naturelle des rivières :
 - ☒ *les parties aval se trouvent privées d'une partie du renouvellement en matériaux. On peut observer une différence nette au niveau des surfaces favorables à la reproduction entre les parties amont exemptes de modifications hydrauliques et les parties aval perturbées.*
- les vidanges de plan d'eau (baignades, microcentrales, EDF, etc...) qui sont à l'origine de colmatages organiques et mécaniques important qui stérilisent complètement les zones aval interdisant toute fraie et la survie des alevins de truites,
- les débits réservés des grands ouvrages hydrauliques qui réduisent fortement la SFR par diminution des surfaces mouillées et par l'uniformisation des profils de pente.
Dans ces cas là, on tente d'apprécier la différence de SFR théorique et la SFR réelle : la différence de surface correspondra à autant de poissons capturables perdus annuellement suivant le mode calcul de Y.
- le piétinement bovins sur les tronçons de prairie peut générer d'importants problèmes au niveau des frayères à salmonidés. Plusieurs impacts sont observables :
 - piétinement direct des radiers (effet mécanique),
 - effarouchement des géniteurs (effet comportemental),
 - remise en suspension de MES et colmatage (effet mécanique),
 - déjections animales dans le cours d'eau.

Dans ces situations, on essaye de quantifier le linéaire et la surface concernée en considérant que même quelques points d'entrée sur le cours d'eau pour les bovins suffisent à générer des problèmes sur un linéaire important à l'aval.

2.3 Facteurs limitants diffus :

Dans la majorité des contextes, sur le département de l'Ardèche, la multiplication des facteurs limitants d'origine anthropique très diffus sur le contexte (rejets agricoles, domestiques, etc...) rend difficile l'évaluation de la contribution de chacun des facteurs à la diminution du nombre de TRF capt. Lorsque ceux-ci sont prépondérants, le stock réel peut être estimé ou affiné à partir de la compilation des résultats de pêches électriques sur le contexte qui donne une moyenne réelle de TRF capt/an/100m².

B – Cas du Brochet (contexte cyprinicole) :

1 – Situation théorique du contexte :

1.1 Productivité théorique :

Pour les contextes cyprinicolas (essentiellement fleuve Rhône, lacs et barrages), la productivité du milieu en brochets est donnée à partir du calcul des classes d'abondances numériques et pondérales estimées (CSP DR 5, 1994 et 1997).

Les données concernant la structure des peuplements du Rhône (pourcentages et biomasse) proviennent des informations du Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1990), et de données de pêches plus récentes (CSP, CNR et CEMAGREF). Certaines informations ont été compulsées pour la réalisation des documents d'objectifs NATURA 2000 pour la réhabilitation de la moyenne et basse vallée du Rhône (Directive Habitats - programme Life)(Pissavin, 1998). En ce qui concerne les lacs

de barrage, la structure des peuplements sera appréhendée (lorsque ce sera possible) à partir des études disponibles (DIREN, CSP).

D'après Chancerel (Gestion des populations de carnassiers, 1993), la proportion en biomasse de carnassiers est de 20% de la biomasse totale. Cette biomasse est constituée de 30 à 50% de brochets dont la moitié est capturable chaque année. En ce qui nous concerne, l'utilisation des classes d'abondance pondérales permet d'estimer directement la biomasse en brochet en kg/hectare puis par ares (100 m²) sur chacun des contextes (Cf. Tab. 11) :

Biotypologie (Verneaux)	B6	B6+	B7	B7+	B8	B8+	B9
Classes d'abondance	1	4	3	5	5	4	4
Limites des classes d'abondance numérique (ind./1000m ²)	1 - 2	10 - 18	3 - 4	> 18	> 18	10 - 18	10 - 18
Limites des classes d'abondance pondérale (Kg/hect.)	0,83 - 5	10,5 - 20	5,5 - 10	> 20	> 20	10,5 - 20	10,5 - 20

Tab. 11 - Limites des classes d'abondance numériques et pondérales estimées pour le Brochet (CSP DR 5, 1997)

On admet ensuite que le poids moyen d'un brochet capturable est d'environ 1,2 kg pour un poisson de 50 cm âgé de 3 ou 4 ans (Cf. Chancerel, 1993).

1.2 Reproduction du brochet :

Le brochet (*Esox lucius*, L.) est une espèce très sensible du point de vue de sa reproduction. Celle-ci est conditionnée par (Souchon 1983, Lejolivet 1988, Raat 1988, Manelphe 1989, Bry 1992) :

- le niveau d'eau de fin d'hiver (zones potentielles immergées et durée d'immersion),
- la température de l'eau (climatologie du site)
- la présence d'un substrat de ponte adapté dont l'optimum (végétation de graminées) a été déterminé comme étant les prairies naturelles immergées par les crues ainsi que tous les fossés et les bras morts richement enherbés ou colonisés par des macrophytes tels *Phalaris* sp., *Carex* sp., *Scirpus* sp., *Eleocharis* sp., etc...

Le nombre de brochets capturables produits annuellement par unité de surface de frayères potentielles est présentées dans la figure suivante (Cf. Fig. 2) :

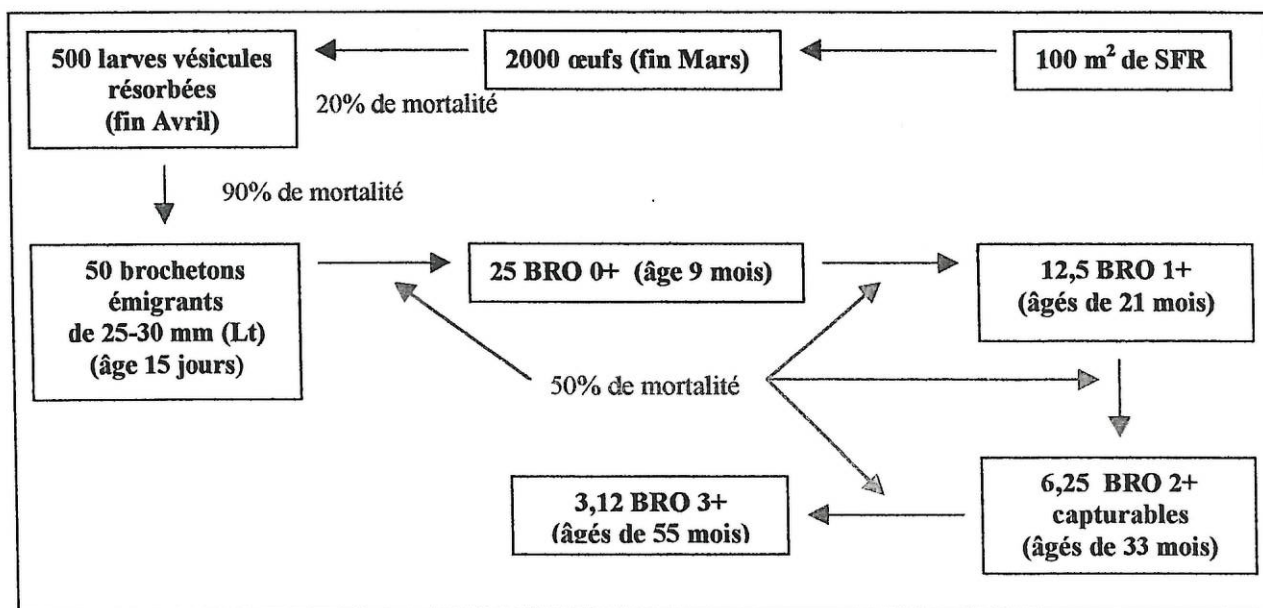


Fig. 2 - Production annuelle en brochets capturables issus de 100 m² de SFR d'après Chancerel 1993.

Comme l'exploitation halieutique porte sur des poissons de classe d'âge 3+ à 10+ (longévité du brochet de 12 à 15 ans, Spillmann 1961), le nombre total de brochets adultes exploitables correspond à multiplier par 2 le nombre de brochets 2+ issus de 100 m² de SFR (taux annuel de mortalité naturelle = 50%). Pour l'espèce brochet, à contrario (en Ardèche) de l'espèce truite, c'est généralement la surface disponible de zones favorables à la reproduction qui est le facteur limitant naturel de la dynamique de population. Le chiffre théorique de brochets capturables calculé à partir des classes d'abondances numériques ou pondérales estimées devra être confronté au chiffre de brochets capturables issus des frayères potentielles.

2 – Situation réelle du contexte :

2.1 Productivité réelle :

La productivité réelle du milieu en brochets est donnée à partir du calcul des classes d'abondances pondérales estimées (CSP DR 5, 1994 et 1997). On détermine, ensuite, un coefficient de perturbation (0,05 à 0,95) en tenant compte de la liste des facteurs limitants répertoriés et on l'applique à la valeur de productivité théorique.

2.2 Zones de reproduction réelles :

Le potentiel réel en frayères à brochets (surface, substrat, durée d'immersion) est estimé en fonction des informations de la Brigade départementale du CSP et de visites de terrains. Il sera ensuite comparé au potentiel théorique.

VII – Propositions d'actions nécessaires

A partir du tableau des facteurs limitants, on individualise les actions nécessaires à mener sur le milieu pour tenter de rétablir les différentes fonctionnalités.

Ces types d'actions peuvent être de différents ordres :

⊗ **Actions de type réglementaire (actions de la Police de l'eau et de la pêche) :** respect des normes de rejets pour une station d'épuration, respect du débit réservé, respect de la libre circulation dans le cas des rivières classées au titre de l'article L 232-6 du code rural, respect des plans d'épandages, régularisation et mise aux normes des plans d'eau, etc...

⊗ **Aménagements sur la capacité d'accueil :** implantation de caches, sous berges, végétation rivulaire en pied de berge, abris sur les secteurs à habitat dégradé, aménagements de passes à poissons ou effacement d'obstacles à la libre circulation, dérivation de plan d'eau, etc...
Les opérations d'entretien de la ripisylve, ou de stabilisation de berges entreprennent actuellement à l'échelle du département (contrats de rivière, entretien de secteurs d'AAPPMA, etc...) contribuent à long terme à recréer des profils en travers susceptibles d'améliorer les conditions de milieu et d'habitats pour les populations de poissons. Dans ce cas, la collectivité piscicole devra intégrer l'élaboration des plans d'entretiens pour faire valoir ses intérêts (respect de la dynamique fluviale, abris et ombrage pour l'ichtyofaune, stabilisation du lit, biodiversité, activités paysagères, élaborations de parcours de pêches ou de sentiers). Les interventions sur la ripisylve seront préconisées dans les actions nécessaires.

⊗ **Aménagements sur les zones de reproduction :** scarification en fin d'été des zones favorables à la reproduction, enlèvement de vase et dépôts, création des zones favorables, aménagements de frayères à brochets (mise en connexion avec le milieu principal, plantations d'Hélophytes, mise en place de frayères artificielles, ouvrage de régulation des niveaux), etc...

☒ **Assainissement** : (implantation de stations d'épuration, extension ou création de réseaux d'eaux usées, mise en séparatif pour la restauration ou l'amélioration de la qualité de l'eau) ceci n'est pas du ressort de la collectivité piscicole. Les actions d'assainissement inscrites sont celles qui sont réellement réalisables dans le cadre de Contrats de rivière. De plus, l'estimation chiffrée du préjudice piscicole devrait permettre de sensibiliser les élus locaux ; les instances administratives et halieutiques aux effets des perturbations d'origine humaine sur la population de l'espèce repère.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les actions nécessaires à mener en priorité s'attacheront à enrayer les **causes** des perturbations et non pas à intervenir de façon répétée sur le milieu pour pallier les **conséquences** de ces perturbations.

Les actions nécessaires sont regroupées dans un tableau standard de présentation (Cf. Tab.12):

	Facteurs	Propositions d'Actions Nécessaires
Action prioritaire (en gras)	<ul style="list-style-type: none"> * Obstacles infranchissables * Dysfonctionnement de la STEP de St-Félicien * Piétinements bovins, dégradation des berges * Nombreux rejets domestiques non collectés (Empurany) 	<p>Aménagement de passe à poissons sur 2 obstacles infranchissables</p> <p>Action de police auprès des exploitants de la STEP de St-Félicien</p> <p>Protection des zones de frayères sur le Duzon par la pose de clotures et fabrication d'abreuvoirs</p> <p>Amélioration du réseau d'Empurany</p>

Tab. 12 -Tableau standard de présentation des actions nécessaires.

Suivant les contextes, afin de guider au mieux les gestionnaires, les actions nécessaires seront proposées, par ordre de priorité, en fonction de leur efficacité, de leur faisabilité et éventuellement de leur coût. Ensuite, la Fédération pourra adopter les actions qui présentent le meilleur compromis.

VIII- Choix du gestionnaire - Elements à prendre en compte

1 – La Truite fario en Ardèche, question de maille :

Dès 1997, la Fédération de Pêche de l'Ardèche a lancé une étude piscicole visant à déterminer la taille minimale de capture des populations de Truites fario sur l'ensemble du département.

Biologiquement parlant, fixer une taille légale de capture est la mesure la plus importante pour permettre une bonne gestion et une bonne protection des populations trutticoles. Le but de cette mesure réglementaire est relativement simple : laisser au poisson la possibilité de se reproduire dans son environnement au moins une fois avant de pouvoir être prélevé.

La motivation de cette mesure est d'assurer la pérennité des peuplements de truites sauvages. Grâce à la protection des géniteurs, les populations de truites se renouvellent de manière autonome et efficace ; de surcroît, cette mesure compense largement les prélèvements des pêcheurs ou toute autre cause de mortalité.

La « maille » départementale (taille minimale de capture) de la Truite fario en Ardèche est de 23 cm. Elle est conforme à la taille de capture réglementaire de la truite fixée par le Code Rural. Établie sur des bases statistiques (données scientifiques à l'échelle nationale) à partir de relations âge-longueur, elle correspond « à la taille atteinte à 3 ans ».

À cet âge, les truites fario femelles se reproduisent théoriquement pour la première fois. Cependant, en fonction des caractéristiques abiotiques des rivières (altitude, minéralisation, géologie, pente, etc..) et de caractéristiques biotiques (densité en invertébrés, durée de la période de nutrition au cours d'un cycle annuel, densité en truites, etc..), la taille des truites à 3 ans peut varier d'un bassin versant à l'autre.

Les études piscicoles engagées par la Fédération de Pêche de l'Ardèche ont pour but de cerner, grâce à la méthode scalimétrique (lecture et interprétation de l'âge d'un poisson à partir de ses écailles), la taille maximale des truites de 3 ans à la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie, à savoir septembre, sur chacun des bassins versants du département. Des études complémentaires ont été réalisées au mois de septembre sur certaines rivières pour mieux appréhender les cycles de reproduction et les tailles de maturation des Truites fario de nos rivières (surtout dans les sites les plus sensibles et où la contestation est importante : plateau, piémont cévenol, etc.).

Concernant l'âge de maturation des femelles de Truites fario sur le département, l'analyse des données gonado-somatiques (analyse des ovaires) sur les bassins versants suivants : Espézonnette, Loire, Fonteauière, Gage, Beaume, Doux, et Tauron montrent que **seulement quelques femelles se reproduisent à 2 ans (1+) au sein des populations de truites** (4 à 6% de la classe d'âge, conformément aux travaux de Mc Fadden et al., 1962 et 1965, et Baglinière et al, 1981 et sont celles qui au sein de cette classe d'âge ont la meilleure croissance) et que **toutes les autres sont matures et se reproduisent à 3 ans (2+)** (taille de maturation débutant entre 17 et 18 cm)(Cf. Fig. 3).

Nos résultats sont en adéquation avec les données de la littérature scientifique nationale (Cf. Biologie de la Truite fario dans les rivières françaises, INRA).

de barrage, la structure des peuplements sera appréhendée (lorsque ce sera possible) à partir des études disponibles (DIREN, CSP).

D'après Chancerel (Gestion des populations de carnassiers, 1993), la proportion en biomasse de carnassiers est de 20% de la biomasse totale. Cette biomasse est constituée de 30 à 50% de brochets dont la moitié est capturable chaque année. En ce qui nous concerne, l'utilisation des classes d'abondance pondérales permet d'estimer directement la biomasse en brochet en kg/hectare puis par ares (100 m²) sur chacun des contextes (Cf. Tab. 11) :

Biotypologie (Verneaux)	B6	B6+	B7	B7+	B8	B8+	B9
Classes d'abondance	1	4	3	5	5	4	4
Limites des classes d'abondance numérique (ind./1000m ²)	1 - 2	10 - 18	3 - 4	> 18	> 18	10 - 18	10 - 18
Limites des classes d'abondance pondérale (Kg/hect.)	0,83 - 5	10,5 - 20	5,5 - 10	> 20	> 20	10,5 - 20	10,5 - 20

Tab. 11 - Limites des classes d'abondance numériques et pondérales estimées pour le Brochet (CSP DR 5, 1997)

On admet ensuite que le poids moyen d'un brochet capturable est d'environ 1,2 kg pour un poisson de 50 cm âgé de 3 ou 4 ans (Cf. Chancerel, 1993).

1.2 Reproduction du brochet :

Le brochet (*Esox lucius*, L.) est une espèce très sensible du point de vue de sa reproduction. Celle-ci est conditionnée par (Souchon 1983, Lejolivet 1988, Raat 1988, Manelphe 1989, Bry 1992) :

- le niveau d'eau de fin d'hiver (zones potentielles immergées et durée d'immersion),
- la température de l'eau (climatologie du site)
- la présence d'un substrat de ponte adapté dont l'optimum (végétation de graminées) a été déterminé comme étant les prairies naturelles immergées par les crues ainsi que tous les fossés et les bras morts richement enherbés ou colonisés par des macrophytes tels *Phalaris* sp., *Carex* sp., *Scirpus* sp., *Eleocharis* sp., etc...

Le nombre de brochets capturables produits annuellement par unité de surface de frayères potentielles est présentée dans la figure suivante (Cf. Fig. 2) :

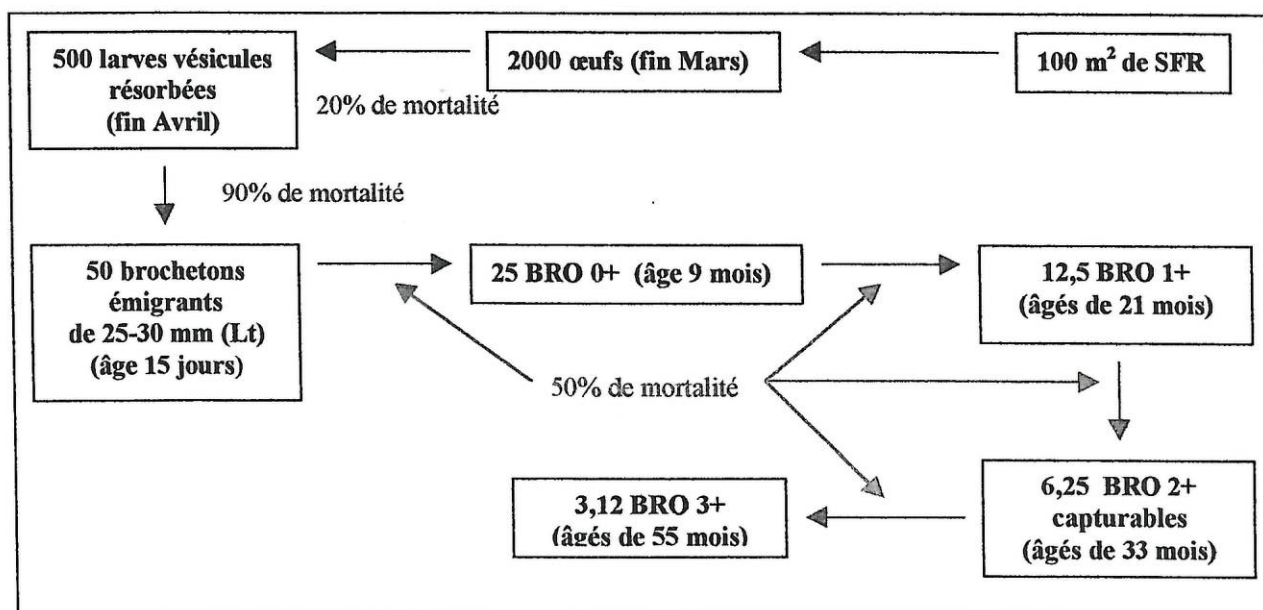


Fig. 2 - Production annuelle en brochets capturables issus de 100 m² de SFR d'après Chancerel 1993.

Comme l'exploitation halieutique porte sur des poissons de classe d'âge 3+ à 10+ (longévité du brochet de 12 à 15 ans, Spillmann 1961), le nombre total de brochets adultes exploitables correspond à multiplier par 2 le nombre de brochets 2+ issus de 100 m² de SFR (taux annuel de mortalité naturelle = 50%). Pour l'espèce brochet, à contrario (en Ardèche) de l'espèce truite, c'est généralement la surface disponible de zones favorables à la reproduction qui est le facteur limitant naturel de la dynamique de population. Le chiffre théorique de brochets capturables calculé à partir des classes d'abondances numériques ou pondérales estimées devra être confronté au chiffre de brochets capturables issus des frayères potentielles.

2 – Situation réelle du contexte :

2.1 Productivité réelle :

La productivité réelle du milieu en brochets est donnée à partir du calcul des classes d'abondances pondérales estimées (CSP DR 5, 1994 et 1997). On détermine, ensuite, un coefficient de perturbation (0,05 à 0,95) en tenant compte de la liste des facteurs limitants répertoriés et on l'applique à la valeur de productivité théorique.

2.2 Zones de reproduction réelles :

Le potentiel réel en frayères à brochets (surface, substrat, durée d'immersion) est estimé en fonction des informations de la Brigade départementale du CSP et de visites de terrains. Il sera ensuite comparé au potentiel théorique.

VII – Propositions d'actions nécessaires

A partir du tableau des facteurs limitants, on individualise les actions nécessaires à mener sur le milieu pour tenter de rétablir les différentes fonctionnalités.

Ces types d'actions peuvent être de différents ordres :

☒ **Actions de type réglementaire (actions de la Police de l'eau et de la pêche) :** respect des normes de rejets pour une station d'épuration, respect du débit réservé, respect de la libre circulation dans le cas des rivières classées au titre de l'article L 232-6 du code rural, respect des plans d'épandages, régularisation et mise aux normes des plans d'eau, etc...

☒ **Aménagements sur la capacité d'accueil :** implantation de caches, sous berges, végétation rivulaire en pied de berge, abris sur les secteurs à habitat dégradé, aménagements de passes à poissons ou effacement d'obstacles à la libre circulation, dérivation de plan d'eau, etc...
Les opérations d'entretien de la ripisylve, ou de stabilisation de berges entreprennent actuellement à l'échelle du département (contrats de rivière, entretien de secteurs d'AAPPMA, etc...) contribuent à long terme à recréer des profils en travers susceptibles d'améliorer les conditions de milieu et d'habitats pour les populations de poissons. Dans ce cas, la collectivité piscicole devra intégrer l'élaboration des plans d'entretiens pour faire valoir ses intérêts (respect de la dynamique fluviale, abris et ombrage pour l'ichtyofaune, stabilisation du lit, biodiversité, activités paysagères, élaborations de parcours de pêches ou de sentiers). Les interventions sur la ripisylve seront préconisées dans les actions nécessaires.

☒ **Aménagements sur les zones de reproduction :** scarification en fin d'été des zones favorables à la reproduction, enlèvement de vase et dépôts, création des zones favorables, aménagements de frayères à brochets (mise en connexion avec le milieu principal, plantations d'Hélophytes, mise en place de frayères artificielles, ouvrage de régulation des niveaux), etc...

⊗ **Assainissement** : (implantation de stations d'épuration, extension ou création de réseaux d'eaux usées, mise en séparatif pour la restauration ou l'amélioration de la qualité de l'eau) ceci n'est pas du ressort de la collectivité piscicole. Les actions d'assainissement inscrites sont celles qui sont réellement réalisables dans le cadre de Contrats de rivière. De plus, l'estimation chiffrée du préjudice piscicole devrait permettre de sensibiliser les élus locaux ; les instances administratives et halieutiques aux effets des perturbations d'origine humaine sur la population de l'espèce repère.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les actions nécessaires à mener en priorité s'attacheront à enrayer les **causes** des perturbations et non pas à intervenir de façon répétée sur le milieu pour pallier les **conséquences** de ces perturbations.

Les actions nécessaires sont regroupées dans un tableau standard de présentation (Cf. Tab.12):

	Facteurs	Propositions d'Actions Nécessaires
Action prioritaire (en gras)	<ul style="list-style-type: none"> * Obstacles infranchissables * Dysfonctionnement de la STEP de St-Félicien * Piétinements bovins, dégradation des berges * Nombreux rejets domestiques non collectés (Empurany) 	<p>Aménagement de passe à poissons sur 2 obstacles infranchissables</p> <p>Action de police auprès des exploitants de la STEP de St-Félicien</p> <p>Protection des zones de frayères sur le Duzon par la pose de clotures et fabrication d'abreuvoirs</p> <p>Amélioration du réseau d'Empurany</p>

Tab. 12 -Tableau standard de présentation des actions nécessaires.

Suivant les contextes, afin de guider au mieux les gestionnaires, les actions nécessaires seront proposées, par ordre de priorité, en fonction de leur efficacité, de leur faisabilité et éventuellement de leur coût. Ensuite, la Fédération pourra adopter les actions qui présentent le meilleur compromis.

VIII- Choix du gestionnaire - Elements à prendre en compte

1 – La Truite fario en Ardèche, question de maille :

Dès 1997, la Fédération de Pêche de l'Ardèche a lancé une étude piscicole visant à déterminer la taille minimale de capture des populations de Truites fario sur l'ensemble du département.

Biologiquement parlant, fixer une taille légale de capture est la mesure la plus importante pour permettre une bonne gestion et une bonne protection des populations trutticoles. Le but de cette mesure réglementaire est relativement simple : laisser au poisson la possibilité de se reproduire dans son environnement au moins une fois avant de pouvoir être prélevé.

La motivation de cette mesure est d'assurer la pérennité des peuplements de truites sauvages. Grâce à la protection des géniteurs, les populations de truites se renouvellent de manière autonome et efficace ; de surcroît, cette mesure compense largement les prélèvements des pêcheurs ou toute autre cause de mortalité.

La « maille » départementale (taille minimale de capture) de la Truite fario en Ardèche est de 23 cm. Elle est conforme à la taille de capture réglementaire de la truite fixée par le Code Rural. Établie sur des bases statistiques (données scientifiques à l'échelle nationale) à partir de relations âge-longueur, elle correspond « à la taille atteinte à 3 ans ».

À cet âge, les truites fario femelles se reproduisent théoriquement pour la première fois. Cependant, en fonction des caractéristiques abiotiques des rivières (altitude, minéralisation, géologie, pente, etc..) et de caractéristiques biotiques (densité en invertébrés, durée de la période de nutrition au cours d'un cycle annuel, densité en truites, etc..), la taille des truites à 3 ans peut varier d'un bassin versant à l'autre.

Les études piscicoles engagées par la Fédération de Pêche de l'Ardèche ont pour but de cerner, grâce à la méthode scalimétrique (lecture et interprétation de l'âge d'un poisson à partir de ses écailles), la taille maximale des truites de 3 ans à la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie, à savoir septembre, sur chacun des bassins versants du département. Des études complémentaires ont été réalisées au mois de septembre sur certaines rivières pour mieux appréhender les cycles de reproduction et les tailles de maturation des Truites fario de nos rivières (surtout dans les sites les plus sensibles et où la contestation est importante : plateau, piémont cévenol, etc.).

Concernant l'âge de maturation des femelles de Truites fario sur le département, l'analyse des données gonado-somatiques (analyse des ovaires) sur les bassins versants suivants : Espézonnelle, Loire, Fonteaulière, Gage, Beaume, Doux, et Tauron montrent que **seulement quelques femelles se reproduisent à 2 ans (1+) au sein des populations de truites** (4 à 6% de la classe d'âge, conformément aux travaux de Mc Fadden et al., 1962 et 1965, et Baglinière et al, 1981 et sont celles qui au sein de cette classe d'âge ont la meilleure croissance) et que **toutes les autres sont matures et se reproduisent à 3 ans (2+)** (taille de maturation débutant entre 17 et 18 cm)(Cf. Fig. 3).

Nos résultats sont en adéquation avec les données de la littérature scientifique nationale (Cf. Biologie de la Truite fario dans les rivières françaises, INRA).

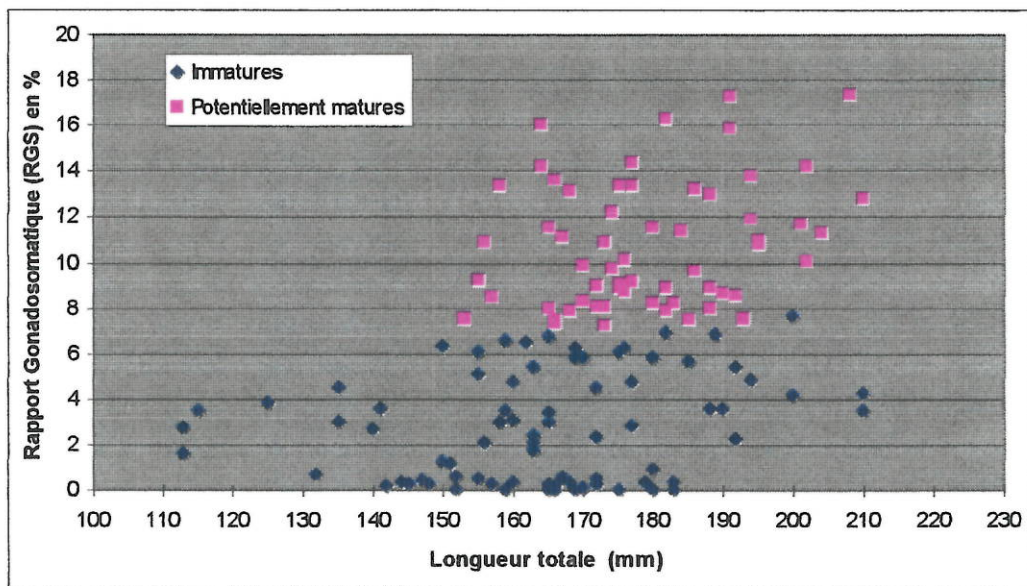


Fig. 3 - Relation entre la taille des femelles et la maturation potentielle pour les populations de Truite fario étudiées en Ardèche (Mois de Septembre-Octobre)(n=144)

Il est à noter que parmi les poissons "potentiellement matures" du graphique ci-dessus (Fig.3) définis uniquement à partir de la valeur de leur rapport gonado-somatique, le diamètre des ovules doit aussi être pris en compte (Fig. 4). D'après Scott & Crossman (1974), le diamètre des ovules de Truites fario matures varie de 4 à 5 mm au moment de la ponte, pour Billard (1979) ce diamètre est compris entre 5 et 7 mm. La reproduction est ainsi compromise pour les individus femelles de taille inférieure à 17, voire 18 cm pour certaines, dont le diamètre moyen des ovules est inférieur globalement à 3 mm à quelques semaines du début des premières pontes ($m=2,12\text{mm}$, $s=0,21$, $n=82$). Malgré la présence d'ovules ainsi qu'un RGS élevé, ces femelles ne sont pas matures. La fraie se déroule avec des valeurs de RGS proches de 20%.

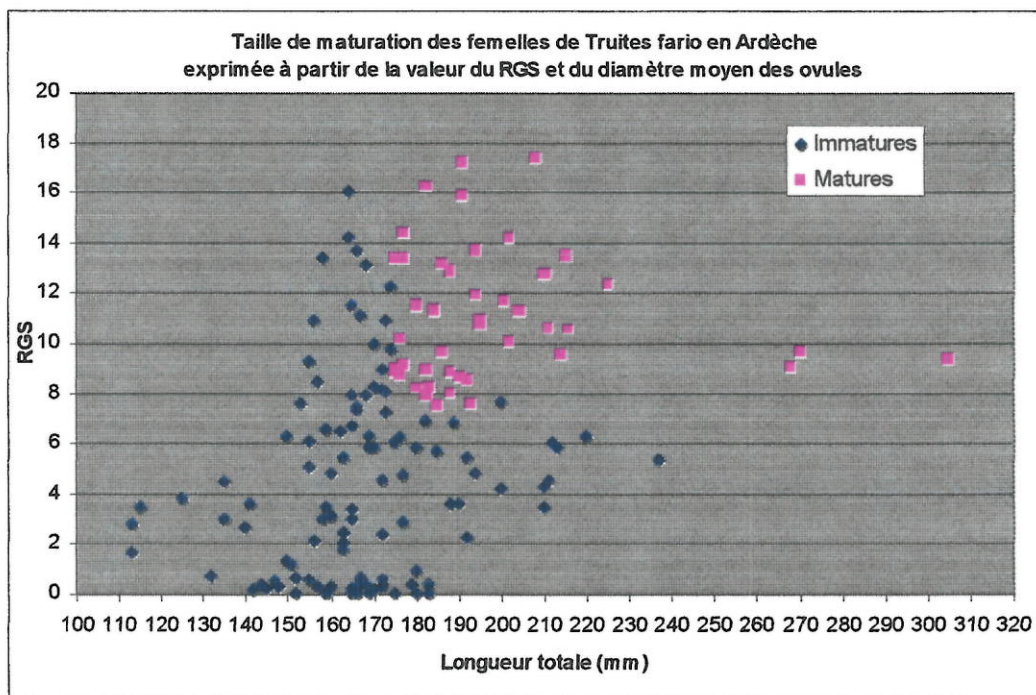


Fig. 4 -Taille de maturation des femelles de Truites fario en Ardèche déterminée à partir des valeurs du RGS et du diamètre moyen des ovules quelques semaines avant la fraie (Mois de Septembre-Octobre)

Des analyses scalimétriques ont déjà été réalisées par la Fédération de Pêche de l'Ardèche sur les bassins versants suivants : Lignon, Fonteauière, Bourges, Chassezac (Ruisseau des Fontaines), Chapthines (affluent de la Thines), Doux, Volane, Voltour, Bise, Tauron, Beaume, Langougnole, Espezonnette., Ozon, Cance et Ay (d'autres cours d'eau ont été échantillonnés et seront analysés ultérieurement).

Il faut savoir qu'au sein d'une même classe d'âge (la gamme de taille à un âge donné des individus nés la même année), il existe des variations de tailles liées à des différences génétiques ou comportementales. Pour une même classe d'âge nous avons une taille minimale et une taille maximale. Si on veut protéger efficacement la classe d'âge « 3 ans » pour permettre à chacun des individus de se reproduire, il faut protéger intégralement la gamme de taille de cette classe d'âge, de la taille de l'individu le plus petit à la taille de l'individu le plus grand.

Pour que l'application de la maille à 23 cm soit cohérente avec les paramètres biologiques qui régissent le développement des peuplements de truites sur notre département, il faut que la taille moyenne de la classe d'âge 3 ans soit au moins de 19 ou 20 cm (Cf. Fig. 5). Dans ces conditions, la protection des poissons jusqu'à 23 cm permet la reproduction de l'ensemble de cette classe d'âge et c'est bien ce que nous recherchons : une reproduction naturelle qui ne nécessite pas de déversements complémentaires, source de nombreux risques (pollutions génétiques, sanitaires, etc.). Cette disposition est prévue par la loi puisque « la taille minimale de capture est censée permettre l'accomplissement de la première reproduction pour chaque espèce de salmonidé (Art. R. 236-23 du Code Rural) ».

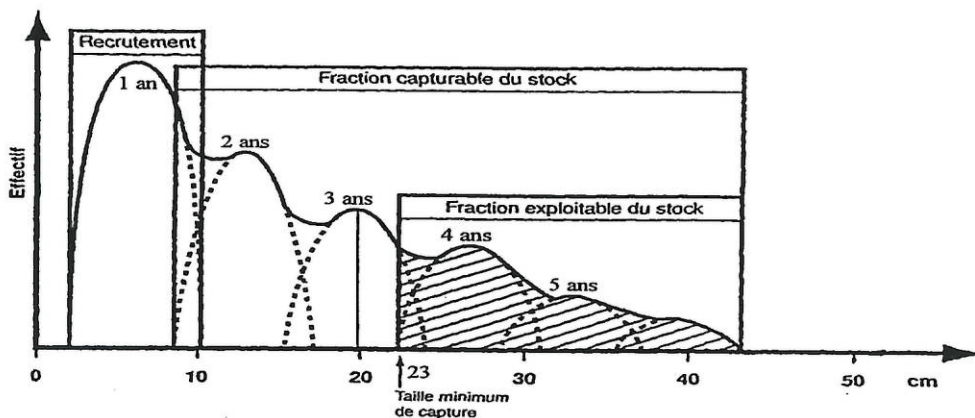


Fig. 5 - Histogramme de taille d'une population de Truite fario en Septembre/Octobre

Les résultats de nos travaux (Cf. Fig. 6 et Tab. 14) montrent que sur ces bassins versants la taille moyenne à 3 ans varie de 18,6 cm à 22,7 cm. La maille à 23 cm est donc tout à fait justifiée sur ces bassins versants.

A l'heure actuelle, la maille à 23 cm sur l'ensemble du département de l'Ardèche est une disposition cohérente qui permet à la Fédération de Pêche d'assumer son rôle de gestionnaire des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, son souci de préservation de la Truite fario sauvage et sa volonté de maintenir et développer des activités halieutiques de qualité.

En ce qui concerne la volonté d'établir une maille à 20 cm sur les têtes de bassin (sous prétexte que les truites ne grossissent pas), ceci est le signe d'une méconnaissance totale de la biologie de la Truite fario.

Sur les rivières ardéchoises (nos données de pêches électriques nous le confirment), les faibles tailles de truites pêchées sur ces têtes de cours d'eau sont dues au fait que ces zones constituent des zones de recrutement où les poissons sont jeunes et doivent être protégés par une maille identique à celle du cours d'eau plus en aval. Il va de soit que cette mesure qui paraît restrictive pour une minorité,

est une mesure cohérente de protection (peut-être encore plus importante dans ces zones) et tout à fait justifiée.

Les diagnostics et chiffrages réalisés dans le cadre du Plan Départemental pour la Gestion et la Protection des Milieux Aquatiques en Ardèche prendront en compte la valeur réglementaire de taille de capture fixée pour la Truite fario, à savoir 23 cm.

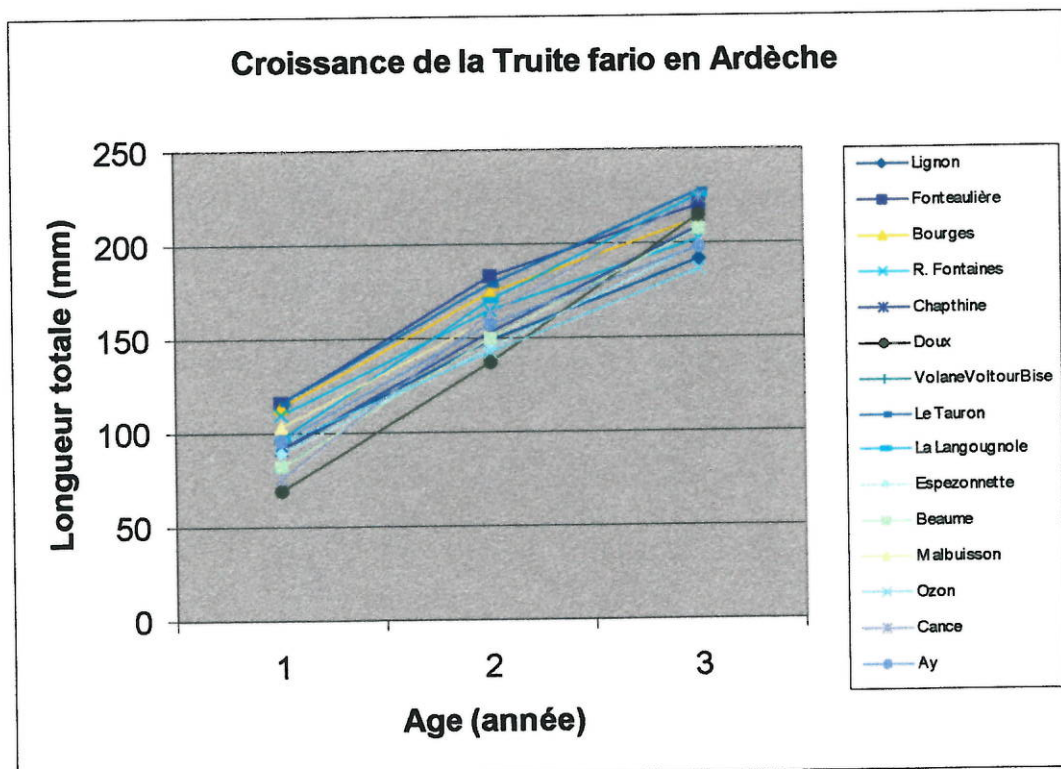


Fig. 6 - Croissance de la Truite fario en Ardèche

Age	I an	II ans	III ans
Lignon	92	149	192
Fonteaulière	116	183	220
Bourges	114	175	213
R. Fontaines	110	165	202
Chapthine	92	153	209
Doux	69	137	215
VolaneVoltourBise	139	206	
Le Tauron	116	178	227
La Langougnole	97	170	226
Espezonnette	90	145	199
Beaume	82	150	207
Malbuisson	103	160	
Ozon	95	143	186
Cance	76	162	225
Ay	95	157	198

Tab. 14 - Tableau récapitulatif de la taille moyenne des populations de Truite fario en Ardèche sur différents bassins versants (Tailles totales moyennes en mm)

2 - Comparaison truite sauvage – truite domestique :

Il y a lieu de noter les différences énormes d'un strict point de vue qualitatif et patrimonial entre une truite issue du milieu naturel et une truite de pisciculture, ceci même à coût égal voire même très supérieur des premières. D'autant plus qu'en Ardèche, l'application de la maille à 23 cm est un outil de préservation de la Truite fario sauvage et exprime la volonté de maintenir et développer des activités halieutiques de qualité, et authentiques. La motivation de cette mesure est d'assurer la pérennité des peuplements de truites sauvages c'est bien ce que nous recherchons : une reproduction naturelle qui ne nécessite pas de déversements complémentaires, source de nombreux risques :

- baisse de la diversité génétique,
- diminution progressive des gènes sauvages,
- risques sanitaires.

⊗ **Les conséquences peuvent être la perte d'adaptation aux variations du milieu naturel, avec disparition progressive de l'espèce Truite fario elle-même, augmentation des risques sanitaires vis à vis de la population en place et compétition entre les sujets déversés et naturels qui engendre des mortalités supplémentaires.**

3 - Les repeuplements :

Si l'on agit sur une population en rajoutant artificiellement des individus par repeuplement, les mécanismes de compensation vont entrer en jeu pour ramener la population vers la valeur d'équilibre déterminée par la capacité d'accueil.

Repeupler dans un contexte conforme renfermant une population fonctionnelle revient alors à accroître brusquement la compétition et donc la régulation par mortalité. La survie des individus déversés est généralement faible et ceux qui parviennent à se maintenir ne le font qu'au détriment de poissons naturels. La réussite du repeuplement ne sera qu'apparente : elle ne pourra se traduire que par des captures aussi nombreuses que dans la situation initiale, mais composées d'individus d'origine naturelle et artificielle.

⊗ **Il ne sert à rien d'introduire dans le milieu plus de poissons qu'il ne peut accueillir, sinon les mécanismes régulateurs provoquent rapidement des mortalités.**

Repeupler en contexte perturbé ou dégradé peut permettre un accroissement du stock pêchable à condition que la perturbation ne porte que sur les possibilités de reproduction et de développement des œufs et des alevins. C'est le cas par exemple de secteurs affectés par une pollution organique conduisant à un colmatage du gravier. Si la perturbation porte sur la croissance, comme par exemple la pauvreté en invertébrés (manque de zones courantes, têtes de bassin peu minéralisées, acidité) ou sur le manque d'abris (secteurs recalibrés,...), les individus déversés seront soumis aux mêmes difficultés que la population naturelle et le repeuplement sera un échec. Si la fonctionnalité du milieu pour la croissance est satisfaisante, il est alors nécessaire de bien évaluer la quantité de poissons à ajouter dans le milieu pour un bon ajustement à la capacité d'accueil. Dans ces conditions, les sujets déversés peuvent avoir une bonne survie et permettre de restaurer un nombre de captures équivalent au potentiel naturel.

3.1 Risques liés aux repeuplements

Grâce à la maîtrise des techniques d'élevage intensif en pisciculture, les déversements de salmonidés à des fins de repeuplement sont aujourd'hui très largement répandus. L'offre abondante des

producteurs, la demande croissante des pêcheurs et la facilité "apparente" de mise en œuvre ont conduit à la généralisation des déversements de truites, brochets et autres à tous les stades.

Les repeuplements semblent aujourd'hui souvent relever de la routine, mais ils n'en présentent pas moins certains risques pour les populations naturelles qu'ils sont pourtant censés soutenir.

⇒ **La compétition avec les poissons sauvages**

De prime abord, il pourrait paraître évident que des poissons d'élevage introduits ne peuvent que s'ajouter aux sujets sauvages. Malheureusement, le bon sens est vite pris en défaut par les mécanismes régulant les populations de salmonidés. Poissons d'élevage et poissons sauvages ne s'ajoutent pas simplement les uns aux autres; ils interagissent entre eux, ce qui peut être défavorable à la fraction naturelle. Tout déversement devrait n'être entrepris qu'après une expertise de la capacité d'accueil et de la production du milieu, sous peine d'exposer la population de poissons à laquelle on s'intéresse à une compétition de la part des sujets déversés et de se révéler économiquement peu satisfaisant. Bien que tournant souvent à l'avantage des poissons sauvages, cette compétition n'en représente pas moins un risque inutile. Mais la situation devient paradoxale quand les individus de repeuplement parviennent à s'imposer et à se substituer aux sujets naturels, sans pour autant augmenter la densité totale de la population. Cela peut être notamment le cas lorsque les poissons déversés présentent un net avantage de croissance du fait de conditions d'élevage favorisant la précocité (dates de ponte, température de l'eau,...).

⇒ **Les risques sanitaires**

L'élevage intensif est propice au développement des germes pathogènes. Ainsi, en déversant des poissons d'élevage dans le milieu naturel, on prend le risque de transmettre des pathologies aux individus sauvages. Sauf en cas d'épizootie, les effets ne sont pas directement perceptibles, mais la présence endémique de germes pathogènes dans les cours d'eau, renouvelée par les déversements successifs, ne fait qu'augmenter les risques de contamination du peuplement naturel.

La loi impose de n'introduire dans le milieu naturel que des poissons provenant de piscicultures agréées, mais il faut bien reconnaître que cet agrément correspond seulement à un engagement du pisciculteur à fournir un poisson qui vient d'un élevage non perturbé. En fait, seuls peuvent prétendre à une certification sanitaire les élevages inscrits au contrôle sanitaire officiel. Le certificat est délivré par les services vétérinaires et mentionne les maladies vis-à-vis desquelles l'établissement est déclaré indemne, mais quelles sont les garanties réelles vis-à-vis d'autres maladies non recherchées dans l'élevage, surtout en cas d'apparition récente ou en cours ?

Comme on peut s'en rendre compte, les risques sanitaires des déversements sont parmi les plus tangibles.

⇒ **Les risques génétiques**

Les populations de poissons sauvages sont adaptées au milieu dans lequel elles vivent. Au fil des générations, sous la pression de la sélection naturelle, leur patrimoine génétique a été modelé par les conditions du milieu, tout en restant suffisamment diversifié pour répondre à ses fluctuations. Les caractères génétiques ont été sélectionnés lors d'un long processus évolutif qui a abouti à la meilleure combinaison possible (appelée "complexe de gènes coadaptés").

L'introduction de sujets de repeuplement et leur participation à la reproduction provoque un mélange - on parle d'introgression - des gènes. Cette introgression peut provoquer une baisse de la valeur adaptative de la population en place (par rupture de complexes de gènes coadaptés). L'effet de l'introduction peut aussi être une rupture d'adaptation au milieu. L'adaptation d'une population à son milieu est due à de subtiles sélections "dirigées" par l'environnement. Ces micro-adaptations locales, issues de milliers d'années de sélection, peuvent être mises à mal par l'introduction de souches qui se sont adaptées à d'autres milieux, ou pire, qui se sont adaptées à des conditions artificielles quand les individus introduits proviennent de souches domestiques qui ont subi la sélection, sévère cette fois, de l'élevage en

pisciculture. La pratique généralisée des repeuplements comporte bien des risques d'altération génétique, par croisement de sujets d'élevage avec des sujets sauvages.

Le typage génétique

Les techniques de typage génétique n'ont été développées chez les poissons qu'assez récemment. Chez la Truite fario qui fait l'objet des repeuplements les plus importants, elles montrent que 3 grands types génétiques sont présents en France :

- le groupe atlantique,
- le groupe méditerranéen,
- le groupe corse.

En outre, des spécificités régionales ou par bassin hydrographique peuvent exister au sein de ces grands ensembles génétiques. La variabilité génétique des populations de truite présentes dans les cours d'eau français est donc importante. Les souches de pisciculture appartiennent toutes au groupe atlantique, avec une origine commune d'Europe du Nord; leur variabilité génétique est donc très faible.

3.2 Le principe de précaution : l'échelle du bassin hydrographique

Dans la majorité des cas, le principe de précaution dicte de ne pas mettre en présence des formes qui n'auraient aucune chance de se rencontrer sans l'action de l'homme : celles qui n'habitent pas le même bassin hydrographique. Cela s'appliquerait le plus souvent à un niveau intraspécifique, dans le but de préserver la biodiversité (risque patrimonial majeur) et pour éviter des incompatibilités ou des inadaptations locales abaissant la valeur adaptative des formes hybrides (risque local secondaire). Ainsi, en Ardèche il est inconcevable de repeupler (repeuplement de "fond") les bassins méditerranéens avec des sujets issus de souche atlantique.

⊗ **Le repeuplement ne peut être considéré comme une pratique anodine. Il est de la responsabilité du gestionnaire d'en prendre conscience et de le mettre en œuvre avec discernement.**

3.3 Les objectifs de repeuplements

3.3.1 La restauration de population

La mise en œuvre d'actions de repeuplement peut être destinée à la restauration d'une population. Il s'agit alors d'introduire dans le milieu des sujets aptes à s'y implanter et à rétablir la capacité de recrutement de la population concernée, et donc son autonomie. Dans les cas où la population originelle a disparu, on parlera de reconstitution de population. Parce qu'il ne concerne qu'une seule espèce, le repeuplement ne permet pas de reconstituer le peuplement piscicole d'un cours d'eau dans sa diversité. La restauration d'un peuplement ne peut être que la conséquence d'une restauration du milieu.

La restauration de population se caractérise par deux aspects fondamentaux :

- les opérations de déversements de poissons sont par définition limitées dans le temps, puisqu'une fois l'objectif de restauration atteint, c'est la capacité reproductive naturelle qui assurera le renouvellement de la population à nouveau fonctionnelle;
- cet objectif ne peut être envisagé sans la mise en œuvre initiale ou simultanée d'actions de reconquête de l'intégrité du milieu, afin de résorber les causes ayant porté atteinte à la population. Il s'agit donc bien d'un objectif de type patrimonial, où ce qui est visé est la relance d'une productivité basée exclusivement sur les capacités du milieu. Pour être menée à bien, une restauration de population doit être un objectif partagé entre les gestionnaires piscicoles et les autres acteurs du bassin concerné. La recherche d'un consensus, élargi au-delà des seuls acteurs piscicoles du contexte, puis la programmation d'opérations de déversements de poissons coordonnées avec la réduction des facteurs limitants sont ici indispensables. Les enjeux et les moyens à mettre en œuvre pour le succès d'une restauration des populations

nécessitent aussi un encadrement et des précautions techniques particulière; ces opérations seront menées le plus souvent sous l'égide des Fédérations départementales.

⊗ **Le repeuplement en vue d'une restauration de population représente l'action terminale d'un processus de réhabilitation du milieu.**

3.3.2 Le soutien des effectifs

Le soutien des effectifs vise à compenser l'insuffisance numérique de la population d'une espèce dont une ou plusieurs des fonctions essentielles (reproduction, éclosion ou croissance) est affectée, en introduisant dans le milieu des sujets à un stade court-circuitant la phase biologique critique.

Il s'agit donc ici sans équivoque d'accroître le nombre de poissons capturables, en tentant de pallier les déficiences de la population naturelle, déficiences dont les causes ne peuvent être pour le moment levées. Le soutien des effectifs doit être reconduit chaque année et possède donc un caractère répétitif. Ce mode de repeuplement qui satisfait plus immédiatement la demande des pêcheurs a l'inconvénient de masquer aux yeux des pratiquants les problèmes réels de dégradation des milieux. Il peut aussi conduire à une artificialisation de la pratique de gestion des détenteurs de droits de pêche.

Néanmoins, le soutien des effectifs est le mode de repeuplement le plus largement pratiqué, pour répondre directement à la demande des pêcheurs et/ou tenter de compenser les insuffisances du milieu qui ne peuvent être résorbées.

3.4 Les modes de repeuplement

Selon le délai dans lequel les sujets déversés parviennent au stade adulte, qu'il s'agisse de renforcer un potentiel de géniteurs ou d'accroître le stock exploitable, on distingue deux modes de repeuplements :

- ⇒ le repeuplement direct,
- ⇒ le repeuplement indirect.

3.4.1 Le repeuplement direct

Il consiste à déverser des poissons à un stade correspondant immédiatement à l'objectif recherché, sans mettre en jeu aucunement les capacités de grossissement éventuellement offertes par le milieu naturel. Ce mode de repeuplement groupe donc tous les déversements de sujets adultes et/ou de taille pêchable.

La quasi-totalité de ces repeuplements directs sont effectués avec des poissons d'élevage destinés à soutenir directement l'activité halieutique en ajustant ainsi l'offre de pêche à une demande de poissons capturables. Il peut aussi s'agir de transferts de poissons sauvages réalisés dans une perspective de restauration de population avec des contraintes d'ordre génétique particulières. Le repeuplement direct s'affranchit donc complètement des capacités du milieu. Fréquemment, il vise même explicitement à obtenir temporairement dans un cours d'eau une quantité de poissons bien supérieure à celle qui pourrait être produite ou accueillie naturellement, on parle dans ce cas de *déversements surdensitaires*.

3.4.2 Le repeuplement indirect

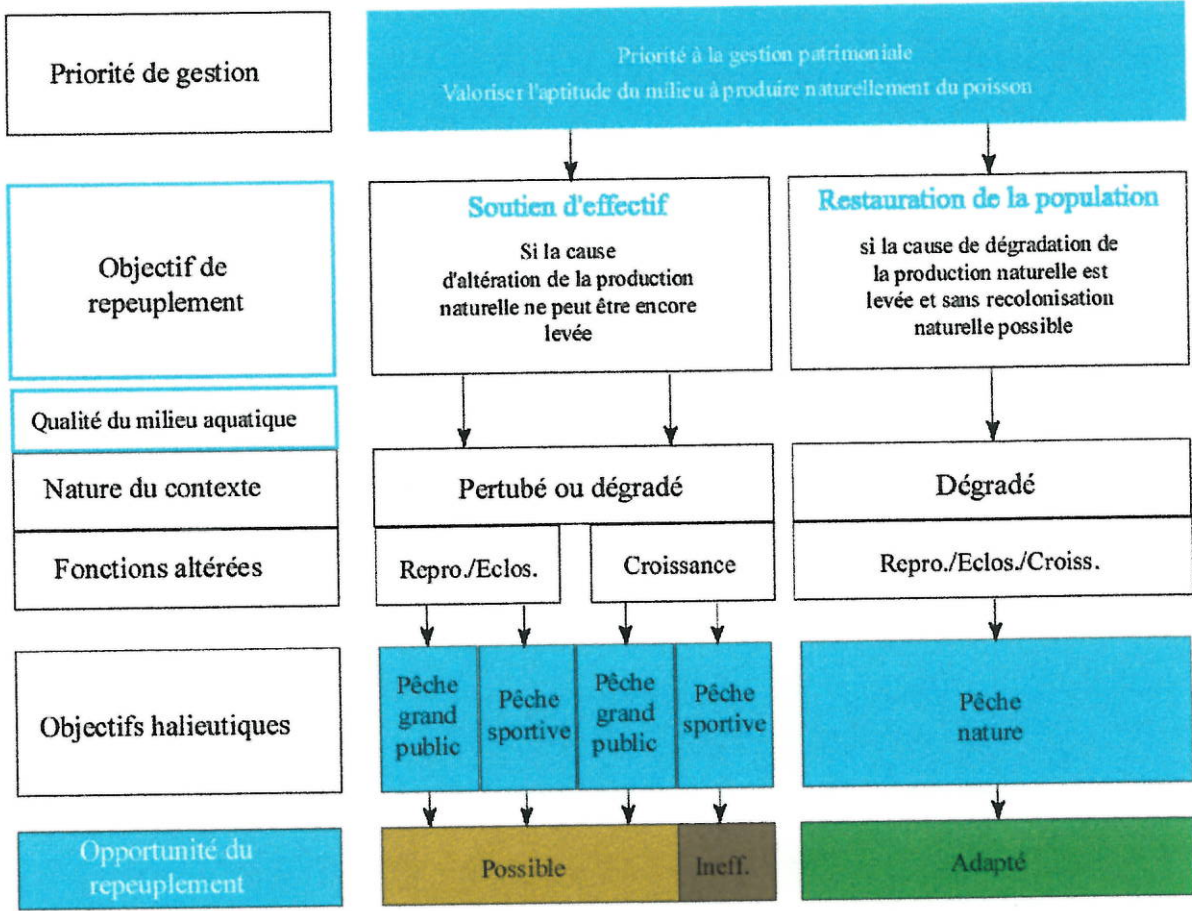
Ici, l'introduction d'individus à de jeunes stades (voire même de très jeunes stades comme pour les œufs embryonnés ou alevins vésicules) est effectuée dans une perspective de résultat à moyen terme, de 1 à 3 ans, et faisant intervenir les capacités de croissance offertes par le milieu naturel. Le repeuplement indirect, aussi appelé repeuplement "*de fond*" met en jeu des effectifs importants, compte tenu des stades précoces de déversement et de la maîtrise de ces types de production en pisciculture. Le coût de ces opérations demeure cependant le plus souvent modéré, tout en faisant

apparaître des nombres élevés de sujets déversés. Les perspectives de succès des repeuplements indirects sont donc étroitement liées aux capacités des cours d'eau où ils sont pratiqués et à satisfaire les exigences biologiques des sujets déversés, selon l'espèce et le stade de développement. L'analyse préliminaire des facteurs limitants les fonctions essentielles et la prise en compte de la capacité d'accueil du cours d'eau sont ici indispensables pour espérer un résultat significatif.

Les gestionnaires, qui ont le devoir de protection du milieu aquatique, doivent être conscients de ces problématiques.

Les options de repeuplement sont déterminées par l'état du contexte piscicole concerné :

- ⇒ dans les contextes conformes ou faiblement perturbés, la pratique du repeuplement doit être considérée comme un facteur limitant de la production piscicole. Les déversements sont à proscrire car ils ne doivent pas être cause de risque pour les populations naturelles.
- ⇒ dans les contextes fortement perturbés ou dégradés, le Plan Départemental de Promotion du Loisir Pêche déterminera les opportunités de déverser tel ou tel stade de poisson, et localisera son action (pas de déversements en tête de bassin versant, lorsqu'il y a présence de frayères, etc...) afin d'optimiser au mieux les potentialités du milieu pour une satisfaction du pêcheur. Dans l'attente de la réalisation de ce document une cartographie des zones à protéger de tout déversement a été établie à l'aide des données issues du diagnostic des milieux et des recommandations du Conseil Supérieur de la Pêche du département.



Tab. 15 -Analyse de l'opportunité d'un déversement

IX – Commentaires et propositions de gestion :

La nature des perturbations permet de définir l'urgence de l'intervention et ainsi d'orienter les gestionnaires directs dans les priorités d'actions à envisager sur chaque contexte piscicole.

Dans certains cas, lorsque les perturbations d'origine anthropiques sont telles (dégradation très importante de la qualité de l'eau, hors classe, par exemple) et qu'aucune valorisation naturelle piscicole n'est réalisable avant un programme d'assainissement long et coûteux, **il dépendra alors de l'administration d'apporter les améliorations nécessaires dans l'intérêt général.**

Les actions de restauration de la compétence des A.A.P.P.M.A. seront décidées en fonction de leurs objectifs piscicoles et halieutiques, en tenant compte du niveau de conformité des contextes. Ainsi, l'option de gestion vient conclure systématiquement l'examen du contexte piscicole. Deux situations se présentent :

⇒ **Situation 1 : le contexte est diagnostiqué**

- **cas 1 – comme conforme**
- **cas 2 – comme faiblement perturbé, mais il peut rentrer en conformité à échéance de moins de 5 ans moyennant la mise en œuvre d'un des actions proposées.**

Dans cette situation, l'option de gestion est :

Gestion de type patrimonial

La gestion patrimoniale sous entend :

- *la préservation de l'état des milieux aquatiques et du peuplement piscicole, avec le cas échéant, des mesures réglementaires associées (=rivière réservée, arrêté de biotope, classement au titre des poissons migrateurs, etc...)*
- *la mise en place d'actions nécessaires sous 5 ans avec évaluation des aménagements en terme de rendement par pêche,*
- *l'arrêt total et obligatoire des déversements de poissons.*

➔ l'exploitation halieutique s'exerce uniquement au dépend de la productivité naturelle, sur des populations de poissons sauvages pérennes.

⇒ **Situation 2 : le contexte est fortement perturbé ou dégradé. Il ne peut pas revenir conforme ou faiblement perturbé à échéance de 5 ans. Il n'y a pas de contrainte patrimoniale forte à brève échéance.**

Dans ce cas l'option de gestion est :

Gestion patrimoniale différée ou gestion de type halieutique

➔ l'exploitation halieutique s'exerce sur le stock naturel et les apports en poissons réalisés dans des secteurs précis ceci dans le but de limiter les impacts sur les populations naturelles encore présentes.

Il est à noter que, sur le bassin versant méditerranéen, le choix de l'espèce repère Truite dans les *contextes intermédiaires* ne permet pas toujours d'exercer une gestion patrimoniale susceptible d'aboutir aux objectifs escomptés, à savoir l'optimisation des effectifs de TRF capt., dans un souci de

d'aboutir aux objectifs escomptés, à savoir l'optimisation des effectifs de TRF capt., dans un souci de préservation du peuplement piscicole naturel, ou simplement en terme de satisfaction "pêche" dans le cadre de l'exploitation halieutique. Ainsi, il semble évident que dans le cas des contextes intermédiaires méditerranéens perturbés ou dégradés, l'exploitation halieutique peut s'exercer sur le stock naturel (Truites fario) avec des apports en poissons (Truites Arc-en-ciel, Truites fario) réalisés dans des secteurs précis et bien définis. Les déversements seront cependant proscrits sur certaines portions de cours d'eau "à vocation patrimoniale" (présence naturelle de frayères à Truite fario, présence d'espèces à vocation patrimoniale comme le Barbeau méridional, l'Ecrevisse à patte blanche, le Toxostome ou encore l'Apron, etc...).

⊗ Attention cependant à l'état sanitaire des sujets lâchés, afin à ne pas perturber le peuplement de Truites fario en place. Le respect très strict des normes sanitaires (contrôle sanitaire indispensable) devra être systématisé.

Dans le cadre de la gestion piscicole à vocation patrimoniale, les déversements n'apparaissent finalement possibles ou adaptés que dans des situations bien précises, identifiées après analyse des contextes et de l'état des fonctions biologiques essentielles, comme le montre le tableau résumant les opportunités de repeuplement dans ce domaine de gestion (Cf. Tab. 15 & 16).

L'expertise technique préliminaire devient alors fondamentale et, croisée avec la demande en matière de pêche, permet d'apprécier clairement l'opportunité d'un déversement de poissons, ainsi que les éventuelles actions complémentaires (ou préliminaires) à engager, notamment sur le milieu. Compte tenu de la dimension géographique des contextes, cette démarche de cadrage technique n'est envisageable qu'au niveau départemental. C'est donc la Fédération départementale qui est la plus à même, en liaison avec les gestionnaires et avec le conseil des techniciens, d'établir les recommandations techniques adaptées aux cours d'eau locaux.

Il est alors possible d'identifier les situations suivantes, dans lesquelles le repeuplement est soit:

- ⇒ **inadapté** parce que pas nécessaire ou efficace vis à vis de l'objectif recherché ;
- ⇒ **possible**, s'il s'avère suffisamment efficace pour être utile à l'objectif recherché ;
- ⇒ **inutile**, pour cause soit :
 - d'inefficacité parce que compromis par l'insuffisance du milieu ou la compétition naturelle ;
 - d'incompatibilité avec les orientations de gestion.

Mode de Gestion	Etat du contexte	Type de repeuplement	
		de fond	direct
Gestion patrimoniale	Déjà conforme	Inadapte	Inadapte
	Conforme avant 5 ans	Inadapte	Possible
Gestion Patrimoniale Différée (priorité à l'halieutisme)	Perturbé	Possible	Possible
	Dégradé	Inutile	Possible

Tab. 16 - Tableau récapitulatif des options de repeuplement

X - Méthodes de suivi des actions :

Une fois les actions sur le milieu déterminées, un programme de suivi doit être mis en place. En effet, les actions définies dans le PDPG doivent faire l'objet d'une analyse détaillée. Le programme de suivi répond à deux préoccupations majeures :

⇒ 1^{ère} : d'une part, une définition plus précise du chiffrage des opérations et du calendrier de mise en oeuvre incluant :

- un rapport technique précis sur l'intervention à réaliser (parfois avec étude détaillée préalable, dans le cas des ouvrages de franchissement, ils doivent être dimensionnés par les experts du CSP au sein des délégations régionales; cf. Larinier et al., 1995),
- une devis précis des coûts avec phasage par tranche pour des travaux lourds,
- les demandes de subventions auprès des Agences de l'eau, de la DIREN, du CSP, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Europe, etc., dont l'obtention conditionne alors l'intervention proprement dite :
 - * élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières aux travaux engagés ;
 - * sélection des entreprises chargées des aménagements ;
 - * réalisation des travaux avec suivi par la brigade départementale, le technicien du CSP et/ou le chargé d'études de la Fédération.

⇒ 2^{ème} : d'autre part, le souci de vérifier les résultats des actions engagées; ceci devant se faire principalement par la mesure des captures de l'espèce repère par unité d'effort de pêche (CPUE) en collaboration avec les techniciens du CSP c'est-à-dire :

- par le suivi de carnets de captures remplis par un échantillon représentatif de pêcheurs,
- par la réalisation d'enquêtes panier auprès des pêcheurs,
- par la réalisation d'enquêtes de fréquentation des parcours de pêche,
- par le contrôle des actions de repeuplements (chaque AAPPMA fournit chaque année son plan de repeuplement, en accord avec les préconisations du PDPG, les espèces déversées, les quantités et la liste des cours d'eau repeuplés) et par le contrôle de l'efficacité de ces actions de repeuplements (le cas échéant).

La relation entre les CPUE et les fréquentations en nombre de jour - pêcheurs sur un parcours permettent d'estimer :

- d'une part l'évolution des captures à partir d'un point initial,
- d'autre part la mortalité par pêche (quantités de poissons capturables prélevés annuellement sur un parcours) qui permet de vérifier si les prélèvements n'excèdent pas le potentiel naturel du cours d'eau (les prélèvements doivent rester inférieurs à la cible d'échappement).



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agréée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargée de missions d'intérêt général

Plan Départemental pour la
Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche

**DIAGNOSTIC
TECHNIQUE**

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

SOMMAIRE

Liste des contextes piscicoles du département de l'Ardèche	p39
Cartographie générale : Contextes piscicoles du département de l'Ardèche	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de l'Ardèche</u>	p41
Contexte Ardèche - V501-506	p42
Contexte Ardèche amont - V500	p49
Contexte Ligne - V502	p51
Contexte Beaume amont - V503	p53
Contexte Drobie amont - V503	p55
Contexte Borne - V504	p57
Contexte Borne-Chassezac - V504	p59
Contexte Fonteauière-Bourges V500	p61
Contexte Volane amont - V501	p64
Contexte Sandron - V501	p66
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de l'Ardèche	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de la Loire</u>	p68
Contexte Loire - K00	p69
Contexte Orcival - K00	p71
Contexte Nadalès - K00	p73
Contexte Langougnole - K00	p75
Contexte Méjeane - K00	p77
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de la Loire	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de l'Allier</u>	p79
Contexte Espezonnette amont - K20	p80
Contexte Espezonnette aval - K20	p82
Contexte Liauron - K20	p84
Contexte Masméjean - K20	p86
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de l'Allier	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de l'Eyrieux</u>	p88
Contexte Eyrieux amont - V410-V412	p89
Contexte Eyrieux aval - V413-417	p92
Contexte Dunière amont - V416	p95
Contexte Auzène - V415	p97
Contexte Glueyre - V414	p99
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de l'Eyrieux	

<u>Fiches contextes / Bassin versant du doux</u>	p101
Contexte Doux amont - V370-371	p102
Contexte Doux moyen - V371-372	p104
Contexte Doux-Duzon aval - V372-374	p106
Contexte Duzon amont - V374	p108
Contexte Daronne amont - V373	p111
Contexte Daronne aval - V373	p113
Contexte Eal - V372	p115
Contexte Grozon - V371	p117
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant du Doux	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de l'Ay</u>	p119
Contexte Ay amont - V353	p120
Contexte Ay aval - V353	p124
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de l'Ay	
<u>Fiches contextes / Bassin versant de la Cance</u>	p126
Contexte Cance amont - V350	p127
Contexte Cance aval - V352	p129
Contexte Deûme - V351	p132
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de la Cance	
<u>Fiches contextes / Bassins versants de l'Ouvèze et de la Payre</u>	p134
Contexte Ouvèze amont - V430	p135
Contexte Ouvèze aval - V430	p137
Contexte Mézayon - V430	p139
Contexte Payre amont - V431	p141
Contexte Payre aval - V431	p143
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant de l'Ouvèze et de la Payre	
<u>Fiches contextes / Bassin versant du Rhône</u>	p145
Contexte Limony - V331	p146
Contexte Embroye - V402	p148
Contexte Turzon - V402	p150
Contexte Lavezon - V433	p152
Contexte Escoutay - V450	p154
Contexte Rhône - V331-457	p156
Cartographie : Contextes piscicoles du bassin versant du Rhône	

N°	Espèce repère	Contexte	Code	Etat fonctionnel	Gestion retenue
----	---------------	----------	------	------------------	-----------------

Contextes du bassin de l'Ardèche

1	Cyprinidés	Ardèche	V501-506	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniaire différée
2	Truite fario	Ardèche amont	V500	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
3	Truite fario	Ligne	V502	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
4	Truite fario	Beaume amont	V503	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
5	Truite fario	Drobie amont	V503	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
6	Truite fario	Borne	V504	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
7	Truite fario	Borne-Chassezac	V504	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
8	Truite fario	Fonteauière-Bourges	V500	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire
9	Truite fario	Volane amont	V501	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire
10	Truite fario	Sandron	V501	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire

Contextes du bassin de la Loire

11	Truite fario	Loire	K00	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
12	Truite fario	Orcival	K00	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
13	Truite fario	Nadalès	K00	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
14	Truite fario	Langougnole	K00	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
15	Truite fario	Méjeane	K00	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire

Contextes du bassin de l'Allier

16	Truite fario	Espezonnette amont	K20	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire
17	Truite fario	Espezonnette aval	K20	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
18	Truite fario	Liauron	K20	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
19	Truite fario	Masméjean	K20	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire

Contextes du bassin de l'Eyrieux

20	Truite fario	Eyrieux amont	V410-412	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
21	Truite fario	Eyrieux aval	V413-417	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniaire différée
22	Truite fario	Dunière amont	V416	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
23	Truite fario	Auzène	V415	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire
24	Truite fario	Glueyre	V414	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée

Contextes du bassin du Doux

25	Truite fario	Doux amont	V370-371	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
26	Truite fario	Doux moyen	V371-372	Intermédiaire Conforme	Patrimoniaire
27	Truite fario	Doux-Duzon aval	V372-374	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniaire différée
28	Truite fario	Duzon amont	V374	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
29	Truite fario	Daronne amont	V373	Salmonicole Conforme	Patrimoniaire
30	Truite fario	Daronne aval	V373	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
31	Truite fario	Eal	V372	Salmonicole Perturbé	Patrimoniaire différée
32	Truite fario	Grozon	V371	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniaire

N°	Espèce repère	Contexte	Code	Etat fonctionnel	Gestion retenue
----	---------------	----------	------	------------------	-----------------

Contextes du bassin de l'Ay

33	Truite fario	Ay amont	V353	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
34	Truite fario	Ay aval	V353	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée

Contextes du bassin de la Cance

35	Truite fario	Cance amont	V350	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
36	Truite fario	Cance aval	V352	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée
37	Truite fario	Deûme	V351	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale différée

Contextes des bassins Ouvèze et Payre

38	Truite fario	Ouvèze amont	V430	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
39	Cyprinidés	Ouvèze aval	V430	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée
40	Truite fario	Mézayon	V430	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
41	Truite fario	Payre amont	V431	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
42	Cyprinidés	Payre aval	V431	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée

Contextes du bassin du Rhône

43	Cyprinidés	Limony	V331	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée
44	Truite fario	Embroye	V402	Salmonicole Perturbé	Patrimoniale
45	Truite fario	Turzon	V402	Salmonicole Conforme	Patrimoniale
46	Cyprinidés	Lavezon	V433	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée
47	Cyprinidés	Escoutay	V450	Intermédiaire Perturbé	Patrimoniale différée
48	Brochet	Rhône	V331-457	Cyprinidé Perturbé	Patrimoniale différée

Département de l'Ardèche

Contextes piscicoles

Contexte salmonicole

espèce repère = Truite fario

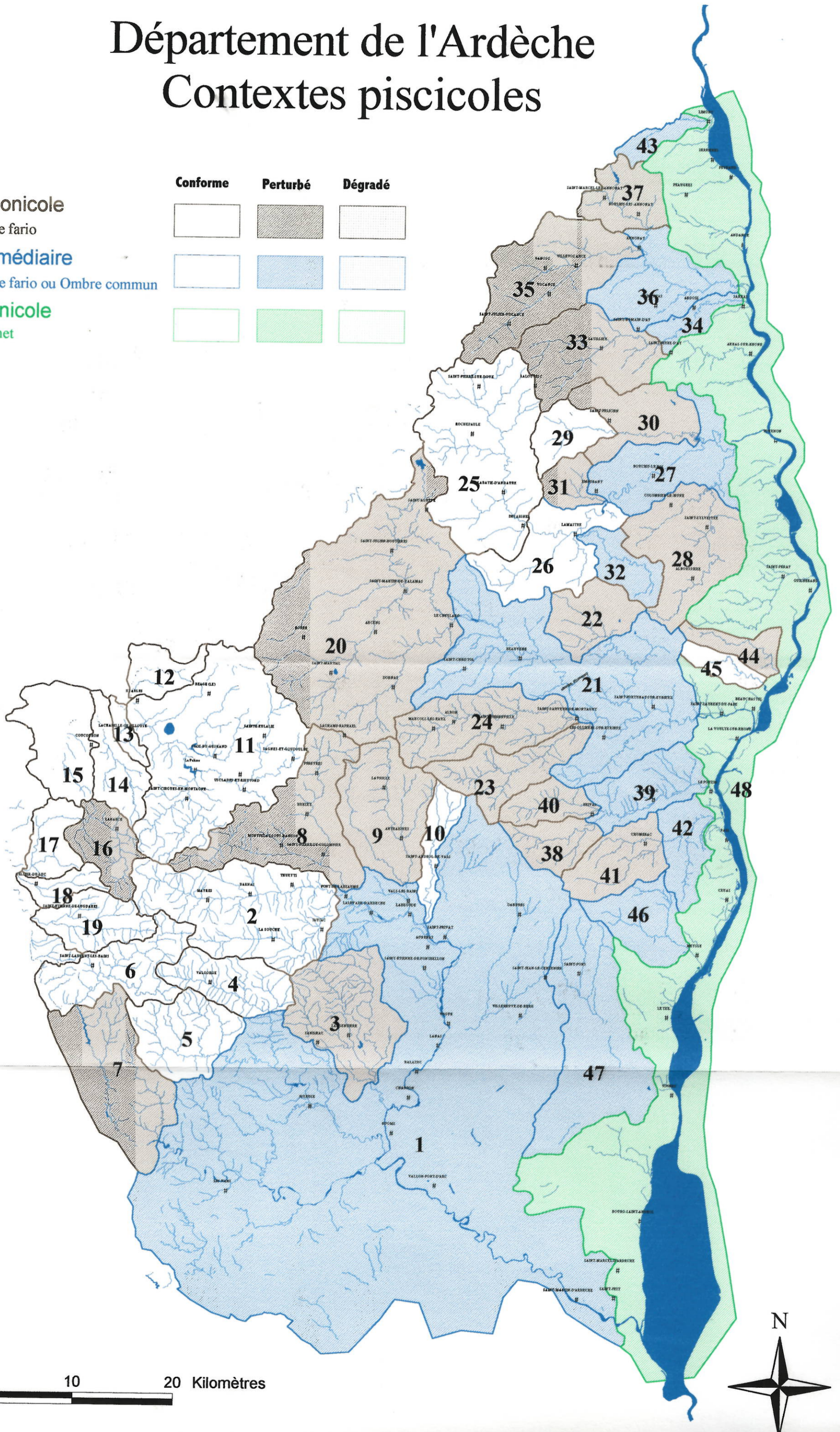
Contexte intermédiaire

espèce repère = Truite fario ou Ombre commun

Contexte cyprinicole

espèce repère = Brochet

Conforme	Perturbé	Dégradé



10 0 10 20 Kilomètres



Fiches contextes
Bassin versant de l'Ardèche

Contexte Ardèche - 1

Données générales :

Tronçon SDVPH		Chassezac 1, 2, 3	Beaume 1, 2	Ardèche 3, 4, 5, 6, 7
Limites du contexte	Amont :	Aval confluence Thines	Aval confluence Salyndre	Aval confluence Fonteauière
	Aval :	Confluence Ardèche	Confluence Ardèche	Confluence avec rau du Tiourre
Tronçon SDVPH		Volane-Voltour	Ibie	Auzon Claduègne
Limites du contexte	Amont :	Aval confluence Bezorgues	Source de l'Ibie	Sources de l'Auzon et de la Claduègne
	Aval :	Confluence Ardèche	Confluence Ardèche	Confluence Ardèche
Longueur cours d'eau principal (Km)				
	Ardèche	103		
	Chassezac et affluents	140,6		
	Beaume et affluents	96,4		
	Drobie	17,0		
	Volane-Voltour	9,8		
	Ibie	10,0		
	Auzon-Claduègne	54,5		
	Ligne	5,3		
Longueur des affluents en (km)		86,7		
Surface en eau (ha)		423,3		
Surface du B.V. (Km ²)		1421		
Substrat géologique		Grès triasiques Marnes, calcaires jurassiques et crétacés Marnes (secondaire et oligocène) Calcaires fissurés (crétacés) Alluvions anciens		
Police de l'eau		DDAF		

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire		
Espèce cible	Truite fario		
Catégorie piscicole	1 ^{ère} et 2 ^{nde} catégorie (maille 23 cm)		
Etat fonctionnel	Perturbée		
Peuplement en place	Chassezac	Beaume-Drobie	Ardèche
	CHE, BAF, GOU, VAI, BLN, SPI, GAR, PER, ABL, TRF, LOF, TOX, CHA, TAN, ANG	CHE, BAF, GOU, VAI, BLN, GAR, TRF, TOX, ANG, APR	CHE, BAF, GOU, VAI, BLN, VAN, GAR, TRF, TOX, ANG, HOT, SPI, GRE, ABL, BRE, CCO, TAN, APR
	Volane-Voltour	Ibie	Auzon-Claduègne
	TRF, VAI, GOU, BLN, LOF, BAF, CHE, APP	BAM, CHE, CHA, BLN, VAI	TRF, APP, BAM, BLN, CHE, VAI, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	L'Hameçon	Association Piscicole Antraigues
	La Truite Beaumoise	La Beaume-Drobie
	La Truite Valgorgeoise	La Frétilante Ruomsoise
	Le Chassezac	La Gaule Vallonnaise
	La Truite Coironnaise	Le Goujon
	La Brème	

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Chassezac</i>					
A Autorisé	* Barrage hydroélectrique (EDF) de Malarce Absence de passe à poissons Débit réservé à l'aval (8500 m) Variations journalières des débits (éclusées) * Nombreuses prises d'eau agricoles (ASA et pompage de Casteljou - Berrias) Assecs estivaux localisés * Nombreux captages de sources (AEP) (Syndicat des Vans)	* Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réchauffement estival * Modification comportementale du poisson * Colmatage des substrats à l'aval * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C P C C P C	C P P P D	P P C P P P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravé par les pompages)	C	P	C
<i>La beaume</i>					
A Autorisé	* quelques seuils à franchissabilité réduite * Nombreuses prises d'eau agricoles (ASA) et captages de sources (AEP) Assecs estivaux localisés sur la Beaume (Aval)	* Circulation des géniteurs perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C C	C P	P P
P Prohibé	* Rejet de la STEP de Labeaume (250 Eq.Hab) * Rejets diffus domestiques (Vernon, Ribes, etc..) * Rejets caves viticoles de Rosières et Lablachères * Seuils de baignades en été	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Réchauffement estival	C C C	P P P	P P P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravé par les pompages)	C	P	C
<i>La Drobie</i>					
P Prohibé	* Rejets diffus domestiques * Seuils de baignades en été	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Réchauffement estival	C C	P P	P C
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
<i>La Volane - Voltour</i>					
A Autorisé	* 7 Microcentrales 3 barrages infranchissables Débit réservé à l'aval * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C C	C P	P P
P Prohibé	* Rejet non traité de la commune d'Antraigues dans la Volane * Importants rejets domestiques non traités dans Vals-les-Bains (Volane et Voltour)	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	C C	P P	P P
M Naturel	* Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles (vasques) sur la Volane	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Auzon et la Claduègne</i>					
A Autorisé	*Nombres captages AEP de sources *Barrage de Darbres-Lussas Infranchissable Débit réservé à l'aval *Nombres pompages agricoles en rivières ou en nappe (22 sites déclarés) * Retenues collinaires (alimentées par sources) *Nombres seuils (ancien moulin) créant des problèmes d'engravement en amont et érosion régressive en aval *zones de culture en bordure de rivière (vignobles, vergers, céréales) *Baignade du camping de St-Jean -le-Centenier	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Lessivage des sols, colmatage par MES à l'aval (absence de ripisylve) * Réchauffement de la masse d'eau Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	C C C D C C C P C	P C P D P C P P P	P P D P P P D P
P Prohibé	*Rejets diffus (campings, centre de vacances) *Rejets agricoles importants (élevages volailles, bovins, ovins) *Rejet ferme expérimentale du Pradel (Mirabel) * Pollutions d'origine agro-alimentaire (coopératives vinicoles, fromagerie, fabrique de jus de fruit) *Rejets STEP (Lavedieu, Lussas, St-Jean, Villeneuve, Vogüe) *Rejets diffus domestiques de 8 communes sur le bassin versant (freysenet, Darbres, St-Gineis, Mirabel...) *Endiguement, curages et retalutages des berges localisés	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	C C C C C C D	P P P P P P D	P P P P P P D
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants Assèchements localisés Elevation marquée de la température estivale *Ripisylve absente ou clairsemée. Erosion de berges localisée	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil * Réchauffement estival, prolifération d'algues	C C	P P	C P
<i>L'Ibie</i>					
P Prohibé	* Prélèvement de matériaux (déstabilisation du lit, passage en sous écoulement) *Rejets diffus domestiques (St-Maurice d'Ibie) *Rejet STEP (Vallon-Pont-d'Arc) *Déchèterie (Vallon-Pont-d'Arc)	* Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	D C C C	D P P P	D P P P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 53151$$

$$2Y = 41695$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 41695
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte:

X = 26044

2Y = 20013

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 20013

Perturbation totale est de 21682 TRFcapt/an soit 52 %

⇒ le contexte V501-506 est Intermédiaire Perturbé

Proposition d'action nécessaires

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Chassezac</i>	
* Barrage hydroélectrique (EDF) de Malarge Absence de passe à poissons Débit réservé à l'aval (8500 m) Variations journalières des débits (éclusées) * Nombreuses prises d'eau agricoles (ASA et pompage de Casteljau - Berrias) Assecs estivaux localisés * Nombreux captages de sources (AEP) (Syndicat des Vans) * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	Mise en place d'une passe à poissons. Action de police (contrôle du débit réservé). Fonctionnement sans écluses ? Substitution des pompages direct en rivière à partir des barrages. Limiter les prélèvements supplémentaires.
<i>La beaume</i>	
* Quelques seuils à franchissabilité réduite * Nombreuses prises d'eau agricoles (ASA) et captages de sources (AEP) Assecs estivaux localisés sur la Beaume (Aval) * Rejet de la STEP de Labeaume (250 Eq.Hab) * Rejets diffus domestiques (Vernon, Ribes, etc..) * Rejets caves viticoles de Rosières et Lablachères * Seuils de baignades en été * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	Retrouver la franchissabilité. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Dispositif de contrôle (mise en place d'échelles limnimétriques). Amélioration du fonctionnement. Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. Stockage des rejets, dispositif de prétraitement en interne. Mettre en place un écoulement central préférenciel sur les seuils.
<i>La Drobie</i>	
* Rejets diffus domestiques * Seuils de baignades en été * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. Mettre en place un écoulement central préférenciel sur les seuils.
<i>La Volane - Voltour</i>	
* 7 Microcentrales 3 barrages infranchissables Débit réservé à l'aval * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Rejet non traité de la commune d'Antraigues dans la Volane * Importants rejets domestiques non traités dans Vals-les-Bains (Volane et Voltour) * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles (vasques) sur la Volane	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Action de police (contrôle du débit réservé). Retrouver la franchissabilité des ouvrages (Cf. étude SIEE, ouvrage prioritaire) Construire STEP. Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP.

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Ardèche</i>	
<p>*Soutient d'étiage (à partir Barrages sur Chassezac et fonteaulière)</p> <p>*Nombreux seuils et barrages infranchissables (Perrier, Malpas, BSN,...)</p> <p>*Microcentrale de la Temple Débit réservé 40^{ème} du module sur 4 km</p> <p>*Seuil du gradus</p> <p>*Seuil du canal de St-Privat</p> <p>*Nombreux pompages agricoles et particuliers en rivière (entre Aubenas et Voguë)</p> <p>* Stations de pompage pour l'irrigation en nappe d'accompagnement (St-Privat et St-Didier)</p> <p>*Seuil de Lanas (passe à poissons non fonctionnelle)</p> <p>*Microcentrale des brasseries</p> <p>*Microcentrale Eldin</p> <p>*Microcentrale Sous-Roche</p> <p>*Microcentrale du moulin de Sampzon</p> <p>*Microcentrale Mas Neuf</p> <p>*Barrage de Gos</p> <p>*Barrage du Pont de Salavas</p> <p>*Pompages AEP (Vallon-Pont-d'Arc)</p> <p>*Station de pompage AEP (la Bastide de Virac)</p> <p>*Captage du Tiourre pour AEP</p> <p>* Activité sports d'eaux vives</p> <p>*Rejet STEP (Pont -de-la-Beaume et Lalevade)</p> <p>*Rejet STEP (La Bégude)</p> <p>*Rejets diffus domestiques (Pont-de-la-Beaume)</p> <p>*Rejet STEP (Vals-les-Bains)</p> <p>*Rejet STEP (Tartary)</p> <p>*Rejet STEP (St-Privat)</p> <p>*Carrière Chabroulin (St-Didier-s/s-Aubenas) (obstruction zone d'expansion de crue, érosion régressive en aval, érosion de berges)</p> <p>*Rejet STEP (St-didier-s/s-Aubenas, Aubenas, St-Etienne de Fontbellon)</p> <p>*Rejet pisciculture Font-Rome dans l'auzon</p> <p>*Rejet STEP (Voguë)</p> <p>*Rejet STEP (Lanas, St-Maurice-d'Ardèche)</p> <p>*Rejets diffus domestiques Balazuc</p> <p>*Rejets diffus domestiques de Chauzon</p> <p>*Extraction de matériaux (Chauzon)</p> <p>*Décharge sauvage (Chauzon)</p> <p>*Rejet STEP Ruoms</p> <p>*Extraction de matériaux (Confluence Beaume)</p> <p>*Carrière Tourre (Ruoms) (déstabilisation du lit, érosion de berges, déficit en matériaux)</p> <p>*Extraction de matériaux (campings de Sampzon)</p> <p>*Rejets diffus des nombreux campings</p> <p>*Rejets STEP (Salavas)</p> <p>*Rejet distillerie (vallon-Pont-d'Arc)</p> <p>*Rejets diffus des bivouacs (Gaud et Gournier)</p> <p>*Rejets diffus domestique du hameau de Sauze</p> <p>*Rejets diffus domestiques de St-Martin</p> <p>*Extraction de matériaux (entreprise Charpentier) (déficit en matériaux, érosion de berges,...)</p> <p>*Rejets Step (St-Just-d'Ardèche)</p> <p>* Régime hydrologique méditerranéen</p> <p>Etiages estivaux importants</p>	<p>(Retrouver la franchissabilité des ouvrages, action dans le cadre du COGEPOMI). (Classement L232-6 sur tout le linéaire de l'Ardèche).</p> <p>Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Augmentation du débit réservé au 10^{ème} du module</p> <p>Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint.</p> <p>Action de police, contrôle des prélèvements.</p> <p>Revoir la conception de la passe à poissons pour la rendre fonctionnel.</p> <p>Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession.</p> <p>Réglementer la pratique (période, site, lâchers d'eau,...).</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Fermeture de la carrière, (autorisation préfectorale?).</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Action de police, mise en place de système de traitement en interne efficace.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.</p> <p>Action de police.</p> <p>Action de police et dépollution du site.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Action de police.</p> <p>Action de police, surveillance des travaux.</p> <p>Non renouvellement de l'autorisation.</p> <p>Action de police.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel, raccordement STEP.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p> <p>Action de police, mise en place de système de traitement en interne efficace.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel, raccordement STEP.</p> <p>Action de police, surveillance des travaux.</p> <p>Amélioration du fonctionnement.</p>

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Auzon et la Claduègne</i>	
<p>*Nombreux captages AEP de sources</p> <p>*Barrage de Darbres-Lussas</p> <p>Infranchissable</p> <p>Débit réservé à l'aval</p> <p>*Nombreux pompages agricoles en rivières ou en nappe (22 sites déclarés)</p> <p>* Retenues collinaires (alimentées par sources)</p> <p>*Nombreux seuils (ancien moulin) créant des problèmes d'engrèvement en amont et érosion régressive en aval</p> <p>*zones de culture en bordure de rivière (vignobles, vergers, céréales)</p> <p>*Baignade du camping de St-Jean -le-Centenier</p> <p>*Rejets diffus (campings, centre de vacances)</p> <p>*Rejets agricoles importants (élevages volailles, bovins, ovins)</p> <p>*Rejet ferme expérimentale du Pradel (Mirabel)</p> <p>* Pollutions d'origine agro-alimentaire (coopératives vinicoles, fromagerie, fabrique de jus de fruit)</p> <p>*Rejets STEP (Lavilledieu, Lussas, St-Jean, Villeneuve, Vogüe)</p> <p>*Rejets diffus domestiques de 8 communes sur le bassin versant (freysenet, Darbres, St-Gineis, Mirabel...)</p> <p>*Endiguement, curages et retalutages des berges localisés</p> <p>* Régime hydrologique méditerranéen</p> <p>Etiages estivaux importants</p> <p>Assèchements localisés</p> <p>Elevation marquée de la température estivale</p> <p>*Ripisylve absente ou clairsemée.</p> <p>Erosion de berges localisée</p>	<p>Limiter les prélèvements supplémentaires.</p> <p>Action de police, contrôle du débit réservé</p> <p>Action de police, arrêt des prélèvements dès que le débit de référence est atteint.</p> <p>Favoriser le transit des matériaux par la mise en place d'échancrure centrale en crête de seuils.</p> <p>Réhabilitation de ripisylve.</p> <p>Mise en place d'un dispositif d'écoulement préférenciel sur le seuil de baignade.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel, raccordement STEP.</p> <p>Stockages et traitements des rejets.</p> <p>Mise en place de système de prétraitement en interne approprié.</p> <p>Amélioration du fonctionnement, traitement secondaire pour le Phosphore.</p> <p>Mise en place d'assainissement collectif avec raccordement STEP.</p> <p>Limiter ces opérations, Réhabilitation (génie végétale) et entretien de ripisylve.</p>
<i>L'Ibie</i>	
<p>* Prélèvement de matériaux (déstabilisation du lit, passage en sous écoulement)</p> <p>*Rejets diffus domestiques (St-Maurice d'Ibie)</p> <p>*Rejet STEP (Vallon-Pont-d'Arc)</p> <p>*Déchèterie (Vallon-Pont-d'Arc)</p> <p>* Régime hydrologique méditerranéen</p> <p>Etiages estivaux importants</p>	<p>Action de police.</p> <p>Mise en place de dispositifs d'assainissement individuel.</p> <p>Amélioration du fonctionnement, choix d'un milieu récepteur plus adapté.</p> <p>Fermeture et délocalisation du site.</p>

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Ardèche amont - 2

Données générales :

Tronçon SDVPH	Ardèche 8, 9 et 10 - Lignon 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Sources de l'Ardèche
	Aval :	Source du Lignon Confluence Ardèche - Lignon
Longueur cours d'eau principal (Km)	25,8	
Longueur des affluents en (km)	10,4	
Surface en eau (ha)	36	
Surface du B.V. (Km ²)	159	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes Roches volcaniques (tertiaire)	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement:

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF en amont de l'Ardèche TRF, VAI, GOU, LOF, BLN, CHE, CHA, BAF, ANG à l'aval de l'Ardèche TRF, VAI, GOU, CHE, BLN, BAF, ANG dans le Lignon

Haliéutisme :

AAPPMA	La Truite Beauvoise	la Gaule du Lignon
--------	---------------------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Ardèche</i>					
A Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Rejets des nombreux Campings en période estivale * Recalibrage à l'aval de Barnas (300 m)	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Altération de la qualité chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C C C	C P P	P C P
P Prohibé	* Rejets diffus domestiques de Mayres et de Barnas	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou difficile	C	C	P
<i>Le Lignon</i>					
A Autorisé	* 2 Microcentrales 1 seuil infranchissable Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien * Rejet de la STEP de Jaujac (1500 Eq./Hab.) Dysfonctionnement estival (saturation)	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Altération de la qualité chimique de l'eau	C C P P	C P P P	P P P P
P Prohibé	* Rejets diffus domestiques de Jaujac	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	Etiages estivaux sévères Régime hydraulique de type cévenol Crues très violentes et fréquentes * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles par endroit	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil Divagation importante du lit * Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C C	P P	C P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 7710$$

$$2Y = 3332$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 2598
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 5547$$

$$2Y = 2932$$

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 2932

Perturbation totale est de 400 TRFcapt/an soit 12%

le contexte V500 est Salmonicole Conforme

Proposition d'action nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Ardèche</i>	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	Retrouver la franchissabilité (L 232/6).
* Rejets des nombreux Campings en période estivale	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.
* Recalibrage à l'aval de Barnas (300 m)	Minimiser le linéaire influencé.
* Rejets diffus domestiques de Mayres et de Barnas	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.
* Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	
<i>Le Lignon</i>	
* 2 Microcentrales	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession.
1 seuil infranchissable	Mesures correctives.
Débit réservé à l'aval	Action de police (contrôle du débit réservé).
Curages réguliers d'entretien	Surveiller ces opérations (Période de moindre sensibilité sur le milieu).
* Rejet de la STEP de Jaujac (1500 Eq./Hab.)	Amélioration du fonctionnement de la STEP.
Dysfonctionnement estival (saturation)	
* Rejets diffus domestiques de Jaujac	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP
Etiages estivaux sévères	
Régime hydraulique de type cévenol	
Crues très violentes et fréquentes	
* Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles par endroit	

Retrouver la franchissabilité des ouvrages sur ce contexte est une action primordiale compte tenu de l'importance du linéaire de cours d'eau classés au titre de l'article L 232-6 du code rural (Décret du 21/03/90 et Arrêté du 14/05/90).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Ligne - 3

Données générales :

Tronçon SDVPH	Ligne 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Source
	Aval :	Confluence avec le Rau de Toufache
Longueur cours d'eau principal (Km)		
Ligne		22,8
Lande		45,5
Roubreau		40,0
Longueur des affluents en (km)		41,5
Surface en eau (ha)		58,6
Surface du B.V. (Km ²)		109
Substrat géologique	Grès triastiques	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, APP, GOU, BLN, CHE, BAM (Rau de Alobrès)

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Largentière
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Ligne - La Lande</i>					
A Autorisé	* Obstacles infranchissables	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Nombreux pompages agricoles et particuliers	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Apports importants de sable liés à l'activité agricole sur le BV de la Lande (vigne et vergers)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction colmatage par du sable	C	P	P
	* Nombreux seuils à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
P Prohibé	* Dysfonctionnement de la STEP de Largentière (3000 Eq.Hab)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Contamination par les Anciennes Mines de Largentière (Ligne et Lande)	* Altération de la qualité de l'eau (métaux lourds)	P	P	P
	* Pollutions domestiques diffuses	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Etiages estivaux importants * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 6116$$

$$2Y = 7509$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 6116
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 3670$$

$$2Y = 4617$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 3670

**Perturbation totale est de 2446 TRFcapt/an soit 40%
le contexte V502 est Salmonicole Perturbé**

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Ligne - La Lande</i>	
* Obstacles infranchissables	Arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Action de police. Mise en place de bande en herbée. Réhabilitation de ripisylve. Amélioration du fonctionnement. Traitement de l'eau (bassins de décantation + floculants). Raccordement STEP, mise en place de systèmes d'assainissement individuel.
* Nombreux pompages agricoles et particuliers	
* Apports importants de sable liés à l'activité agricole sur le BV de la Lande (vigne et vergers)	
* Nombreux seuils à franchissabilité réduite	
* Dysfonctionnement de la STEP de Largentière (3000 Eq.Hab)	
* Contamination par les Anciennes Mines de Largentière (Ligne et Lande)	
* Pollutions domestiques diffuses	
* Régime hydrologique méditerranéen Étiages estivaux importants	
* Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles	

Ce contexte est caractérisé par des étiages estivaux importants qui sont fortement aggravés par les nombreux pompages sur le bassin versant. La réduction des débits engendre une concentration des effluents (rejets domestiques et anciennes mines) et un réchauffement des eaux, ce qui provoque une dégradation de l'écosystème aquatique. L'ensemble de ces facteurs, additionné à la succession d'ouvrages infranchissables et une qualité médiocre des habitats ne permet pas d'avoir un peuplement piscicole conforme.

Retrouver la franchissabilité sur ce contexte n'est pas une action primordiale compte tenu du nombre important de seuils. Les actions prioritaires doivent être orientées pour améliorer la qualité et les débits d'eau sur le bassin versant.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Beaume amont - 4

Données générales :

Tronçon SDVPH	Beaume 2 et 3	
Limites du contexte	Amont :	Source
	Aval :	Confluence avec le Salyndre
Longueur cours d'eau principal (Km)	13,6	
Longueur des affluents en (km)	78,5	
Surface en eau (ha)	16	
Surface du B.V. (Km ²)	56,7	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, BLN

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Valgorgoise
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Eclosion	Croissance	Reproduction
<i>La Beaume</i>					
A Autorisé	* Nombreux captages de sources (AEP) (AEP de Valgorge/Laboule syndicat du Tanargue)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
P Prohibé	* Rejet de la STEP de Valgorge (750 Eq.Hab) * Rejets diffus domestiques	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Nombreuses cascades à franchissabilité réduite * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Circulation des géniteurs difficile * Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	C	P
			C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 2630$$

$$2Y = 2397$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2397
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2286

2Y = 2319

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2286

Perturbation totale est de 111 TRFcapt/an soit 5%

le contexte V503 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Beaume</i>	
* Nombreux captages de sources (AEP) (AEP de Valgorge/Laboule syndicat du Tanargue)	Limiter les prélèvements supplémentaires.
* Rejet de la STEP de Valgorge (750 Eq.Hab)	Amélioration du fonctionnement et de la capacité de traitement (saturation en période estivale).
* Rejets diffus domestiques	Raccordement STEP, mise en place de systèmes d'assainissement individuel.
* Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	
* Régime hydrologique méditerranéen	
Etiages estivaux importants	

Le contexte Beaume amont est diagnostiqué conforme cependant il existe des problèmes localement de qualité d'eau notamment en aval de Valgorge en période estivale.

Ce contexte fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat du bassin versant des vallées de la Beaume et de la Drobie).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Drobie amont - 5

Données générales :

Tronçon SDVPH	Drobie 1 et 2
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Confluence avec le Rau de Pourcharesse
Longueur cours d'eau principal (Km)	12,6
Longueur des affluents en (km)	67,9
Surface en eau (ha)	15,9
Surface du B.V. (Km ²)	72
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF

Halieutisme :

AAPPMA	La Beaume-Drobie de Joyeuse
--------	-----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Drobie</i>					
P Prohibé	* Rejets diffus domestiques (Ste Mélaney, Sablières, etc...)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs difficile	C	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

⊗ Situation théorique du contexte :
 X = 2830
 2Y = 2540

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2540
 Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2476

2Y = 2515

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2476

Perturbation totale est de 64 TRFcapt/an soit 3%

le contexte V503 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Drobie</i>	
* Rejets diffus domestiques (Ste Mélaney, Sablières, etc...) * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants * Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel, création STEP.

Ce contexte fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat du bassin versant des vallées de la Beaume et de la Drobie).

Le contexte Drobie amont est diagnostiqué conforme, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Borne - 6

Données générales :

Tronçon SDVPH	Borne 1, 2 et 3
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Aval Pont de Nicoulaud
Longueur cours d'eau principal (Km)	20,8
Borne	20,4
Lichechaude	39,3
Longueur des affluents en (km)	35
Surface en eau (ha)	78,4
Surface du B.V. (Km ²)	Roches cristallines et cristallophylliennes
Substrat géologique	DDAF
Police de l'eau	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, CHA en amont
	TRF, CHA, VAI, GOU, CHE à l'aval

Halieutisme :

AAPPMA	Les Riverains du Masméjean
--------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Borne</i>					
A Autorisé	* Pompages en hiver (Canon à neige)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	* Salage des routes	* Modification de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Barrages infranchissables ou à franchissabilité réduite en tête de bassin versant (hautes plaines, basses plaines, le Chambon, le Riou Clar)	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	* Baignade amovible camping St-Laurent	* Réchauffement de la masse d'eau Altération de la qualité chimique de l'eau Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	C	P	P
M Naturel	* Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs difficile	C	C	P
			C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 5073$$

$$2Y = 3324$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 3324

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 3288

2Y = 3024

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 3024

Perturbation totale est de 300 TRFcapt/an soit 9%
 le contexte V504 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Borne</i>	
* Pompages en hiver (Canon à neige) * Salage des routes * Barrages infranchissables ou à franchissabilité réduite en tête de bassin versant (hautes plaines, basses plaines, le Chambon, le Riou Clar) * Baignade amovible camping St-Laurent * Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	Limiter les prélèvements quand le débit de référence est atteint (étiage hivernale). Action de police. Limiter les actions de salage , autre moyen (ex : pouzzolane), bassin de décantation?? Retrouver la franchissabilité. (équipement passe à poissons ou démolition, à étudier) Surveiller la mise en place et l'enlèvement du seuil amovible.

Les actions de pompages et salages hivernales restent problématiques sur ce contexte car elles sont réalisées en pleine période critique pour le milieu (étiage hivernale et frai des truites).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Borne - Chassezac - 7

Données générales :

Tronçon SDVPH	Borne 1 et 2	Chassezac 3 et 4
Limites du contexte	Amont :	Aval Pont de Nicoulaud
	Aval :	Confluence Chassezac
Longueur cours d'eau principal (Km)		
Borne		57,8
Chassezac		17,0
Longueur des affluents en (km)		36,6
Surface en eau (ha)		104
Surface du B.V. (Km ²)		121,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole	
Espèce cible	Truite fario	
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)	
Etat fonctionnel	Perturbé	
Peuplement en place	La Borne	Le Chassezac
	TRF, CHA	TRF, CHE, VAI, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	Les Riverains du Masméjean
--------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
La Borne					
A Autorisé	* Captages Rau de Chamier et Rau de Fustugères (EDF)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	Obstacles infranchissables	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
	Débit réservé à l'aval (1500 m Chamier)		C	C	P
	* Prises d'eau agricoles (ASA)	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* Barrage hydroélectrique (EDF) de Roujanel	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
	Absence de passe à poissons	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
M Naturel	Débit réservé à l'aval (5000 m)				
	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
Le Chassezac					
A Autorisé	* Barrages hydroélectriques (EDF) de Ste Marguerite	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
	Absence de passe à poissons	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	Débit réservé à l'aval (5750 m)	* Réchauffement estival	C	P	C
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	Etiages estivaux importants				

Calcul des productions théoriques et réelles :

- ☒ Situation théorique du contexte :
 $X = 11472$
 $2Y = 7469$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 7469
 Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

- ☒ Situation réelle du contexte du contexte :
 $X = 5079$
 $2Y = 5892$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 5079

Perturbation totale est de 2390 TRFcapt/an soit 32%
⇒ le contexte V504 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Borne</i>	
* Captages Rau de Chamier et Rau de Fustugères (EDF) Obstacles infranchissables Débit réservé à l'aval (1500 m Chamier) * Prises d'eau agricoles (ASA) * Barrage hydroélectrique (EDF) de Roujanel Absence de passe à poissons Débit réservé à l'aval (5000 m) * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	Action de police (contrôle du débit réservé). Etudier la problématique des ouvrages infranchissables. Limiter les prélèvements quand le débit de référence est atteint. Action de police (contrôle du débit réservé). Mesures compensatoires à prévoir lors du renouvellement de concession.
<i>Le Chassezac</i>	
* Barrages hydroélectriques (EDF) de Ste Marguerite Absence de passe à poissons Débit réservé à l'aval (5750 m) * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	Mesures compensatoires à prévoir lors du renouvellement de concession. Action de police (contrôle du débit réservé).

La problématique majeure du contexte est liée à la présence des grands ouvrages EDF qui génèrent des problèmes de dévalaison, montaison, transport solide, qualité d'eau et de débit réservé.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Fonteaulière - Bourges - 8

Données générales :

Tronçon SDVPH	Fonteaulière 1 et 2, Bourges 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Source de la Fonteaulière et Source de la Bourges
	Aval :	Confluence Fonteaulière / Ardèche
Longueur cours d'eau principal (Km)	58	
Longueur des affluents en (km)	40,8	
Surface en eau (ha)	36,5	
Surface du B.V. (Km ²)	131,7	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes Roches volcaniques (tertiaire)	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole	
Espèce cible	Truite fario	
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)	
Etat fonctionnel	Perturbé	
Peuplement en place	La Fonteaulière	La Bourges
	TRF, VAI, APP en amont TRF, VAI, CHA, GOU, LOF, APP, BLN, CHE, ANG à l'aval	TRF, VAI, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite de Fonteaulière	La truite Beaumoise	La Bourgeoise	La Truite du Ray-Pic
--------	---------------------------	---------------------	---------------	----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Bourges</i>					
A Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	* 10 Microcentrales	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	7 barrages infranchissables	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
P Prohibé	* Rejets domestiques des villages de Lachamp -Raphael, Burzet et St-Pierre de Colombier	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
	* Débits réservés des microcentrales pas toujours respectés Assèchements localisés, en étiages, à l'aval des ouvrages	* Réduction très importante des capacités d'accueil et de reproduction	C	D	P
M Naturel	* Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles par endroit	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou difficile	C	C	P

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
La Fonteaullière					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * 4 microcentrales Barrages infranchissables + les usines hydroélectriques de Veritex, Pont de Veyrières Cours d'eau soumis aux éclusés de l'usine de Montpezat et Pont de Veyrières Débit réservé à l'aval * Soutien d'étiage de l'Ardèche à partir des eaux du Bassin de la Loire (dispositif de Pont de Veyrières) dans un but touristique (baignade) * Pompage du Syndicat de la Fonteaullière AEP et du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (sur la Fonteaullière) 	<ul style="list-style-type: none"> * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Disjonction des populations entre l'Ardèche et la Fonteaullière * Circulation des géniteurs compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Modification comportementale et piégeage du poisson lors des variations de débits (éclusés) * Exondation de frayères lors des éclusés * Perturbation thermique du métabolisme (croissance), modification comportementale (alimentation) * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction 	C C C C P C P C	C C C P P C C P	P P P C P C P P
P Prohibé	<ul style="list-style-type: none"> * Débits réservés des usines hydroélectriques pas toujours respectés (Véritex, Pont de Veyrières, Pradel, ?) Assèchements localisés, en étiages, à l'aval des ouvrages * Dysfonctionnement de la STEP de Montpezat (1500 Eq./Hab.) Rejet dans le Rau de Pourseille 	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction très importante des capacités d'accueil et de reproduction * Altération de la qualité chimique de l'eau 	C P	D P	P P
M Naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> * Circulation des géniteurs compromise ou difficile 	C	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 8284$$

$$2Y = 5128$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 5128

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte :

$$X = 3629$$

$$2Y = 4182$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 3629

Perturbation totale est de 1499 TRFcapt/an soit 29%

le contexte V500 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
La Bourges	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * 10 Microcentrales 7 barrages infranchissables Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien * Rejets domestiques des villages de Lachamp -Raphael, Burzet et St-Pierre de Colombier * Débits réservés des microcentrales pas toujours respectés Assèchements localisés, en étiages, à l'aval des ouvrages * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles par endroit * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	Retrouver la franchissabilité (Cf. Etude S.I.E.E). Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Uniformiser les débits réservés au dixième du module. Action de police (contrôle du débit réservé). Limiter et surveiller les opérations de curages. Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP. Action de police (contrôle du débit réservé). Mise en place de dispositifs de débit réservé fonctionnels.
La Fonteauière	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * 4 microcentrales Barrages infranchissables + les usines hydroélectriques de Veritex, Pont de Veyrières Cours d'eau soumis aux éclusés de l'usine de Montpezat et Pont de Veyrières Débit réservé à l'aval * Soutien d'étiage de l'Ardèche à partir des eaux du Bassin de la Loire (dispositif de Pont de Veyrières) dans un but touristique (baignade) * Pompage du Syndicat de la Fonteauière AEP et du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (sur la Fonteauière) * Débits réservés des usines hydroélectriques pas toujours respectés (Véritex, Pont de Veyrières, Pradel, ?) Assèchements localisés, en étiages, à l'aval des ouvrages * Dysfonctionnement de la STEP de Montpezat (1500 Eq./Hab.) Rejet dans le Rau de Pourseille * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	Etudier la problématique des ouvrages infranchissables. Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (classement L232-6 : passe à poissons, dispositif de dévalaison). Interdire les éclusées au niveau de pont de Veyrières (A.P autorisation ?). Meilleure gestion des éclusées de Montpezat au niveau de pont de Veyrières (Rôle tampon). ? Action de police (contrôle du débit réservé). Mise en place de dispositif de débit réservé fonctionnel. Amélioration du fonctionnement de la STEP

La problématique majeure du contexte est liée à la présence de nombreux barrages qui tronçonnent le milieu et perturbent la circulation des géniteurs. Le bureau d'études S.I.E.E. mandaté par la DIREN Rhône-Alpes a réalisé un diagnostic sur la franchissabilité des différents ouvrages et obstacles naturels sur la Bourges en amont de Burzet jusqu'à sa confluence avec la Fonteauière. Il propose ainsi des priorités en termes d'aménagement en fonction du gain (en surface potentiellement utilisable par les adultes et pour le frai) réalisé par l'équipement de ces ouvrages (Cf. Aide à la décision pour l'équipement des obstacles à la migration des poissons dans les cours d'eau de Rhône-Alpes, département de l'Ardèche, S.I.E.E, DIREN -2000).

La Fonteauière étant classée par décret au titre de l'article L 232-6 du code rural, les barrages hydroélectriques doivent être équipés de passes à poissons lors du renouvellement de l'autorisation ou de la concession d'utiliser l'énergie hydraulique (amont confluence Bourges).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Volane amont - 9

Données générales :

Tronçon SDVPH	Volane 1 et 2
Limites du contexte	Amont : Source de la Volane
	Aval : Confluence avec la Bezorgues
Longueur cours d'eau principal (Km)	
Volane	18,4
Bezorgue	20,3
Bise et Mas	19,3
Longueur des affluents en (km)	9,9
Surface en eau (ha)	24,1
Surface du B.V. (Km ²)	98,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole		
Espèce cible	Truite fario		
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)		
Etat fonctionnel	Perturbé		
Peuplement en place	Volane	Bise - Rau du Mas	Bezorgues
	TRF, VAI, APP	TRF, VAI	TRF, VAI

Haliéutisme :

AAPPMA	Société Piscicole d'Antraïgues
--------	--------------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Volane</i>					
A Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * 13 Microcentrales Barrages infranchissables Débit réservé à l'aval * Baignade aménagée de Laviolle (seuil amovible) en été, en lit mineur	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
		* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
		* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
		* Réchauffement de la masse d'eau Altération de la qualité chimique de l'eau Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	C	P	P
P Prohibé	* Nombreux rejets diffus domestiques * Rejets diffus domestiques sur Antraïgues	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles (vasques) * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
		* Circulation des géniteurs compromise ou difficile	C	C	P
<i>Bise - Rau du Mas</i>					
A Autorisé	* Baignades aménagées de Bise et d'Antraïgues (seuils amovibles) en été, en lit mineur	* Réchauffement de la masse d'eau Altération de la qualité chimique de l'eau Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	C	P	P
<i>Bezorgues</i>					
A Autorisé	* 6 Microcentrales Débit réservé à l'aval Barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
		* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
M Naturel	* Granulométrie grossière des substrats * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	* Réduction des capacités de reproduction	C	C	P
		* Circulation des géniteurs compromise ou difficile	C	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

⊗ Situation théorique du contexte :

X = 6023

2Y = 4340

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 4340

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

⊗ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 3385

2Y = 4174

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 3385

Perturbation totale est de 955 TRFcapt/an soit 22%

⇒ le contexte V501 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

<i>La Volane</i>	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * 13 Microcentrales Barrages infranchissables Débit réservé à l'aval * Baignade aménagée de Laviolle (seuil amovible) en été, en lit mineur * Nombreux rejets diffus domestiques * Rejets diffus domestiques sur Antraïgues * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles (vasques) * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	Retrouver la franchissabilité (Cf. Etude S.I.E.E). Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives. Action de police (contrôle du débit réservé). Surveiller la mise en place et l'enlèvement du seuil amovible. Prévoir un dispositif d'écoulement préférentiel sur le seuil. Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. STEP à construire.
<i>Bise - Rau du Mas</i>	
* Baignades aménagées de Bise et d'Antraïgues (seuils amovibles) en été, en lit mineur	Surveiller la mise en place et l'enlèvement du seuil amovible. Prévoir un dispositif d'écoulement préférentiel sur le seuil.
<i>Besorgues</i>	
* 6 Microcentrales Débit réservé à l'aval Barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Granulométrie grossière des substrats * Nombreux seuils naturels et cascades infranchissables ou à franchissabilité réduite	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Action de police (contrôle du débit réservé). Mise en place de dispositif de dévalaison. Retrouver la franchissabilité (Cf. Etude S.I.E.E).

La problématique majeure du contexte est liée à la présence de seuils qui perturbent la circulation des géniteurs. Le bureau d'études S.I.E.E. mandaté par la DIREN Rhône-Alpes a réalisé un diagnostic sur la franchissabilité des différents ouvrages et obstacles naturels sur la Volane. Il propose ainsi des priorité en termes d'aménagement en fonction du gain (en surface potentiellement utilisable par les adultes et pour le frai) réalisé par l'équipement de ces ouvrages (Cf. Aide à la décision pour l'équipement des obstacles à la migration des poissons dans les cours d'eau de Rhône-Alpes, département de l'Ardèche, S.I.E.E, DIREN -2000).

Ce contexte est diagnostiqué comme faiblement perturbé, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Sandron - 10

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Confluence ardèche
Longueur cours d'eau principal (Km)	17,4
Longueur des affluents en (km)	11
Surface en eau (ha)	9,4
Surface du B.V. (Km ²)	28
Substrat géologique	Marnes, calcaires jurassiques et crétacés
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Salmonicole Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI en amont de St-Andéol-de-Vals TRF, VAI, CHE, BLN en aval

Halieutisme :

AAPPMA	L'Hameçon
--------	-----------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Sandron</i>					
A Autorisé	*Captages de sources en tête de Bassin	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	*Baignade aménagée de St Joseph des bancs (pas de dispositif de débit réservé)	* Réchauffement de la masse d'eau Altération de la qualité chimique de l'eau Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	C	P	P
	*Seuils infranchissables (du Mazel, au lieudit Pont Neuf, Ucel)	* Circulation des géniteurs compromise ou difficile (frayères forcées en aval)	C	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 2372$$

$$2Y = 2026$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2026
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2212

2Y = 1823

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1823

Perturbation totale est de 203 TRFcapt/an soit 10%

le contexte V501 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Sandron</i>	
*Captages de sources en tête de Bassin	Limiter les prélèvements supplémentaires.
*Baignade aménagée de St Joseph des bancs (pas de dispositif de débit réservé)	Mise en place d'un dispositif de débit réservé.
*Seuils infranchissables (du Mazel, au lieudit Pont Neuf, Ucel)	Retrouver la franchissabilité des seuils (Etude de faisabilité).

Le bassin versant du Sandron est très faiblement urbanisé et exempt de fortes perturbations. La problématique majeure est liée à la présence de seuils qui perturbent la circulation des géniteurs et entraînent la formation de nombreuses frayères forcées en aval de ces ouvrages.

Compte tenu de ces éléments, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Fiches contextes
Bassin versant de la Loire

Contexte Loire - 11

Données générales :

Tronçon SDVPH	Loire 1, 2 et 3
Limites du contexte	Amont : Sources de la Loire
	Aval : Limite du département avec la Haute Loire
Longueur cours d'eau principal (Km)	
Loire	35,4
Vernaison	78,5
Veyradeyre	8,7
Gage et Tauron	39,7
Longueur des affluents en (km)	41,6
Surface en eau (ha)	84,4
Surface du B.V. (Km ²)	241,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes Roches volcaniques (tertiaire)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement:

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, CHA, LOF, GOU, CHE, OBR, BAF

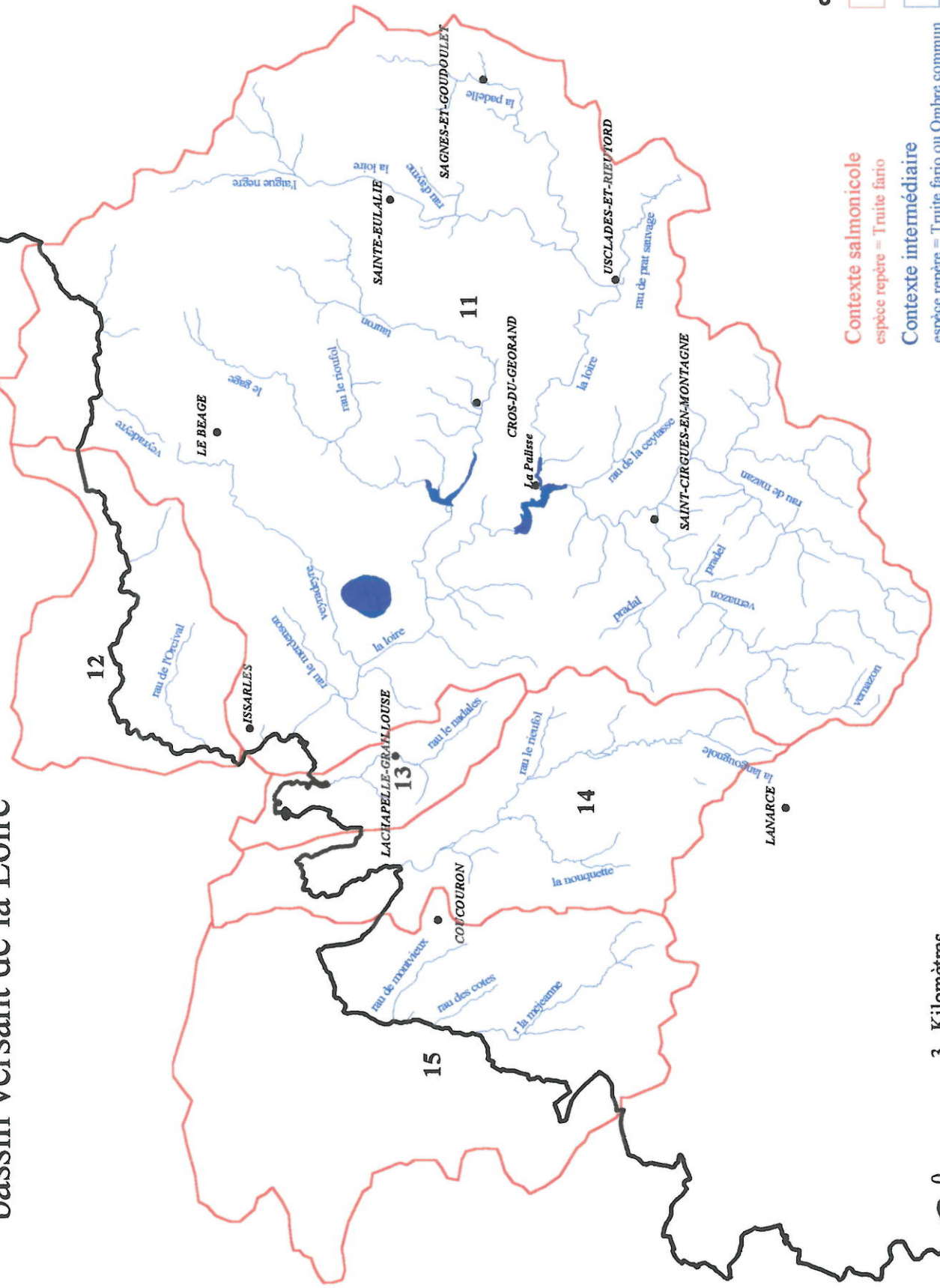
Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau	La Truite Capricieuse	La Bourgeoise	Fédération de Pêche l'Ardèche
--------	----------------------	-----------------------	---------------	-------------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Loire</i>					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses plantations de résineux (Aigueneyre) * Barrages hydroélectriques (EDF) de Lapalisse (Loire), du Moulin de Peyron (Gage), et de la Grange (Veyradeyre) Absence de passe à poissons Débit réservé à l'aval (1/40ème) Vidanges régulières Transfert d'eau du bassin de la Loire vers celui de l'Ardèche * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Dysfonctionnement de la STEP du Béage (Veyradeyre) 	<ul style="list-style-type: none"> * Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réchauffement estival * Colmatage des substrats à l'aval 	P C C P C P	C P C P P	C C P C P
P Prohibé	<ul style="list-style-type: none"> * Non fonctionnement de la STEP de Ste Eulalie (Loire) * Rejets de St Cirgues en Montagne et Mazan l'Abaye (Vernason), du Béage (Veyradeyre), de Lac d'Issariès (Veyradeyre) et d'Issariès (Loire) * Dépôt de sciure important en lit mineur (Entreprise Charre sur le Vernason) 	<ul style="list-style-type: none"> * Circulation des géniteurs perturbée * Altération de la qualité chimique de l'eau * Colmatage des substrats à l'aval 	C P C P	P P P P	P P P P

Contextes piscicoles du bassin versant de la Loire



Contexte	Perturbé	Dégradé
Conforme		
Conforme		
Conforme		

Contexte salmonicole
 espèce repère = Truite fario

Contexte intermédiaire
 espèce repère = Truite fario ou Ombre commun

Contexte cyprinicole
 espèce repère = Brochet



Contexte Orcival - 12

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Confluence avec la Loire
Longueur cours d'eau principal (Km)	11
Longueur des affluents en (km)	5,7
Surface en eau (ha)	4
Surface du B.V. (Km ²)	29,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 20 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau	APPMA Haute Loire
--------	----------------------	-------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Orcival</i>					
A Autorisé	* 1 barrage à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Drainage important en tête de bassin	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
M Naturel	* Nombreuses cascades à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs difficile	C	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 936$$

$$2Y = 1065$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 936.
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Contexte Nadalès - 13

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Source
Amont :	
Aval :	Limite du département avec la Haute Loire
Longueur cours d'eau principal (Km)	7,4
Longueur des affluents en (km)	2
Surface en eau (ha)	2
Surface du B.V. (Km ²)	11,8
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm), en Haute Loire (maille 20 cm)
État fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du plateau	APPMA Haute Loire
--------	----------------------	-------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Nadalès</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* un barrage et un pont busé à franchissabilité réduite	* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	* Drainage	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
P Prohibé	* Rejet de La Chapelle Graillouse	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
		* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 484$$

$$2Y = 568$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 484.
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Contexte Langougnole - 14

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Source
Amont :	
Aval :	Limite du département avec la Haute Loire
Longueur cours d'eau principal (Km)	13,4
Longueur des affluents en (km)	13,4
Surface en eau (ha)	6,6
Surface du B.V. (Km ²)	42,2
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes Roches volcaniques (tertiaire)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, CHA, APP

Haliéutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau
--------	----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Langougnole</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* Drainage	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Quelques barrages à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Microcentrale de Coucouron	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Lagunage de Coucouron (2000 Eq.Hab) (rejets domestiques+laiterie)	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Colmatage des substrats à l'aval	C P	P P	P P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 1583$$

$$2Y = 1670$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1583.
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Contexte Méjeane - 15

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Limite du département avec la Haute Loire
Longueur cours d'eau principal (Km)	8,2
Longueur des affluents en (km)	8,6
Surface en eau (ha)	6,6
Surface du B.V. (Km ²)	72
Substrat géologique	Roches volcaniques (tertiaire)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm), en zone limitrophe (maille 20cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, CHA, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau
--------	----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Méjeane</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux (en tête de bassin)	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* Plan d'eau de Coucouron	* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	Seuil infranchissable	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Seuil infranchissable à l'amont du lac à la confluence Méjeane/Rau de Montvieux	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
P Prohibé	* Seuil infranchissable à l'amont du lac à la confluence Méjeane/Rau de Montvieux	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* STEP de Coucouron (800 Eq.Hab)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 685$$

$$2Y = 873$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 685.
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Fiches contextes
Bassin versant de l'Allier

Contexte Espezonnette amont - 16

Données générales :

Tronçon SDVPH	Espezonnette 2
Limites du contexte	Sources
Amont :	
Aval :	Camping de Lavillatte
Longueur cours d'eau principal (Km)	13,2
Longueur des affluents en (km)	38,2
Surface en eau (ha)	10,6
Surface du B.V. (Km ²)	43,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Salmonicole Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF

Haliéutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau
--------	----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Espezonnette</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* Ripisylve clairsemée	* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	Berges dégradées localement	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	Rares caches en sous-berges				
	* Drainage	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
P Prohibé	* Rejets domestiques de Lanarce (+ salaisons)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* affleurements de dalles (aggravés par ancienne carrière/érosion régressive)	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

⊗ Situation théorique du contexte :

$$X = 2879$$

$$2Y = 2224$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2224
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 1704

2Y = 2129

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1704

Perturbation totale est de 520 TRFcapt/an soit 23%

le contexte K20 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Espezonnette</i>	
* Nombreuses plantations de résineux * Ripisylve clairsemée Berges dégradées Rares caches en sous-berges * Drainage * Rejets domestiques de Lanarce (+ salaisons) * affleurements de dalles	Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt. Réhabilitation de ripisylve adaptée. Travaux de réhabilitation de berges et d'habitats. Limitier ces opérations, préserver les zones humides. Amélioration de la qualité de l'eau, mise en place de systèmes d'assainissement individuel.

La qualité physico-chimique de l'eau est excellente (Classe 1A) sur l'Espezonnette (Cf. Carte de la qualité des cours d'eau de Rhône-Alpes, Agence de l'eau et DIREN, 1995).

Malgré des perturbations localisées, le milieu possède encore de fortes potentialités piscicoles.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de patrimoniale

Contexte Espezonnette aval - 17

Données générales :

Tronçon SDVPH	Espezonnette 1 et 2
Limites du contexte	Amont : Camping de Lavillatte
	Aval : Confluence avec l'Allier
Longueur cours d'eau principal (Km)	16,0
Longueur des affluents en (km)	6,3
Surface en eau (ha)	10,4
Surface du B.V. (Km ²)	33,8
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes Roches volcaniques (tertiaire)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Salmonicole Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, OBR, SAT, GOU, CHA, CHE

Haliutisme :

AAPPMA	La Truite du Plateau	Les Riverains du Masméjean
--------	----------------------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Espezonnette</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
		* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
		* Ensablement	P	C	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

- ☒ Situation théorique du contexte :
- X = 3031
- 2Y = 2032

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2032
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

⊗ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 1852

2Y = 2032

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1852

Perturbation totale est de 180 TRFcapt/an soit 9%

le contexte K20 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Espezonnette</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
		* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
		* Ensablement	P	C	P

La qualité physico-chimique de l'eau est excellente (Classe 1A) sur l'Espezonnette (Cf. Carte de la qualité des cours d'eau de Rhône-Alpes, Agence de l'eau et DIREN, 1995).

L'Espezonnette constitue un milieu aquatique remarquable caractérisé par un fort potentiel piscicole et par la présence de l'Ombre Commun et du Saumon atlantique.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de patrimoniale

Contexte Liauron - 18

Données générales :

Tronçon SDVPH	Espezonnette 1
Limites du contexte	Sources
Amont :	
Aval :	Confluence avec l'Allier
Longueur cours d'eau principal (Km)	10,3
Longueur des affluents en (km)	7,2
Surface en eau (ha)	3,9
Surface du B.V. (Km ²)	20,6
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, CHA

Halieutisme :

AAPPMA	Les Riverains du Masméjean
--------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Liauron</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
		* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	* Présence d'anciens seuils	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
P Prohibé	* Rejets domestiques Cellier du Luc	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 1097$$

$$2Y = 1013$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1013
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 923

2Y = 1013

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 923

Perturbation totale est de 90 TRFcapt/an soit 9%
 le contexte K20 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Liauron</i>	
* Nombreuses plantations de résineux	Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt.
* Présence d'anciens seuils	Etudier la problématique des ouvrages infranchissables.
* Rejets domestiques Cellier du Luc	Amélioration de la qualité de l'eau, mise en place de systèmes d'assainissement individuel.

Ce contexte est exempt de fortes perturbations. L'orientation de gestion est :

Une gestion de patrimoniale

Contexte Masméjean - 19

Données générales :

Tronçon SDVPH	Masméjean 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Source
	Aval :	Confluence avec le Rau des Ubacs
Longueur cours d'eau principal (Km)	14,5	
Longueur des affluents en (km)	39,8	
Surface en eau (ha)	13,3	
Surface du B.V. (Km ²)	48,6	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, OBR

Halieutisme :

AAPPMA	Les Riverains du Masméjean
--------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Masméjean</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
	* Drainage	* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	* Nombreux barrages à franchissabilité réduite dont une baignade avec seuil amovible	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Nombreux barrages infranchissables et gués busés infranchissables	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Nombreux barrages infranchissables et gués busés infranchissables	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
P Prohibé	* Carrière Teissier en lit majeur	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	Déstabilisation du lit et des berges Erosion régressive en amont	Ensemblements			
P Prohibé	* Décharge de Scierie en lit majeur (St Etienne de Lugdarès)	* Colmatage des substrats à l'aval	P	P	P
	* Rejets domestiques non traités de St Etienne de Lugdarès	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

X = 3365
2Y = 3451

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 3365
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2960
2Y = 3094

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2960

Perturbation totale est de 405 TRFcapt/an soit 12%
 le contexte K20 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Masméjean</i>	
* Nombreuses plantations de résineux	Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt.
* Drainage	Limitier ces opérations, préserver les zones humides.
* Nombreux barrages à franchissabilité réduite dont une baignade avec seuil amovible	Etudier la problématique des ouvrages infranchissables (LOGRAMI).
* Nombreux barrages infranchissables et gués busés infranchissables	
* Carrière Teissier en lit majeur	Pas d'autorisation. Fermeture du site.
Déstabilisation du lit et des berges	
Érosion régressive en amont	Etude hydraulique et transport solide, propositions de réhabilitation.
* Décharge de Scierie en lit majeur (St Etienne de Lugdarès)	Action de police.
* Rejets domestiques non traités de St Etienne de Lugdarès	Mise en place d'une STEP.

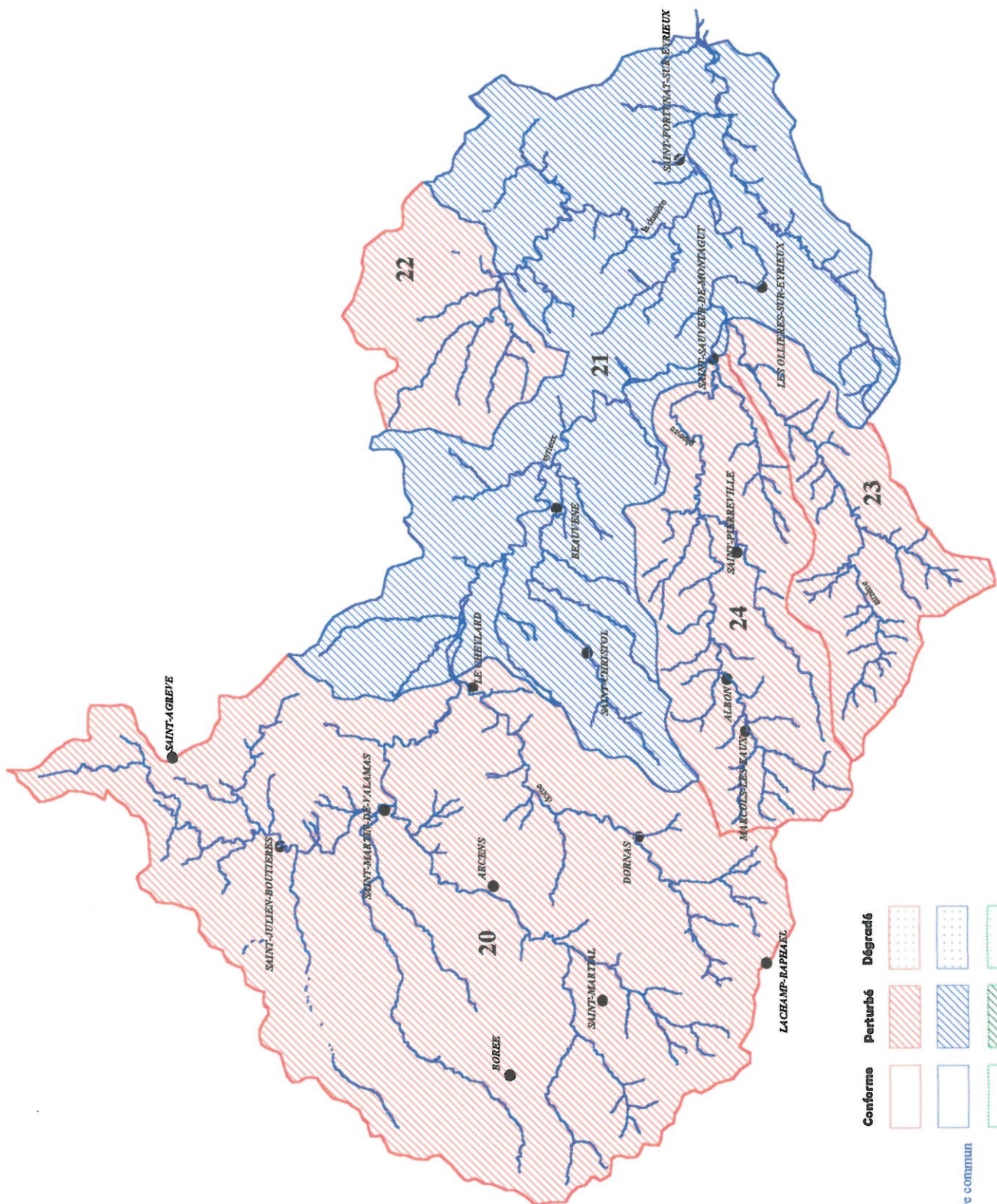
Ce contexte est diagnostiqué comme conforme. Le milieu présente de fortes potentialités piscicoles malgré quelques perturbations localisées.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de patrimoniale

Fiches contextes
Bassin versant de l'Eyrieux

Contextes piscicoles du bassin versant de l'Eyrieux



	Conforme	Perturbé	Dégradés
Contexte salmonicole espèce repère = Truite fario	[White box]	[Red diagonal lines]	[Red dotted box]
Contexte intermédiaire espèce repère = Truite fario ou Ombre commun	[White box]	[Blue diagonal lines]	[Blue dotted box]
Contexte cyprinicole espèce repère = Brochet	[White box]	[Green diagonal lines]	[Green dotted box]



Contexte Eyrieux amont - 20

Données générales :

Tronçon SDVPH	Eyrieux 4, 5 et 6, Dorne 1 et 2, Eysse 1 et 2		
Limites du contexte	Amont :	Source de l'Eyrieux Sources de l'Eysse, de la Dorne et de l'Aygueneyre	
	Aval :	Confluence Dorne-Eyrieux	
Longueur cours d'eau principal (Km)	Eyrieux	31,3	
	Dorne	49,3	
	Eysse	58,8	
Longueur des affluents en (km)		81,2	
Surface en eau (ha)		87,7	
Surface du B.V. (Km ²)		346	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes		
Police de l'eau	DDAF		

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Salmonicole Truite fario		
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)		
Etat fonctionnel	Perturbé		
Peuplement en place	Eysse	Dorne	Eyrieux
	TRF, GOU, APP	TRF, GOU, VAI à l'amont TRF, CHE, BLN, GOU, VAI à l'aval	TRF, VAI, GOU, LOF, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite St-Martinoise	La Truite Dorne-Eyrieux	Le Cheylard	La Truite St-Agrévoise
--------	----------------------------	----------------------------	-------------	---------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Eysse</i>					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses plantations de résineux * 4 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Moulin du Pont) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Pompages et prises d'eau agricoles à l'aval * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Dysfonctionnement de la STEP de St-Martial en été (sur-saturation) 	<ul style="list-style-type: none"> * Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs perturbée ou compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Réduction des capacités d'accueil * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Altération de la qualité chimique de l'eau 	P C C C P C C P	C P C P P P C C P	C C P P P P P P
P Prohibé	* Rejets domestiques diffus de St-Martin de Valamas	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Cascades naturelles à franchissement limité	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Dorne</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux * 5 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Usine de Brolles-Accons) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Nombreux pompages et prises d'eau agricoles * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs perturbée ou compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Réduction des capacités d'accueil * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	P C C C P C C	C P C P P P C	C C P P P C P
P Prohibé	* Rejets non traités de Dornas, Le Chambon, Pont de Fromentière et St-Andéol de Fourchades * Rejets diffus agricoles et domestiques Rejets domestiques diffus du Cheylard	* Altération marquée de la qualité chimique de l'eau * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	P P	P P	P P
M Naturel	* Etiages estivaux sévères	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction (accentuée par les pompages)	C	P	P
<i>L'Eyreux</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Pompages et prises d'eau agricoles (ASA) * 6 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Chute de Chambaud) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Prélèvement et rejet industriel des Etablissements Chomarats à St-Martin de Valamas (15 m3/h) * Barrage du lac de Devesset Eaux de qualité médiocre * Rejet des établissements Teyssier (Salaison) dans le Rau de la Rèche * Rejet de la STEP de St-Agrève dans le Rau du Fay	* Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs perturbée * Réduction des capacités d'accueil * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Altération de la qualité chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités de reproduction * Réchauffement estival * Colmatage des substrats à l'aval * Qualité des eaux altérée (désoxygénation+nitrites) * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	P C C C C P C C P P C P C C	C P C P C P P P P P P P P P	C C P C P P C P P C C C
P Prohibé	* Rejets de métaux lourds non localisés à l'aval de St-Martin de Valamas (Mercure, cadmium et Nickel) * Rejets domestiques diffus de St-Martin de Valamas et Intres	* Pollution métallique certaine * Altération de la qualité chimique de l'eau	P P	P P	P P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 20726$$

$$2Y = 12966$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 12966
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 11423$$

$$2Y = 6094$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 6094

Perturbation totale est de 6872 TRFcapt/an soit 53%
 le contexte V410-412 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
L'Eyssé	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses plantations de résineux * 4 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Moulin du Pont) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Pompages et prises d'eau agricoles à l'aval * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Dysfonctionnement de la STEP de St-Martial en été (sur-saturation) * Rejets domestiques diffus de St-Martin de Valamas * Cascades naturelles à franchissement limité 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt. Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et montaison). Action de police (contrôle du débit réservé). Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Amélioration du fonctionnement de la STEP, dimensionnement adapté. Raccordement des rejets à la STEP
La Dorne	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses plantations de résineux * 5 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Usine de Brolles-Accons) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Nombreux pompages et prises d'eau agricoles * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Rejets non traités de Dornas, Le Chambon, Pont de Fromentière et St-Andéol de Fourchades * Rejets diffus agricoles et domestiques Rejets domestiques diffus du Cheylard * Etiages estivaux sévères 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt. Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et montaison). Action de police (contrôle du débit réservé). Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Etudier la problématique des ouvrages infranchissables. Raccordement et/ou création STEP. Raccordement des rejets à la STEP.
L'Eyrieux	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses plantations de résineux * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Pompages et prises d'eau agricoles (ASA) * 6 Microcentrales 1 seuil infranchissable (Chute de Chambaud) Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Prélèvement et rejet industriel des Etablissements Chomarats à St-Martin de Valamas (15 m³/h) * Barrage du lac de Devesset Eaux de qualité médiocre * Rejet des établissements Teyssier (Salaison) dans le Rau de la Rèche * Rejet de la STEP de St-Agrève dans le Rau du Fay * Rejets de métaux lourds non localisés à l'aval de St-Martin de Valamas (Mercure, cadmium et Nickel) * Rejets domestiques diffus de St-Martin de Valamas et Intres 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une bande enherbée entre la rivière et la forêt. Etudier la problématique des ouvrages infranchissables. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (se référer aux échelles limnimétriques) Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et montaison). Action de police (contrôle du débit réservé). Dispositif adapté de traitement en interne des effluents. Action de police (contrôle du débit réservé). Dispositif adapté de traitement en interne des effluents. Choisir un milieu récepteur plus adapté? Rechercher la ou les sources de pollutions, mise en place de dispositif de traitement adapté. Raccordement des rejets au réseau collectif.

La problématique majeure du contexte est liée à la qualité de l'eau qui est fortement altérée par de nombreux rejets diffus domestiques et agricoles et par les activités industrielles présentes sur le bassin versant de l'Eyrieux.

Ce bassin versant fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat Eyrieux-Clair) depuis 1998. Dans le cadre de ce contrat, des projets d'assainissement ont été mis en place.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Eyrieux aval - 21

Données générales :

Tronçon SDVPH	Eyrieux 4, 3, 2 et 1, Dunière 1	
Limites du contexte	Amont :	Confluence Dorne - Eyrieux Confluence Glueyre - Eyrieux
	Aval :	Confluence Eyrieux - Boyon Confluence Dunière - Rantoine
Longueur cours d'eau principal (Km)		
	Eyrieux	46,0
	Dunière	39,6
	Boyon	28,0
Longueur des affluents en (km)		89,0
Surface en eau (ha)		151,8
Surface du B.V. (Km ²)		274
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire		
Espèce cible	Truite fario		
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)		
Etat fonctionnel	Perturbé		
Peuplement en place	Eyrieux	Boyon-Talaron	Dunière
	BAF, BLN, CHE, TRF, GOU, SPI, LOF, ANG	TRF, APP, CHE, GOU	TRF, CHE, BLN, VAI, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du Bas-Eyrieux et du Rhône	La Gaulle des Ollières	La Truite Vernousaine	Le Cheylard
--------	--------------------------------------	------------------------	-----------------------	-------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Talaron - Boyon</i>					
A	* 2 Microcentrales (Talaron)	* Circulation des géniteurs perturbée ou impossible	C	C	P
Autorisé	2 barrages infranchissables (Talaron)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Débit réservé à l'aval	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
	Curages réguliers d'entretien				
	* Nombreux pompages et prises d'eau agricoles sur le Talaron	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C

Type	Facteur	Effet	Eclosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Eyrieux</i>					
A Autorisé	*Barrage du Cheylard Infranchissable Débit réservé à l'aval (0,3 m3/sec.) Eutrophisation du plan d'eau * 8 Microcentrales 5 seuils infranchissables Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien Echauffement de l'eau en période estivale * Nombreux pompages et prises d'eau agricoles * Rejet de la STEP du Cheylard (23000 Eq.Hab.) (effluents domestiques + industriels) * Erosion régressive en amont des anciennes extractions (aval de St-Fortunat/Eyrieux) Lit complexe et instable (aval de St Fortunat) * Nombreux barrages à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau restituée (désoxygénation+nitrites) * Réchauffement estival * Circulation des géniteurs impossible * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Altération thermique et chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil Ensablements * Circulation des géniteurs perturbée	C C D C C C P P C P C C P	C P D P C P P P P P P P P P P	P D D C P D D P C C C P P C C P
P Prohibé	* Rejets diffus agricoles (porcherie, élevages de poules et chèvres)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
<i>Dunière</i>					
A Autorisé	* Barrages de Lioux et Lac des Ramiers Débit réservé à l'aval Prise d'eau importante dans la retenue de Lioux	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réchauffement estival * Colmatage des substrats à l'aval * Modification de l'ichtyofaune par sortie de cyprinidés limnophiles (GAR, TAN ...)	P C P C	P P P P	P C P C
P Prohibé	* Rejets domestiques et agro-alimentaires de Vernoux-en-Vivarais dans l'Eve Pollution azotée et phosphorée * Rejets domestiques et agricoles (porcherie, élevages) sur la Dunière * Rejet domestique de St-Michel-de-Chabrianoux sur le Doulet	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	P P P	P P P	P P P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 17355$$

$$2Y = 11378$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 11378

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte :

$$X = 8680$$

$$2Y = 4893$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 4893

Perturbation totale est de 6485 TRFcapt/an soit 57%

le contexte V413-417 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
Talaron - Boyon	
* 2 Microcentrales (Talaron) 2 barrages infranchissables (Talaron) Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien * Nombreux pompages et prises d'eau agricoles sur le Talaron	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et montaison). Action de police (contrôle du débit réservé). Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint.
L'Eyrieux	
*Barrage du Cheylard Infranchissable Débit réservé à l'aval (0,3 m3/sec.) Eutrophisation du plan d'eau * 8 Microcentrales 5 seuils infranchissables Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien Echauffement de l'eau en période estivale * Nombreux pompages et prises d'eau agricoles * Rejet de la STEP du Cheylard (23000 Eq.Hab.) (effluents domestiques + industriels) * Erosion régressive en amont des anciennes extractions (aval de St-Fortunat/Eyrieux) Lit complexe et instable (aval de St Fortunat) * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Rejets diffus agricoles (porcheries, élevages de poules et chèvres)	Action de police (contrôle du débit réservé). Limitation de l'ensoleillement par la reconstitution d'une ripisylve. Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et montaison). Action de police (contrôle du débit réservé). Réhabilitation de ripisylve. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Moyen de substitution aux pompages en rivière (à partir du barrage des collanges) Amélioration du fonctionnement. Dispositif adapté aux rejets industriels. Prévoir des aménagements cohérents (études). Etudier la problématique des ouvrages infranchissables. Action de police. Stockage des rejets.
Dunière	
* Barrages de Lioux et Lac des Ramiers Débit réservé à l'aval Prise d'eau importante dans la retenue de Lioux * Rejets domestiques et agro-alimentaires de Vernoux-en-Vivaraïs dans l'Eve Pollution azotée et phosphorée * Rejets domestiques et agricoles (porcheries, élevages) sur la Dunière * Rejet domestique de St-Michel-de-Chabrianoux sur le Doulet	Aménagement d'un dispositif pour empêcher les épèces des plans d'eau de coloniser le cours d'eau. Mise en place d'un dispositif en interne de prétraitement. Action de police. Raccordement des rejets au réseau collectif.

Ce contexte est très perturbé. La qualité de l'eau est fortement altérée par de nombreux rejets encore non traités sur le bassin versant (rejets urbains, domestiques, industriels ou d'origine agricole). Le barrage du Cheylard participe également à cette altération. La restitution du débit réservé influe en effet sur la température, la concentration en oxygène dissous et la physico-chimie des eaux de l'Eyrieux en aval du barrage.

Le linéaire en débit réservé lié à l'activité hydroélectrique (10 microcentrales) sur ce contexte est très important. La réduction des débits dans les tronçons court-circuités entraîne un réchauffement des eaux et une diminution de la capacité auto-épuration du milieu. La présence des rejets non traités associée à la diminution du débit dans les secteurs court-circuités conduit à une prolifération notable des algues benthiques (eutrophisation), particulièrement en été.

Outre, les problèmes de qualité d'eau, ce contexte présente un grand nombre d'ouvrages infranchissables.

Ce bassin versant fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat Eyrieux-Clair).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Dunière amont - 22

Données générales :

Tronçon SDVPH	Dunière 2
Limites du contexte	Amont : Source de la Dunière
	Aval : Amont du Rau de Rantoine
Longueur cours d'eau principal (Km)	9,0
Longueur des affluents en (km)	16,7
Surface en eau (ha)	3,3
Surface du B.V. (Km ²)	47,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement:

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Vernousaine
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Dunière</i>					
A Autorisé	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
		* Assèchements localisés	C	D	C
	* Culture de maïs en bordure de rivière	* Lessivage des sols, colmatage par MES à l'aval	P	P	D
	* Retenues collinaires	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil)	P	P	P
	* Passages à gué nombreux (transport bois, etc...)	* Mise en suspension de MES, colmatages	P	P	P
	* Destruction mécanique de frayères				
	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
P Prohibé	* Rejets diffus agricoles et domestiques	* Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	P	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 552$$

$$2Y = 1085$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 552
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 276

2Y = 477

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 276

Perturbation totale est de 276 TRFcapt/an soit 50%

le contexte V416 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Dunière</i>	
* Pompages et prises d'eau agricoles	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Moyen de substitution aux pompages en rivière.
* Culture de maïs en bordure de rivière	Réhabilitation de ripisylve en bordure de rivière.
* Retenues collinaires	Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police.
* Passages à gué nombreux (transport bois, etc...)	Construction de passerelles.
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	Retrouver la franchissabilité des ouvrages.
* Rejets diffus agricoles et domestiques	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. Raccordement à des réseaux collectifs existants.

Sur ce contexte, des actions pour améliorer la qualité de l'eau doivent être engagées en priorité. De plus, ce contexte situé en tête de bassin versant de la Dunière constitue une zone de frayère et de recrutement importante d'où l'intérêt de retrouver la franchissabilité des ouvrages présents et de préserver ce contexte de toutes altérations (passages à gué, lessivage des sols cultivés, retenues collinaires sur vallons secs et petits chevelus,...).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Auzène - 23

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source de l'Auzène
	Aval : Confluence avec l'Eyrieux
Longueur cours d'eau principal (Km)	20,9
Longueur des affluents en (km)	40,3
Surface en eau (ha)	15,6
Surface du B.V. (Km ²)	62
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Gaule des Ollières
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Auzène		
			Ecllosion	Croissance	Reproduction
A					
Autorisé	* Sources captées pour AEP	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* 3 Microcentrales (microcentrale Pounard, passe à poisson H.S)	* Circulation des géniteurs perturbée ou impossible	C	C	P
	Débit réservé à l'aval (microcentrale La Feuille, Qr = 1/40 ème)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Curages réguliers d'entretien		P	P	P
	*STEP de St-Julien du Gua	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
		* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 2458$$

$$2Y = 1840$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1840
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 1805

2Y = 1343

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1343

Perturbation totale est de 497 TRFcapt/an soit 27%
 le contexte V415 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Auzène</i>	
* Sources captées pour AEP	Limiter les prélèvements supplémentaires.
* 3 Microcentrales (microcentrale Pounard, passe à poisson H.S)	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Reconstruire la passe à poissons.
Débit réservé à l'aval (microcentrale La Feuille, Qr = 1/40 ème)	Action de police (contrôle du débit réservé). Augmentation du débit réservé au 1/10ème du module
Curages réguliers d'entretien	Contrôle des opérations de curages.
*STEP de St-Julien du Gua	Amélioration du fonctionnement.

Ce contexte est faiblement perturbé. La problématique majeure est liée à la présence de trois microcentrales sur l'Auzène où des actions d'amélioration du franchissement (dévalaison et montaison) et une augmentation de débit réservé sont à réaliser.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Glueyre - 24

Données générales :

Tronçon SDVPH	Glueyre 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Sources de la Glueyre
	Aval :	Confluence avec l'Eyrieux
Longueur cours d'eau principal (Km)		
Glueyre		26,3
Orsanne		13,7
Longueur des affluents en (km)		54,8
Surface en eau (ha)		19,3
Surface du B.V. (Km ²)		94,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement:

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI

Halieutisme :

AAPPMA	Société Piscicole d'Antraïgues	La Gaule des Ollières
--------	--------------------------------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	La Glueyre		
			Ecllosion	Croissance	Reproduction
A	<i>La Glueyre</i>				
Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	* Baignade de St-Pierreville (Veyruègne)	* Altération de la qualité chimique de l'eau Accumulation de MES et relargage de nutriments Colmatage à l'aval de l'ouvrage	C	P	C
	* Pompage AEP de St-Sauveur de Montagut	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* 3 Microcentrales	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
	2 barrages infranchissables	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
	Curages réguliers d'entretien	* Altération thermique et chimique de l'eau	P	P	P
P	* Rejet non traité de Marcols-les-Eaux	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
Prohibé					

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 3785$$

$$2Y = 5341$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 3785
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2385

2Y = 3214

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2385

Perturbation totale est de 1400 TRFcapt/an soit 37%

le contexte V414 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Glueyre</i>	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Baignade de St-Pierreville (Veyruègne) * Pompage AEP de St-Sauveur de Montagut * 3 Microcentrales 2 barrages infranchissables Débit réservé à l'aval, tronçons court-circuités Curages réguliers d'entretien * Rejet non traité de Marcols-les-Eaux	Retrouver la franchissabilité des ouvrages. Action de police (contrôle des opérations de vidange) Action de police (contrôle du débit prélevé) Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives (dispositifs de dévalaison et démontaison). Action de police (contrôle du débit réservé, surveillance des opérations de curage) Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. Création d'un réseau collecte + STEP

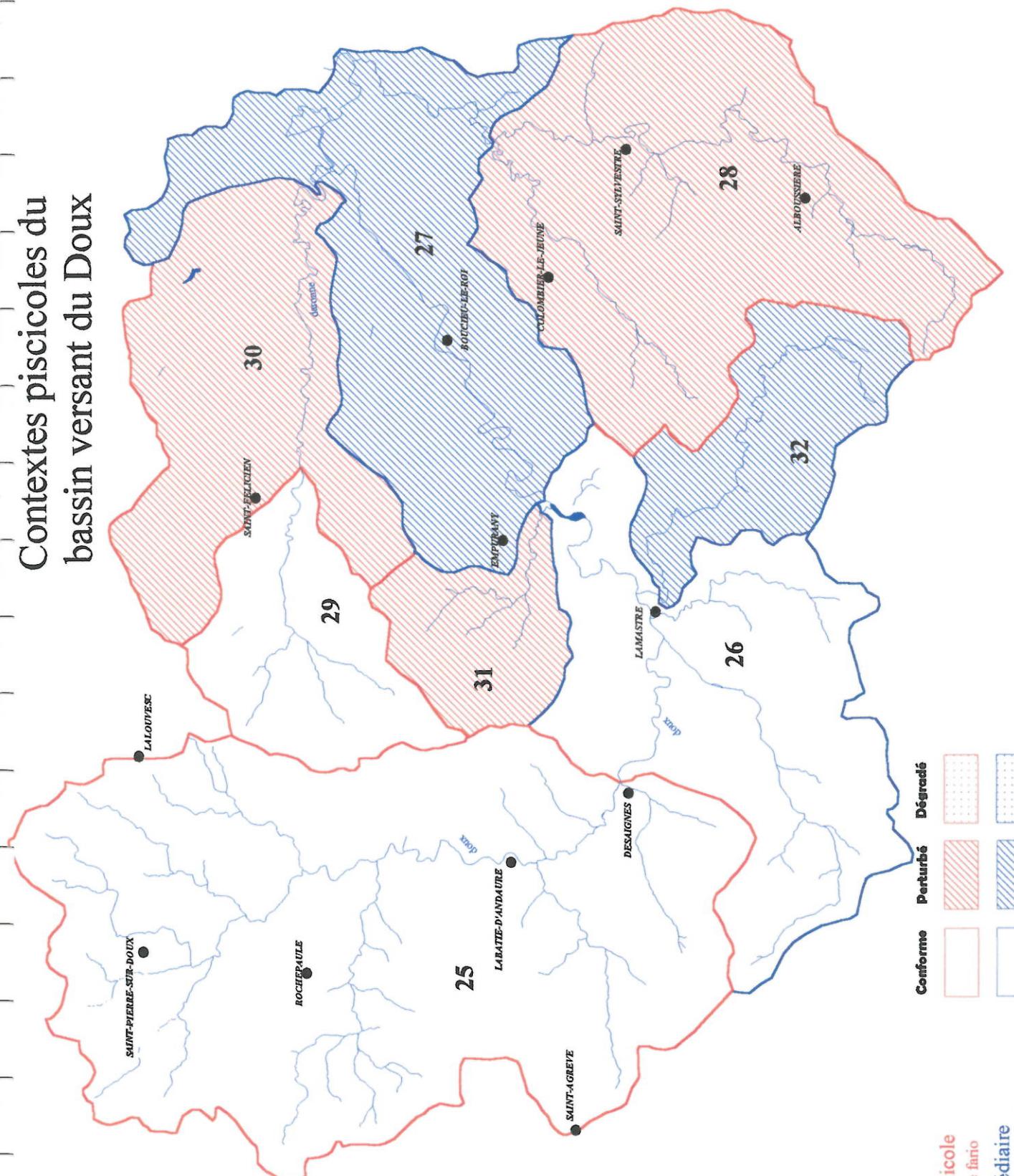
La problématique majeure de ce contexte est liée à la présence d'un grand nombre d'ouvrages infranchissables (prises d'eau, barrages abandonnés,...) et un linéaire en débit réservé important.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Fiches contextes
Bassin versant du doux

Contextes piscicoles du bassin versant du Doux



Contexte salmonicole
 espèce repère = Truite fario

Contexte intermédiaire
 espèce repère = Truite fario ou Ombre commun

Contexte cyprinicole
 espèce repère = Brochet

Conforme	Perturbé	Dégradé



Contexte Doux amont - 25

Données générales :

Tronçon SDVPH	Doux 4 et 5
Limites du contexte	Amont : Source du Doux
	Aval : Confluence avec la Sialle
Longueur cours d'eau principal (Km)	37,6
Doux	26,2
Aygueneyre	12,6
Douzet	8,1
Sialle	58,3
Longueur des affluents en (km)	31,2
Surface en eau (ha)	191,1
Surface du B.V. (Km ²)	191,1
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Salmonicole Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI à l'amont TRF, VAI, GOU, BAF à l'aval d'Aygueneyre

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Lamastroise	La Truite St Agrévoise
--------	-----------------------	------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Le Doux		
			Ecllosion	Croissance	Reproduction
A	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
Autorisé	* Erosion régressive en amont des anciennes extractions (Desaignes)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P	P	P
	Affleurements de dalles	Ensablements			
	Lit complexe et instable				
	* Baignades aménagées (seuils amovibles) en été en lit mineur	* Réchauffement de la masse d'eau	C	P	P
		Altération de la qualité chimique de l'eau			
		Accumulation de MES et relargage de nutriments			
		Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)			
P	* Rejets non traités de Labatie d'Andaure	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
Prohibé	* Rejets diffus domestiques et agricoles	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
Naturel	Etiages estivaux importants				

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 5441$$

$$2Y = 4515$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 4515

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 3855$$

$$2Y = 3907$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 3855

Perturbation totale est de 660 TRFcapt/an soit 15%

le contexte V370-371 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Doux</i>	
* Pompages et prises d'eau agricoles	Action de police, arrêt des pompages quand le débit de référence est atteint. Surveiller la mise en place et le démontage des seuils par les agriculteurs.
* Erosion régressive en amont des anciennes extractions (Desaignes)	Réhabilitation du milieu (étude).
Affleurements de dalles	Prévoir la mise en place d'épis sommaires.
Lit complexe et instable	
* Baignades aménagées (seuils amovibles) en été en lit mineur	Action de police lors de la mise en eau de la baignade (contrôle des travaux). Pêches électriques de sauvetage avant travaux. Mise en place d'un dispositif de débit réservé.
* Rejets non traités de Labatie d'Andaure	Raccordement STEP ou mise en place de système d'assainissement individuel.
* Rejets diffus domestiques et agricoles	
* Régime hydrologique méditerranéen	
Etiages estivaux importants	

La qualité de l'eau est excellente sur le Doux amont et ses affluents (Classe 1A) (Cf. carte de la qualité des cours d'eau Rhône-Alpes Agence de l'eau et DIREN 1995 et Bilan de qualité des eaux Bassin du Doux, GREBE, 1998).

Cependant, il existe localement des problèmes de pollutions diffuses à améliorer car avec le réchauffement des eaux lié aux étiages estivaux et aux pompages agricoles, ces pollutions peuvent entraîner une dégradation du milieu aquatique.

Le Bassin versant du Doux fait l'objet depuis 1994 d'un contrat de rivière (SIVU DOUX-clair).

Ce contexte est diagnostiqué conforme, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Doux moyen - 26

Données générales :

Tronçon SDVPH	Doux 3
Limites du contexte	Amont : Aval de la confluence avec la Sialle
	Aval : Confluence avec l'Eal
Longueur cours d'eau principal (Km)	
Doux	14,0
Sumène	19,9
Condoie	10,3
Longueur des affluents en (km)	2,0
Surface en eau (ha)	33,4
Surface du B.V. (Km ²)	82,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	BLN, CHE, GOU, TRF, BAF, LOF, VAI

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Lamastroise
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Doux</i>					
A Autorisé	* Pompages domestiques (en été) et agricoles	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Baignades aménagées (seuils amovibles) en été en lit mineur	* Réchauffement de la masse d'eau Accumulation de MES et relargage de nutriments Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	P	C	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 4500$$

$$2Y = 2626$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2626
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 2133
2Y = 2619

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2133

Perturbation totale est de 493 TRFcapt/an soit 19%
 le contexte V371-372 est Intermédiaire Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Doux</i>	
* Pompages domestiques (en été) et agricoles * Baignades aménagées (seuils amovibles) en été en lit mineur	Action de police, arrêt des pompages quand le débit de référence est atteint. Action de police lors de la mise en eau de la baignade (contrôle des tarvaux) Pêches électriques de sauvetage avant travaux. Mise en place d'un dispositif de débit réservé.
* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	

Le Bassin versant du Doux fait l'objet d'un contrat de rivière (SIVU DOUX-clair).

Compte tenu de la très faible perturbation sur ce contexte intermédiaire, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Doux-Duzon aval - 27

Données générales :

Tronçon SDVPH	Doux 1 et 2	,Duzon 1
Limites du contexte	Amont :	Aval de la confluence avec l'Eal
	Aval :	Seuil du Pont de César
		Aval de la confluence avec l'Ormèze
		Confluence avec le Doux
Longueur cours d'eau principal (Km)		27,9
	Doux	7,2
	Duzon	1,4
Longueur des affluents en (km)		63,0
Surface en eau (ha)		86,7
Surface du B.V. (Km ²)		86,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	Le Doux : BLN, VAI, GOU, CHE, TRF BAF, LOF, SPI Le Duzon: BLN, VAI, TRF, BAM, LOF

Halieutisme :

AAPPMA	Union des pêcheurs à la ligne de Tournon	La Truite Lamastroise
--------	--	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Doux</i>					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses retenues collinaires dont Lac de St Victor * Pompages et prises d'eau agricoles * Microcentrale de Mordane (EDF) Débit réservé à l'aval (5400 m) Barrage (Clauzel) avec passe à poissons * 2 Barrages infranchissables 	<ul style="list-style-type: none"> * Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages * Réduction de la capacité d'accueil * Réduction de la capacité d'accueil * Circulation des géniteurs compromises 	P C C C	P P P C	P C C P
M Naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Régime hydrologique méditerranéen Etiages très sévères Faible hauteur d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction naturelle de la capacité d'accueil (accentuée par les retenues collinaires et les prises d'eau agricoles) Réchauffement de la masse d'eau 	C	P	C
<i>Le Duzon</i>					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses retenues collinaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages 	P	P	P
M Naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Régime hydrologique méditerranéen Etiages très sévères Faible hauteur d'eau Assecs importants * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles et seuils naturels (vasques) dans la partie des Gorges 	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction naturelle de la capacité d'accueil (accentuée par les retenues collinaires et les prises d'eau agricoles) Réchauffement de la masse d'eau * Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction Réchauffement de la masse d'eau Accumulation des MES Circulation des géniteurs perturbée 	C C	D P	P P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 2525$$

$$2Y = 2678$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2525
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 1432$$

$$2Y = 1840$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1432

Perturbation totale est de 1093 TRFcapt/an soit 43%
☐ le contexte V374 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Duzon et l'Ormèze</i>	
* Nombreuses retenues collinaires	Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police.
* Rejet STEP de Gilhoc-sur-Ormèze (Ormèze)	Amélioration du fonctionnement.
* Pompages et prises d'eau agricoles	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (mise en place échelle limnimétrique) Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière.
* Baignade aménagée (seuil amovible) en été	Démontage obligatoire en fin de saison.
d'Albousnières en lit mineur	Mise en place d'abreuvoirs hors de la rivière.
* Piétinements bovins	Limiter l'accès à la rivière (clotûres)
Dégradation des berges	Stabiliser la berge et le lit au lieu d'abreuvoir.
* Epanchages et stockages d'effluents d'élevage (lisier de porc, fumier de bovins)	Mise en place de cuves étanches de stockage, vidange périodique.
* Culture de maïs en bordure de rivière (absence de ripisylve)	Réhabilitation de ripisylve.
* Rejets diffus agricoles (débordements de fosses à lisier) et domestiques	Vidanger les fosses. Mise en place de systèmes d'assainissement individuel.
* Dysfonctionnement de la STEP d'Albousnières et du lagunage de Boffres (Duzon)	Amélioration du fonctionnement.
Colmatage organique à l'aval des rejets	Limiter les actions de drainage et de recalibrage.
* Drainage et recalibrage (en amont de Boffres sur le Duzon et en tête de l'Ormèze)	Création d'un collecteur de drainage plutôt que d'utiliser le cours d'eau. (décantation avant restitution au milieu naturel)
* Régime hydrologique méditerranéen	
Etiages très sévères	
Faible hauteur d'eau	
Assecs localisés	

Les problèmes rencontrés sur ce contexte sont principalement axés sur la dégradation physico-chimique des eaux, des débits faibles, en liaison avec une pression anthropique importante :

- * rejets agricoles et domestiques

- * retenues collinaires nombreuses, élevages porcins et bovins, drainage et recalibrage de ruisselets.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Daronne amont - 29

Données générales :

Tronçon SDVPH	Daronne 2 et 3	
Limites du contexte	Amont :	Source de la Daronne
	Aval :	Amont de la confluence avec la Vivance
Longueur cours d'eau principal (Km)	9,2	
Longueur des affluents en (km)	7	
Surface en eau (ha)	3,8	
Surface du B.V. (Km ²)	35,2	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, CHE

Halieutisme :

AAPPMA	Union des pêcheurs à la ligne de Tournon
--------	--

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Daronne</i>					
A Autorisé	* Retenues collinaires	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages	P	P	P
	* Piétinements bovins Altération des berges	* Mise en suspension de MES, colmatages Destruction mécanique de frayères	P	P	P
	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 701$$

$$2Y = 490$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 490
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 432

2Y = 430

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 430

Perturbation totale est de 60 TRFcapt/an soit 12%

le contexte V373 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Daronne</i>	
* Retenues collinaires	Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police.
* Piétinements bovins Altération des berges	Mise en place d'abreuvoirs hors de la rivière. Limiter l'accès à la rivière (clôtures). Stabiliser la berge et le lit au lieu d'abreuvoir.
* Pompages et prises d'eau agricoles * Régime hydrologique méditerranéen	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (mise en place échelle limnimétrique)
Etiages estivaux importants	Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière.

La Daronne présente une bonne capacité auto-épuratoire, la qualité de l'eau est bonne (Classe 1A)

Le contexte est diagnostiqué comme conforme. Il est donc important de préserver une bonne qualité d'eau et d'habitat sur ce contexte. Les actions à engager devront également s'attacher à maintenir un débit en rivière acceptable afin de ne pas pénaliser le cours d'eau aval.

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Daronne aval - 30

Données générales :

Tronçon SDVPH	Daronne 1 et 2	
Limites du contexte	Amont :	Confluence avec la Vivance
	Aval :	Confluence avec le Doux
Longueur cours d'eau principal (Km)	13,7	
Longueur des affluents en (km)	10,3	
Surface en eau (ha)	62,6	
Surface du B.V. (Km ²)	62,6	
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, CHE, BLN, GOU, (BAM sur le Blanzon)

Halieutisme :

AAPPMA	Union des pêcheurs à la ligne de Tournon
--------	--

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Daronne</i>					
A Autorisé	* Nombreuses retenues collinaires dont le Barrage de Jointine	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages	P	P	P
	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
P Prohibé	* Rejets des STEP de St-Félicien et St-Victor	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Rejets diffus domestiques	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (accentuée par les retenues collinaires et les prises d'eau agricoles)	C	D	P
	Etiages très sévères Faible hauteur d'eau Assecs importants * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles et seuils naturels (vasques) dans la partie des Gorges	Réchauffement de la masse d'eau * Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction Réchauffement de la masse d'eau Accumulation des MES Circulation des géniteurs perturbée	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 1539$$

$$2Y = 615$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 615

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 265$$

$$2Y = 561$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 265

Perturbation totale est de 350TRFcapt/an soit 57%

le contexte V373 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires:

Facteur	Action nécessaire
<i>La Daronne</i>	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses retenues collinaires dont le Barrage de Jointine * Pompages et prises d'eau agricoles * Rejets des STEP de St-Félicien et St-Victor * Rejets diffus domestiques * Régime hydrologique méditerranéen Etiages très sévères Faible hauteur d'eau Assecs importants * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles et seuils naturels (vasques) dans la partie des Gorges 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (mise en place échelle limnimétrique) Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière. Amélioration du fonctionnement. Mise en place de systèmes d'épuration individuel ou raccordement STEP. <li style="text-align: center;">?

Ce contexte est fortement perturbé par des problèmes de qualité d'eau (STEP en disfonctionnement, rejets diffus,...) accentué par de faibles débits d'étiages.

La qualité de l'habitat est altéré par la présence naturelle d'affleurement de dalles sur ce contexte.

Les actions à engager en priorité sur ce contexte doivent être orientées pour améliorer les conditions d'étiage et la qualité de l'eau.

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Eal - 31

Données générales :

Tronçon SDVPH	Doux 3
Limites du contexte	Amont : Source de l'Eal
	Aval : Confluence avec le Doux
Longueur cours d'eau principal (Km)	5,6
Longueur des affluents en (km)	5,8
Surface en eau (ha)	1,8
Surface du B.V. (Km ²)	22,2
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Lamastroise
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Eal</i>					
A Autorisé	* Nombreuses retenues collinaires dont Retenue des Lesches	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages	P	P	P
P Prohibé	* Rejets diffus agricoles (débordements de fosses à lisier) et domestiques	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 313$$

$$2Y = 268$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 268
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 185

2Y = 166

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 166

Perturbation totale est de 102 TRFcapt/an soit 38 %

le contexte V372 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Eal</i>	
* Nombreuses retenues collinaires dont Retenue des Lesches	Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police.
* Rejets diffus agricoles (débordements de fosses à lisier) et domestiques	Vidanges périodiques des fosses à lisier. Mise en place de systèmes d'épuration individuel. Action de police.
* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	

Les actions à engager en priorité sur ce contexte doivent être orientées pour améliorer les conditions d'étiage et la qualité de l'eau.

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Grozon - 32

Données générales :

Tronçon SDVPH	Doux 3
Limites du contexte	Amont : Source du Grozon
	Aval : Confluence avec le Doux
Longueur cours d'eau principal (Km)	16,2
Longueur des affluents en (km)	3,1
Surface en eau (ha)	7,7
Surface du B.V. (Km ²)	33,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, APP, BLN, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Lamastroise
--------	-----------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Grozon</i>					
A Autorisé	* Nombreuses retenues collinaires	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages	P	P	P
	* Rejet STEP de St-Barthélémy le Pin	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Piétinements bovins	* Mise en suspension de MES, colmatages	P	P	D
	Dégradation des berges * Drainage et recalibrage (en amont de St-Bartelemy-le-Pin)	Destruction mécanique de frayères * Homogénéisation de l'habitat Colmatage par MES à l'aval	C	P	P
P Prohibé	* Rejets diffus agricoles et domestiques	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 1550$$

$$2Y = 1505$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1505
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

X = 1131

2Y = 1275

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1131

Perturbation totale est de 374 TRFcapt/an soit 25%

le contexte V371 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Grozon</i>	
* Nombreuses retenues collinaires	Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux). Action de police.
* Rejet STEP de St-Barthélémy le Pin	Amélioration du fonctionnement.
* Pompages et prises d'eau agricoles	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (mise en place échelle limnimétrique) Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière.
* Piétinements bovins	Mise en place d'abreuvoirs hors de la rivière.
Dégradation des berges	Limiter l'accès à la rivière (clotures). Stabiliser la berge et le lit au lieu d'abreuvoir.
* Drainage et recalibrage (en amont de St-Bartelemy-le-Pin)	Limiter les actions de drainage et de recalibrage. Création d'un collecteur de drainage plutôt que d'utiliser le cours d'eau. (décantation avant restitution au milieu naturel)
* Rejets diffus agricoles et domestiques	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel. Action de police.
* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux importants	

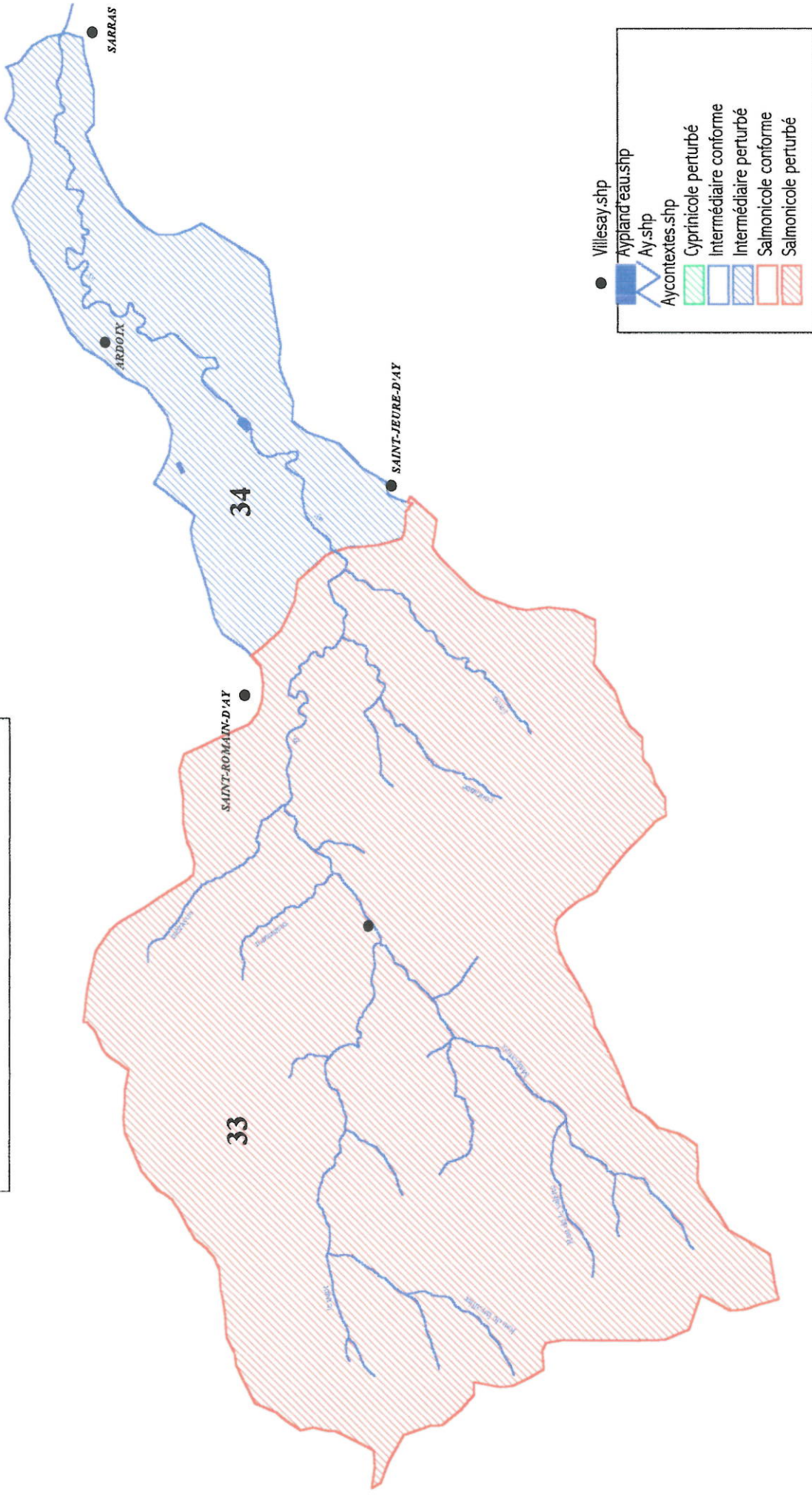
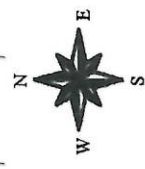
La qualité biologique du Grozon est bonne (classe 1B). Les rejets domestiques ont un impact peu important sur le milieu aquatique. Ceux sont surtout les activités agricoles (élevages bovins, retenues collinaires, pompages...) qui sont à l'origine de la dégradation de la qualité du milieu (Cf. Etude hydrobiologique et ichtyologique du bassin versant du Doux, Fédération de Pêche de l'Ardèche, 1998).

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Fiches contextes
Bassin versant de l'Ay

Bassin versant de l'Ay



Contexte Ay amont - 33

Données générales :

Tronçon SDVPH	AY 3
Limites du contexte	Amont : Sources Nant / Sources Malpertuis
	Aval : Aval de la confluence avec le Furon
Longueur cours d'eau principal (Km)	
Ay - Nant	16,2
Malpertuis	15,2
Couranne	4,1
Furon	6,0
Longueur des affluents en (km)	14,9
Surface en eau (ha)	15,2
Surface du B.V. (Km ²)	92,6
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	Nant: TRF, APP Malpertuis : TRF, VAI, (GOU et CHE à l'aval) Ay : TRF, VAI, GOU, (CHE) Affluents : TRF, APP

Halieutisme :

AAPPMA	Les Amis de la Ligne de Sailleu
--------	---------------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Nant</i>					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux	* Acidification de l'eau	P	C	C
		* Réduction de la capacité trophique	C	P	C
	* Obstacles infranchissables	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Nombreux barrages à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Microcentrale à St-Symphorien de Mahun (Moulin de Faure)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Débit réservé (240 m à St-Symphorien)	* Modification comportementale du poisson	C	P	P
	Variations journalières des débits (éclusés)	* Colmatage des substrats à l'aval	C	D	P
Vidanges régulières					
* Retenues collinaires nombreuses	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil)	P	P	P	
* Prises d'eau agricoles et domestiques (amont Nant et Rau des Soies)	Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages				
	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P	
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	Etiages estivaux				

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
Le Malpertuis					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Plan d'eau de Grangeon, utilisation estivale en lit mineur Débit réservé Vidanges régulières (tous les 15 jours en été) Assèchements (à l'aval) lors des remplissages Seuil infranchissable * Prises d'eau agricoles et domestiques	* Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs compromise * Réchauffement de la masse d'eau Altération de la qualité chimique de l'eau Accumulation de MES et relargage de nutriments Colmatage à l'aval des ouvrages (sable) * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	P C C C C C C C	C P C P C D	C C P P P P
P Prohibé	* Rejets domestiques de Lalouvesc dans le R. de la Valette (STEP + Etabl. MILAGRO) Fonctionnement de la STEP uniquement en été	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant) * Substrat homogène, habitats peu diversifiés, dalle, (de part la nature géologique du bassin)	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil * Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C C	P P	C P
L'AY					
A Autorisé	* Nombreuses plantations de résineux * Obstacle infranchissable * Retenues collinaires nombreuses * Nombreux barrages à franchissabilité réduite * Rejet de la STEP de Préaux (débit faible du milieu receveur)	* Acidification de l'eau * Réduction de la capacité trophique * Circulation des géniteurs compromise * Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages * Circulation des géniteurs perturbée * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	P C C P C C	C P C P	C C P P
P Prohibé	* Rejets domestiques sauvages dans l'agglomération de Satilleu (rejets dans le réseau pluvial)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant) * Substrat homogène, habitats peu diversifiés, dalle, (de part la nature géologique du bassin)	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil * Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C C	P P	C P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 2472$$

$$2Y = 1567$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1567.

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte :

$$X = 764$$

$$2Y = 941$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 764.

Perturbation totale est de 803 TRFcapt/an soit 50%

le contexte V500 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Nant</i>	
<p>* Nombreuses plantations de résineux</p> <p>* Obstacles infranchissables</p> <p>* Nombreux barrages à franchissabilité</p> <p>* Microcentrale à St-Symphorien de Mahun (Moulin de Faure)</p> <p>Débit réservé (240 m à St-Symphorien)</p> <p>Variations journalières des débits (éclusés)</p> <p>Vidanges régulières</p> <p>* Retenues collinaires nombreuses</p> <p>* Prises d'eau agricoles et domestiques (amont Nant et Rau des Soies)</p>	<p>Mise en place de bandes enherbées sur 3 m en bordure de berge.</p> <p>Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).</p> <p>Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession.</p> <p>Mesures correctives (ex : mise en place d'un exutoire de dévalaison, dispositif de dissuasion).</p> <p>Action de police (contrôle du débit réservé).</p> <p>Limitation du rapport débit d'écluse sur débit réservé , périodes d'interdiction.</p> <p>Contrôle des opérations de vidange (choix de la période, suivi hydrologique et physico-chimique, mesures relatives au peuplement piscicole (pêcherie en aval, stabulation...),débit réservé adapté à la situation post-vidange lors de la phase de remplissage).</p> <p>Mise en place de dispositif de débit réservé adapté.</p> <p>Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux).</p> <p>Fixation de tranches horaires visant à réguler les effets cumulatifs des différents prélèvements d'eau dès que le débit de référence est atteint.</p> <p>Mise en place d'échelles limnimétriques pour visualiser la valeur critique du débit (dixième du module) du cours d'eau à partir du duquel le prélèvement devra être arrêté.</p> <p>Action de police (contrôle du débit réservé).</p>
<i>Le Malpertuis</i>	
<p>* Nombreuses plantations de résineux</p> <p>* Nombreux barrages à franchissabilité réduite</p> <p>* Plan d'eau de Grangeon, utilisation estivale en lit mineur</p> <p>Débit réservé</p> <p>Vidanges régulières (tous les 15 jours en été)</p> <p>Assèchements (à l'aval) lors des remplissages</p> <p>Seuil infranchissable</p> <p>* Prises d'eau agricoles et domestiques</p> <p>* Rejets domestiques de Lalouvesc dans le R. de la Valette (STEP + Etabl. MILAGRO)</p> <p>Fonctionnement de la STEP uniquement en été</p>	<p>Mise en place de bandes enherbées sur 3 m en bordure de berge.</p> <p>Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).</p> <p>Action réglementaire (contrôle du débit réservé, qualité de l'eau en aval).</p> <p>Contrôle des opérations de vidange et de remplissage.</p> <p>Mise en place de lunette d'étiage (échancrure centrale).</p> <p>Fixation de tranches horaires, mise en place d'échelles limnimétriques,</p> <p>Action de police.</p> <p>Raccordement STEP ou mise en place de systèmes d'assainissement individuel performants.</p> <p>Amélioration du fonctionnement de la STEP.</p>
<i>L'Ay</i>	
<p>* Nombreuses plantations de résineux</p> <p>* Obstacle infranchissable</p> <p>* Nombreux barrages à franchissabilité réduite</p> <p>* Retenues collinaires nombreuses</p> <p>* Rejet de la STEP de Préaux (débit faible du milieu récepteur)</p> <p>* Rejets domestiques sauvages dans l'agglomération de Satilleu (rejets dans le réseau pluvial)</p>	<p>Mise en place de bandes enherbées sur 3 m en bordure de berge.</p> <p>Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).</p> <p>Mise en place de dispositif de débit réservé adapté.</p> <p>Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux).</p> <p>Amélioration des capacités épuratoires de la STEP.</p> <p>Choisir un milieu récepteur aux potentialités auto-épuratoire plus adaptées ?</p> <p>Raccordement des rejets sauvages à la STEP.</p>

La qualité physico-chimique de l'eau est excellente sur le Malpertuis et le Nant (Classe 1A) et varie d'assez bonne jusqu'à médiocre (Classe 1B à 3) dès leur confluence, à l'aval de Satilleu, jusqu'en limite de contexte (cf. Carte de qualité des cours d'eau Rhône-Alpes Agence de l'Eau et Diren 1995).

Les études de qualité des eaux sur la rivière d'Ay (cf. Etude de la qualité des eaux de la rivière d'Ay, cabinet gay, 1995) et le diagnostic de l'état actuel (cf. SAGE, 1996) mettent en évidence des perturbations locales de la qualité de l'eau (Hors classe) en aval des rejets des stations d'épurations de Lalouvesc et Satillieu où des efforts d'épuration doivent se poursuivre.

La qualité du milieu est également altérée par les vidanges de la retenue hydroélectrique du Nant et celles du plan d'eau de Grangeon.

Compte tenu des connaissances du milieu (fédération de pêche ,Brigade CSP 07), le chiffrage des perturbations semble élevé. En effet, le milieu présente encore de fortes potentialités piscicoles grâce à une capacité d'autoépuration élevée, un habitat diversifié et des zones de reproduction présentes sur une grande partie du linéaire du contexte.

Le bassin de l'Ay fait l'objet d'un contrat de rivière depuis 1998.

L'orientation de gestion à adopter est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Ay aval - 34

Données générales :

Tronçon SDVPH	AY 1 et 2
Limites du contexte	Obstacle infranchissable n°14 "les Gauds" Aval de la confluence avec le Furon
Amont :	
Aval :	Aval des gorges
Longueur cours d'eau principal (Km)	13,6
Longueur des affluents en (km)	
Surface en eau (ha)	23,8
Surface du B.V. (Km ²)	21,7
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	CHE, VAI, TRF, BAM, GOU à l'amont CHE, BAM, VAI, TRF, GOU, CCO, CMI à l'aval

Halieutisme :

AAPPMA	La Gaule Annonéenne
--------	---------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Ay</i>					
A Autorisé	* Obstacles infranchissables	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Microcentrale Minodier à Ardoix	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	Débit réservé à l'aval (580 m)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Curages	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	D
	Lit perturbé et instable				
	* Plan d'eau de Munas (100 000 m ³)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Prise d'eau et débit réservé (50 l/sec.)	* Accentuation des étiages estivaux	C	P	C
	Pas de dispositif de mesure du débit réservé	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	Seuil infranchissable	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil)	P	P	P
	* Retenues collinaires	Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages			
* Rejet de la STEP d'Ardoix (400 Eq.Hab) (dans le TCC de la microcentrale)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P	
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	Etiages estivaux (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant)				
	* Substrat homogène, habitats peu diversifiés, dalle, (de part la nature géologique du bassin)	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

X = 2378

2Y = 1427

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 1427

Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 856

2Y = 1108

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 856

Perturbation totale est de 571 TRFcapt/an soit 40%

le contexte V353 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Ay</i>	
* Microcentrale Minodier à Ardoix	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession.
Débit réservé à l'aval (580 m)	Mesures correctives, Action de police (contrôle du débit réservé).
Curages	Contrôle et limitation des opérations de curages.
Lit perturbé et instable	Etudes (hydraulique + transport solide) suivi d'aménagements adaptés.
* Plan d'eau de Munas (100 000 m3)	Action de police.
Prise d'eau et débit réservé (50 l/sec.)	Augmentation du débit réservé.
Pas de dispositif de mesure du débit réservé	Mise en place de dispositif de débit réservé efficace.
Seuil infranchissable	Système de contrôle visuel du débit réservé.
* Obstacles infranchissables	Action non prioritaire, étude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).
* Retenues collinaires	Mise en place de dispositif de débit réservé adapté.
	Étude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur
	par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux).
* Rejet de la STEP d'Ardoix (400 Eq.Hab)	Amélioration du fonctionnement de la STEP.

Les actions prioritaires sur ce contexte doivent être orientées pour diminuer les étiages estivaux.

Compte tenu des contraintes du milieu et des problèmes rencontrés sur ce contexte, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Fiches contextes
Bassin versant de la Cance

Contexte Cance amont - 35

Données générales :

Tronçon SDVPH		Cance 3 et 4
Limites du contexte	Amont :	Source de la Cance
	Aval :	Confluence avec la Deûme
Longueur cours d'eau principal (Km)	Cance	23,7
	Malbuisson	14,4
Longueur des affluents en (km)		40,6
Surface en eau (ha)		18,0
Surface du B.V. (Km ²)		123,3
Substrat géologique		Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau		DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite Vocançoise	Les Amis du Rhône	La Gaule Annonéenne	La Truite du Malbuisson
--------	-------------------------	----------------------	------------------------	----------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Cance</i>					
A Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	Seuils artificiels créant d'importantes zones de divagation du lit (engendré par l'accumulation importante des attérissements)	* Réduction des capacités d'accueils	C	P	C
	Étalement de la ligne d'eau	* Réchauffement estival	C	P	C
	Lit instable				
	Erosion régressive à l'aval des seuils avec des affleurements de dalles très importants par blocage de la charge alluvionnaire	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* 1 Microcentrale (Malbuisson)	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	seuil infranchissable	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Débit réservé à l'aval (900m)	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
P Prohibé	* Rejet de la STEP (réseau) de Villevo Vance	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
	Nombreux raccordements industriels	* colmatage organique à l'aval	P	C	P
	* Rejets domestiques de St-Julien de Vocance et Vocance	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
	* Pompages agricoles (jardins et plantations) en amont de Villevo Vance	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
M Naturel	* Etiages estivaux sévères (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant)	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 3089$$

$$2Y = 3190$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 3089

Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte :

$$X = 2250$$

$$2Y = 2746$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 2250

Perturbation totale est de 839 TRFcapt/an soit 27%

le contexte V350 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Cance</i>	
<p>* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite</p> <p>Seuils artificiels créant d'importantes zones de divagation du lit (engendré par l'accumulation importante des attérissements)</p> <p>Étalement de la ligne d'eau</p> <p>Lit instable</p> <p>Erosion régressive à l'aval des seuils avec des affleurements de dalles très importants par blocage de la charge alluvionnaire</p> <p>* 1 Microcentrale (Malbuisson) seuil infranchissable</p> <p>Débit réservé à l'aval (900m)</p> <p>* Rejet de la STEP (réseau) de Villevocance</p> <p>Nombreux raccordements industriels</p> <p>* Rejets domestiques de St-Julien de Vocance et Vocance</p> <p>* Pompages agricoles (jardins et plantations) en amont de Villevocance</p> <p>* Etiages estivaux sévères (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant)</p>	<p>Action non prioritaire, étude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).</p> <p>Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement centrale.</p> <p>Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession, mesures correctives.</p> <p>Action de police (contrôle du débit réservé).</p> <p>Procédés de traitements adaptés aux rejets industriels.</p> <p>Mise en place de système d'épuration individuel ou raccordement STEP.</p> <p>Fixation de tranches horaires visant à réguler les effets cumulatifs des différents prélèvements d'eau dès que le débit de référence est atteint.</p> <p>Mise en place d'échelles limnimétriques pour visualiser la valeur critique du débit (dixième du module) du cours d'eau à partir du duquel le prélèvement devra être arrêté.</p> <p>Action de police (contrôle du débit réservé).</p>

La qualité de l'eau (Cf carte de qualité des cours d'eau Rhône-Alpes Agence de l'eau DIREN, 1995) est bonne sur le Malbuisson et sur la Cance en amont de St-Julien-Vocance.

En aval de St-Julien-Vocance jusqu'à Annonay la qualité de l'eau varie d'assez bonne à médiocre (aval Vocance et aval Villevocance). Toutefois, cette situation peut fortement se dégrader en période d'étiage sévère.

Les actions à engager sur ce contexte devront s'orienter en premier lieu vers une amélioration de la qualité de l'eau et des conditions d'étiage.

Ce contexte est diagnostiqué comme faiblement perturbé, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Cance aval - 36

Données générales :

Tronçon SDVPH	Cance 1, 2, 3	Deûme
Limites du contexte	Amont :	Aval de la confluence avec le Rau de Chante-Caille
	Aval :	Aval barrage microcentrale de Sarras
Longueur cours d'eau principal (Km)		
Cance		14,5
Deûme		4,4
Lignon		5,5
Longueur des affluents en (km)		11,6
Surface en eau (ha)		16,5
Surface du B.V. (Km ²)		79,4
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF;VAI, GOU, BLN, CHE, TAN, GAR

Halieutisme :

AAPPMA	La Gaule Annonéenne
--------	---------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	La Deûme		
			Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Deûme</i>					
A Autorisé	* Microcentrales à Annonay	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	Seuils infranchissables	* Réduction	C	P	P
	Débit réservé à l'aval	* Mise en suspension de MES, colmatages (sable)	P	P	P
	Curages réguliers d'entretien				
M Naturel	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée	C	C	P
	* Rectification et calibrage du lit dans la traversée d'Annonay - Recouvrement du cours d'eau	* Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	D	D	D
P Prohibé	* Etiages estivaux sévères	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Réseau séparatif incomplet rejets égouts/pluvial dans la Deûme	* Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	P	P	P

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Cance</i>					
A Autorisé	* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite Seuils artificiels créant d'importantes zones de divagation du lit (engendré par l'accumulation importante des atterrissements) Etalement de la ligne d'eau Lit instable Erosion régressive à l'aval des seuils avec des affleurements de dalles très importants par blocage de la charge alluvionnaire * 5 Microcentrales 1 seuil infranchissable Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien Echauffement de l'eau en période estivale * Rejet de la STEP de Quintenas (Rau de la Gouelle) * Lac de Vert et Lac d'Embrun * Ripisylve à nue (Bancs de graviers + renouée) * Rejet de la STEP d'Annonay (65000 Eq./Hab.) Nombreux raccords industriels Qualité de l'eau dégradée Pollution azotée et phosphorée Colmatage organique	* Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueils * Réchauffement estival * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Mise en suspension de MES, colmatages (sable) * Altération thermique et chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages Modification de l'ichtyofaune par sortie de cyprinidés * Réchauffement estival * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	C	C	P
			C	P	C
			C	P	C
			C	P	P
			C	C	P
			C	P	P
			P	P	P
			P	P	P
			P	P	P
			P	P	P
			C	P	C
			P	P	P
P Prohibé	* Rejet des Etablissements TSR (substances inhibitrices) dans le Rau de la Gouelle	* Altération marquée de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Etiages estivaux sévères (aggravés par les dérivations de microcentrales) Assèchements localisés à l'aval (accentué par l'origine géologique imperméable du bassin versant)	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	D	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 5481$$

$$2Y = 2946$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2946
 Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte :

$$X = 1475$$

$$2Y = 2135$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1475

Perturbation totale est de 1471 TRFcapt/an soit 50%

le contexte V352 Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Deûme</i>	
* Microcentrales à Annonay Seuil infranchissable Débit réservé à l'aval (100 m court-circuité) Curages réguliers d'entretien * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Rectification et calibrage du lit dans la traversée d'Annonay - Recouvrement du cours d'eau * Réseau séparatif incomplet * Etiages estivaux sévères	Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives, Action de police (contrôle du débit réservé). Contrôle et limitation des opérations de curages. Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas). ? Amélioration du réseau séparatif.
<i>La Cance</i>	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite Seuils artificiels créant d'importantes zones de divagation du lit (engendré par l'accumulation importante des attérissements) Etalement de la ligne d'eau Lit instable Erosion régressive à l'aval des seuils avec des affleurements de dalles très importants par blocage de la charge alluvionnaire * 5 Microcentrales 1 seuil infranchissable Débit réservé à l'aval Curages réguliers d'entretien Echauffement de l'eau en période estivale * Rejet de la STEP de Quintenas (Rau de la Gouelle) * Lac de Vert et Lac d'Embrun * Ripisylve à nue (Bancs de gravières + renouée) * Rejet de la STEP d'Annonay (65000 Eq./Hab.) Nombreux raccordements industriels Qualité de l'eau dégradée Pollution azotée et phosphorée Colmatage organique * Rejet des Etablissements TSR (substances inhibitrices) dans le Rau de la Gouelle * Etiages estivaux sévères	Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas). Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central. Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures correctives. Action de police (contrôle du débit réservé). Contrôle et limitation des opérations de curages. Amélioration du système d'assainissement. Restauration de la ripisylve. Amélioration du système d'assainissement. Traitements adaptés aux rejets industriels. Mise en place d'un système d'assainissement individuel performant. Action de Police (contrôle des rejets).

Ce contexte est diagnostiqué comme fortement perturbé.

Les résultats du suivi 1998 (Cf. Qualité des cours d'eaux ,RNB-RCB-RC07, GREBE, Conseil Général de l'Ardèche) de la station en aval d'Annonay mettent en évidence une qualité physico-chimique mauvaise. Les différents rejets industriels génèrent un niveau de pollution azotée et phosphorée important. Le niveau de contamination bactériologique est très élevé. La qualité biologique est médiocre (classe 2). A la fermeture du bassin de la Cance, la qualité de l'eau évolue assez peu. Elle restent influencée par les apports situés en amont.

De même, Les résultats sur la Deûme en aval du bassin montrent de très fortes teneurs en azote ammoniacal (niveau N3) et en phosphore (niveau P2/P3). Les teneurs en plombs et mercure mettent en évidence une pollution certaine. Les concentrations en zinc et cuivre sont en limite de classes M1/M2. La qualité biologique y est médiocre.

Les actions, à engager en priorité sur ce contexte, doivent être orientées pour améliorer la qualité de l'eau.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Deûme - 37

Données générales :

Tronçon SDVPH	Deûme
Limites du contexte	Amont : Deûme en limite du département
	Aval : Confluence avec le Rau de Chante-Caille
Longueur cours d'eau principal (Km)	23,1
Longueur des affluents en (km)	15,6
Surface en eau (ha)	13,1
Surface du B.V. (Km ²)	46,2
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI

Halieutisme :

AAPPMA	Le Scion	La Gaule Annonéenne
--------	----------	---------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Deûme</i>					
A Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite * Dysfonctionnement de la STEP de Bourg Argental (Loire) * Barrage du Ternay Infranchissable Débit réservé à l'aval Eutrophisation du plan d'eau * Dysfonctionnement de la STEP de Boulieu 	<ul style="list-style-type: none"> * Circulation des géniteurs compromise ou perturbée * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Altération marquée de la qualité chimique de l'eau restituée (désoxygénation+nitrites) * Réchauffement estival * Modification de l'ichtyofaune par sortie de cyprinidés limnophiles et de carnassiers * Altération de la qualité chimique de l'eau 	C	C	P
P Prohibé	<ul style="list-style-type: none"> * Rejets domestiques non traités en amont du département (Loire) * Rejets des papeteries Canson (Moulin du Roi, Vidalon et Faya) Epuration individuelle de chaque usine Nombreux accidents (pollutions) dûs à une mauvaise gestion et négligences Pollution par Plomb, Mercure, Zinc et Cuivre * Pompages industriels importants : Canson Moulin du Roi : Canson Vidalon : 160 m3/h Canson Faya : 120 m3/h 	<ul style="list-style-type: none"> * Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction 	C	P	P
M Naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Etiages estivaux sévères (aggravés par les prélèvements industriels) 	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction naturelle de la capacité d'accueil 	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

X = 3190
2Y = 3358

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 3190
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte :

X = 1914
2Y = 2015

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 1914

Perturbation totale est de 1276 TRFcapt/an soit 40%
☐ le contexte V351 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Deûme</i>	
* Nombreux barrages infranchissables et à franchissabilité réduite	Etude de faisabilité sur la restauration de la franchissabilité (au cas par cas).
* Dysfonctionnement de la STEP de Bourg Argental (Loire)	Amélioration du système d'assainissement.
* Barrage du Ternay Infranchissable	Action de police (contrôle des rejets).
Débit réservé à l'aval	Revoir les modalités d'alimentation du dispositif de restitution du débit réservé en aval du barrage qui peut influencer sur la température et la concentration en oxygène dissous de l'eau restituée selon qu'elle se fait près de la surface ou en profondeur.
Eutrophisation du plan d'eau	
* Dysfonctionnement de la STEP de Boulieu	Amélioration du système d'assainissement.
* Rejets domestiques non traités en amont du département (Loire)	Mise en place de système d'épuration individuel ou collectif.
* Rejets des papeteries Canson (Moulin du Roi, Vidalon et Faya)	
Epuration individuelle de chaque usine	Action de police (contrôle des rejets).
Nombreux accidents (pollutions) dus à une mauvaise gestion et négligences	Suivi du bilan entrée sortie pour vérifier l'efficacité des traitements.
Pollution par Plomb, Mercure, Zinc et Cuivre	Obligation de résultats.
* Pompages industriels importants :	Action de police.
Canson Moulin du Roi :	Arrêt des pompages quand le débit de référence est atteint.
Canson Vidalon : 160 m3/h	
Canson Faya : 120 m3/h	
* Etiages estivaux sévères	
(aggravés par les prélèvements industriels)	

La qualité d'eau de la Deûme est classée médiocre sur tout son cours (Cf. carte de qualité des cours d'eau Rhône-Alpes Agence de l'eau DIREN, 1995)

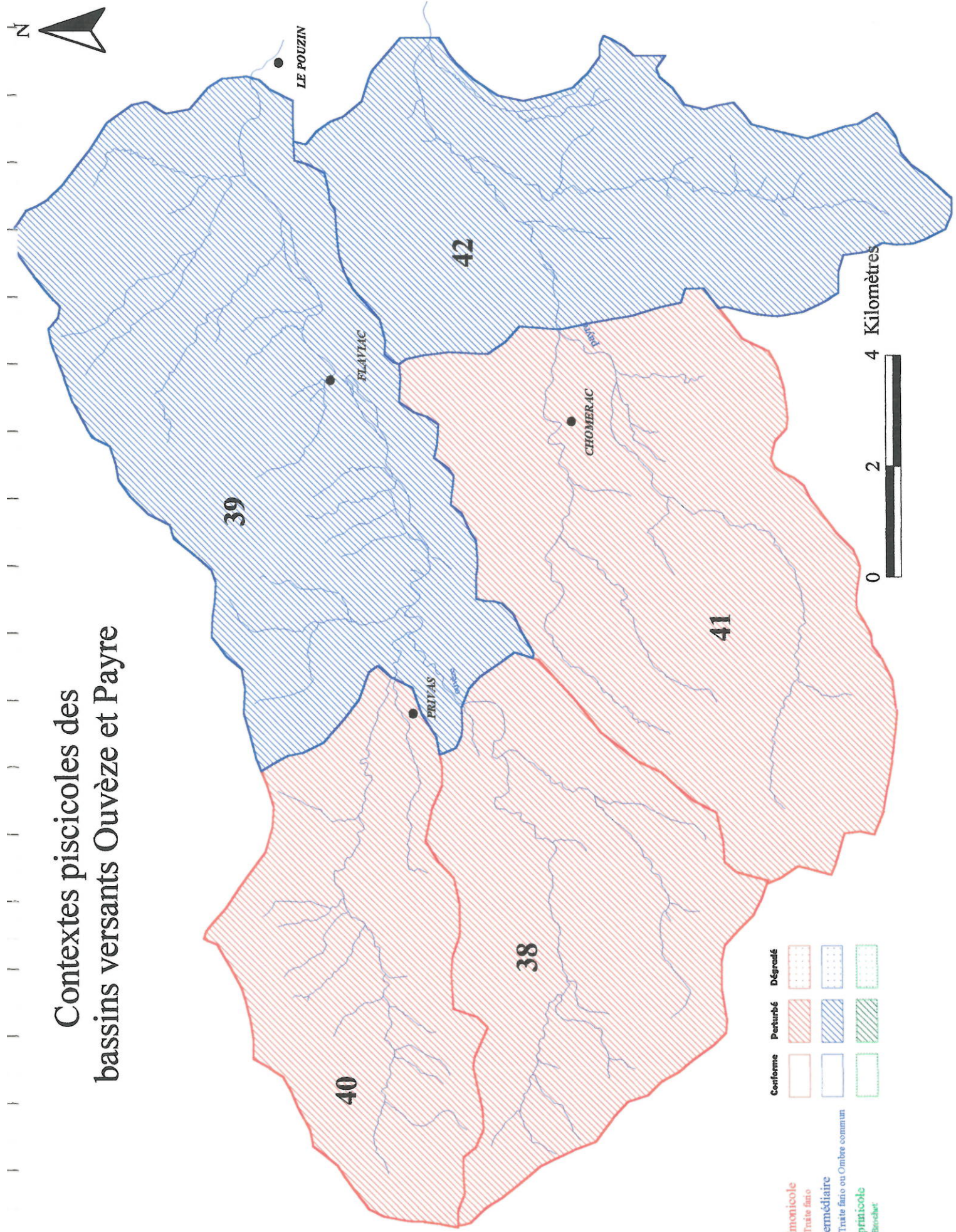
Les actions à engager devront s'orienter en premier lieu vers une amélioration de la qualité du milieu. Le bassin versant de la Deûme fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat des Trois Rivières).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Fiches contextes
Bassins versants de l'Ouvèze et
de la Payre

Contextes piscicoles des bassins versants Ouvèze et Payre



Conforme	Perturbé	Dégradé

Contexte salmonicole
 espèce repère = Truite fario

Contexte intermédiaire
 espèce repère = Truite fario ou Ombre commun

Contexte cyprinicole
 espèce repère = Barbot

Contexte Ouvèze amont - 38

Données générales :

Tronçon SDVPH	Ouvéze 3		
Limites du contexte	Amont :	Ouvéze	Rau de Bayonne-Verdus
	Aval :	Source de l'Ouvéze	Source
		Confluence Rau Bayonne	Confluence avec l'ouvèze
Longueur cours d'eau principal (Km)		11,0	
Ouvéze		10,3	
Bayonne-verdus		8,6	
Longueur des affluents en (km)		38,5	
Surface en eau (ha)		35,8	
Surface du B.V. (Km ²)		Marnes calcaires, Schistes	
Substrat géologique		DDAF	
Police de l'eau			

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	Ouvéze : TRF, VAI, LOF, BAM, APP Rau de Bayonne : TRF, VAI

Halieutisme :

AAPPMA	La Loche de Privas
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Ouvéze</i>					
A	* Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau industrielles (moulinages) * Obstacles infranchissables	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
Autorisé		* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
M	* Nombreux affleurements de dalles * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères Assecs annuels localisés	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
Naturel		* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravée par les pompages domestiques)	C	D	C
<i>Rau de Bayonne - Rau de Verdus</i>					
A	* Pompage AEP de la ville de PRIVAS (Rau de Bayonne) Assecs estivaux localisés * Obstacles infranchissables	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
Autorisé		* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
M	* Nombreux affleurements de dalles * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
Naturel		* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravée par le captage AEP)	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

X = 1307
2Y = 1709

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 1307
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte :

X = 876
2Y = 1216

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 876

Perturbation totale est de 431 TRFcapt/an soit 33%
☐ le contexte V430 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Ouvèze</i>	
* Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau industrielles (moulinages) * Obstacles infranchissables * Nombreux affleurements de dalles * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères Assecs annuels localisés	Limitier les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière (ex : adduction eau du rhône). Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.
<i>Rau de Bayonne - Rau de Verdus</i>	
* Pompage AEP de la ville de PRIVAS (Rau de Bayonne) Assecs estivaux localisés * Obstacles infranchissables * Nombreux affleurements de dalles * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères	Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière (ex : adduction eau du rhône). Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.

La qualité biologique sur le haut cours d'eau de l'Ouvèze est bonne (Cf. Etude hydrobiologique du haut bassin versant de l'Ouvèze, Fédération de Pêche, 1998).

Malgré une qualité d'habitat réduit (assèchements localisés, affleurements de dalles naturels), ce contexte présente un intérêt majeur par la présence du barbeau méridional et de l'écrevisse à pattes blanches. Leur habitat doit être préservé de toutes dégradations (ouverture du milieu, eutrophisation, mise en suspension de matière organiques et minérales,...).

De plus, des actions doivent être orientées pour améliorer les conditions d'étiage sévère qui affectent la productivité piscicole sur ce contexte.

Le bassin versant de l'Ouvèze fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat Ouvèze vive).

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Ouvèze aval - 39

Données générales :

Tronçon SDVPH	Ouvèze 1, 2 et 3	
Limites du contexte	Amont :	Confluence avec le Rau de Bayonne
	Aval :	Amont agglomération du Pouzin
Longueur cours d'eau principal (Km)		16,8
Longueur des affluents en (km)		42,4
Surface en eau (ha)		33,7
Surface du B.V. (Km ²)		59,5
Substrat géologique	Marnes, calcaires jurassiques et crétacés	
Police de l'eau	DDAF	

Peuplement :

Domaine Espèce cible	Intermédiaire Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm) 2 ^{ème} catégorie
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	BLA, CHE, VAI, GOU, TRF, LOF, BAF, BAM, SPI à l'amont CHE, BLN, GOU, VAI, LOF, BAM à l'aval TRF dans les affluents

Halleutisme :

AAPPMA	La Loche de Privas	La Gaule Pouzinoise
--------	--------------------	---------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Eclosion	Croissance	Reproduction
<i>L'Ouvèze</i>					
A Autorisé	* Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau agricoles (seuils) * Obstacles infranchissables * Rejet STEP de Privas et rejets diffus domestiques (Privas). Nombreux By-pass * Nombreux seuils artificiels créant d'importantes zones lenticules Etalement de la ligne d'eau	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Disjonction des populations * Altération de la qualité chimique de l'eau * Réchauffement estival Réduction des capacités d'accueils	C	P	P
P Prohibé	* Rejets industriels et domestiques (Z.I. St-Alban)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M Naturel	* Affleurements de dalles très importants * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères Elevation marquée de la température estivale *Ripisylve absente ou clairsemée.	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction naturelle de la capacité d'accueil * Réchauffement estival	C	P	P
			C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 1142$$

$$2Y = 1646$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 1142

Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 640$$

$$2Y = 1210$$

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 640

Perturbation totale est de 502 TRFcapt/an soit 44%

le contexte V430 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>L'Ouvèze</i>	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau agricoles (seuils) * Obstacles infranchissables * Nombreux seuils artificiels créant d'importantes zones lenticules Étalement de la ligne d'eau * Rejet STEP de Privas et rejets diffus domestiques (Privas). Nombreux By-pass * Rejets industriels et domestiques (Z.I. St-Alban) * Affleurements de dalles très importants * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères Elevation marquée de la température estivale *Ripisylve absente ou clairsemée. 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière (ex : adduction eau du Rhône). Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central. Raccorder les rejets diffus à la STEP. Amélioration du fonctionnement (réseau séparatif). Raccordement STEP, action de police. Réhabilitation de ripisylve pour favoriser l'ombrage.

Ce contexte est caractérisé par des étiages estivaux sévères qui sont fortement aggravés par les nombreux captages et pompages sur tout le bassin versant. La réduction des débits engendre une concentration des effluents (rejets domestiques et industriels) et un réchauffement des eaux, ce qui provoque une dégradation de l'écosystème aquatique. L'ensemble de ces facteurs, additionné à une diversité des habitats restreinte, ne permet pas d'avoir un peuplement piscicole conforme.

Compte tenu de ces éléments, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Mézayon - 40

Données générales :

Tronçon SDVPH	Ouvèze 3
Limites du contexte	Amont : Source du Mézayon
	Aval : Confluence Ouvèze
Longueur cours d'eau principal (Km)	10,7
Longueur des affluents en (km)	19,1
Surface en eau (ha)	5,4
Surface du B.V. (Km ²)	30,2
Substrat géologique	Marnes calcaires, Schistes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, BAM, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Loche de Privas
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Mézayon</i>					
A Autorisé	* Obstacles infranchissables	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau industrielles (moulinages et microcentrales)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assècs	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* Baignade de la Neuve (curage)	* Mise en suspension MES , colmatage (sables)	P	P	P
P Prohibé	* Rejets domestiques non traités dans le Chalaron (Veyras)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (aggravée par les pompages domestiques)	C	P	C

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 826$$

$$2Y = 498$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 498
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 527

2Y = 358

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 358

Perturbation totale est de 140 TRFcapt/an soit 28%

le contexte V430 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Mézayon</i>	
<ul style="list-style-type: none">* Obstacles infranchissables* Nombreux captages de sources (AEP), pompages (domestiques et agricoles) et prises d'eau industrielles (moulinages et microcentrales)* Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assecs* Baignade de la Neuve (curage)* Rejets domestiques non traités dans le Chalaron (Veyras)* Régime hydrologique méditerranéenEtiages estivaux	<p>Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.</p> <p>Limitier les prélèvements supplémentaires.</p> <p>Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint.</p> <p>Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière (ex : adduction eau du Rhône).</p> <p>Mise en place d'un seuil amovible avec un dispositif d'écoulement préférentiel.</p> <p>Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP.</p>

La qualité biologique du Mézayon varie de très bonne à bonne (Classe 1A à 1B), (Cf. Etude hydrobiologique du haut bassin versant de l'Ouvèze, Fédération de Pêche, 1998).

Le Mézayon constitue un milieu aquatique remarquable à forte valeur patrimoniale en raison de la présence du barbeau méridional et de l'écrevisse à pattes blanches. Ce contexte doit être protégé de toutes altérations de la qualité de l'eau et de l'habitats.

Le bassin versant du Mézayon fait l'objet d'un contrat de rivière (Syndicat Ouvèze vive).

Compte tenu de ces éléments, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Payre amont - 41

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source de la Payre
	Aval : Confluence avec le Rau de Véronne
Longueur cours d'eau principal (Km)	
Payre	12,2
Véronne	16,0
Longueur des affluents en (km)	7,3
Surface en eau (ha)	8,5
Surface du B.V. (Km ²)	42,3
Substrat géologique	Terrains volcaniques (tertiaire)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, BAM, APP, TAC

Haliutisme :

AAPPMA	La Loche de Privas
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Payre</i>					
A Autorisé	*Seuils infranchissables (anciens moulins)	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
		* Réchauffement estival	C	P	C
	*Pompages agricoles direct ou dans nappe d'accompagnement	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
P Prohibé	*Rejets diffus (domestiques et agricoles)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
	*Rejets d'une porcherie en aval de Rochessaive	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M Naturel	* Affleurements de dalles importants	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
	Etiages estivaux sévères				
	Elevation marquée de la température estivale Assecs annuels localisés				
<i>Rau de Véronne</i>					
A Autorisé	* Rejet STEP de Chomérac	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M Naturel	* Affleurements de dalles importants	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
	Etiages estivaux sévères Elevation marquée de la température estivale				

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 1773$$

$$2Y = 2214$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 1773
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 1241$$

$$2Y = 1752$$

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 1241

Perturbation totale est de 532 TRFcapt/an soit 30%
☐ le contexte V431 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Payre</i>	
*Seuils infranchissables (anciens moulins)	Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.
*Pompages agricoles direct ou dans nappe d'accompagnement	Limitier les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint.
*Rejets diffus (domestiques et agricoles)	Mise en place de systèmes d'assainissement ou raccordement STEP, Action de police.
*Rejets d'une porcherie en aval de Rochessaue	Mise en place d'un système d'assainissement individuel, Cuve de stockage lisiers, action de police.
* Affleurements de dalles importants	
* Régime hydrologique méditerranéen	Réhabilitation de ripisylve localement.
Etiages estivaux sévères	
Elevation marquée de la température estivale	
Assecs annuels localisés	
<i>Rau de Véronne</i>	
* Rejet STEP de Chomérac	Amélioration du fonctionnement.
* Affleurements de dalles importants	
* Régime hydrologique méditerranéen	Réhabilitation de ripisylve localement.
Etiages estivaux sévères	
Elevation marquée de la température estivale	

Les actions, à engager en priorité sur ce contexte, doivent être orientées pour améliorer les conditions d'étiages estivaux.

L'orientation de gestion sur ce contexte est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Payre aval - 42

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Confluence avec le Rau de Véronne
Amont :	
Aval :	Aval pont de chemin de fer
Longueur cours d'eau principal (Km)	6,6
Payre	13,6
Rau d'Ozon	8,5
Longueur des affluents en (km)	9,2
Surface en eau (ha)	42,3
Surface du B.V. (Km ²)	Marnes (secondaire et oligocène)
Substrat géologique	DDAF
Police de l'eau	

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie (maille 23 cm)
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, TAC, VAI, BLN, CHE, GOU

Halieutisme :

AAPPMA	La Loche de Privas
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>La Payre</i>					
A	*Seuils infranchissables (anciens moulins)	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
Autorisé		* Réchauffement estival	C	P	C
	*Pompages agricoles en aval des gorges	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
P	*Rejet du collecteur lotissement à Symphorien sous Chomérac	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
Naturel	Etiages estivaux sévères				
	*Assèchements localisés				
<i>L'Ozon</i>					
A	*Pompages agricoles	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
Autorisé					
M	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
Naturel	Etiages estivaux sévères				
	*Assèchements localisés				

Calcul des productions théoriques et réelles :

- Situation théorique du contexte :
 $X = 2267$
 $2Y = 2369$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 2267
 Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

- Situation réelle du contexte du contexte :
 $X = 1360$
 $2Y = 1876$

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 1360

Perturbation totale est de 907 TRFcapt/an soit 40%
 le contexte V431 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>La Payre</i>	
*Seuils infranchissables (anciens moulins) *Pompages agricoles en aval des gorges *Rejet du collecteur lotissement à Symphorien sous Chomérac * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères *Assèchements localisés	Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central. Limiter les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Adduction eau du Rhône. Traitement du rejet.
<i>L'Ozon</i>	
*Pompages agricoles * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères *Assèchements localisés	Limiter les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Adduction eau du Rhône.

Les actions, à engager en priorité sur ce contexte, doivent être orientées pour améliorer les conditions d'étiages estivaux.

Compte tenu de ces éléments, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Fiches contextes
Bassin versant du Rhône

Contextes piscicoles du bassin versant du Rhône

Contexte salmonicole
espèce repère = Truite fario

Contexte intermédiaire

espèce repère = Truite fario ou Ombre commun

Contexte cyprinicole
espèce repère = Brochet

Conforme	Perturbé	Dégradé



Contexte Limony - 43

Données générales :

Tronçon SDVPH	Limony
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Pont RN 86 Limony
Longueur cours d'eau principal (Km)	5,9 (en Ardèche)
Longueur des affluents en (km)	2
Surface en eau (ha)	2
Surface du B.V. (Km ²)	17
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF en amont CHE, BAF, BLN, GOU en aval des gorges

Halieutisme :

AAPPMA	La Gaule Annonéenne
--------	---------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Limony		
			Ecllosion	Croissance	Reproduction
A Autorisé	*Arboriculture sur la tête de bassin versant (Lessivage de sols : ensablement, colmatage, apport de produits phytosanitaires et engrais,...)	*Lessivage des sols, colmatage par MES à l'aval	P	P	D
	*Pompages agricoles	*Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
	*Artificialisation du cours d'eau, enrochement, (Limony)	*Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
		*Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	D	D	D
P Prohibé	* rejets diffus agricoles (élevages poulets)	*Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
	*rejets diffus domestiques				
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
	*Etiages estivaux sévères				
	* habitats peu diversifié en amont des gorges	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 438$$

$$2Y = 517$$

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 438
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 254

2Y = 356

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 254

Perturbation totale est de 184 TRFcapt/an soit 42%

le contexte V331 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Limony</i>	
*Arboriculture sur la tête de bassin versant (Lessivage de sols : ensablement, colmatage, apport de produits phytosanitaires et engrais,...)	Mise en place de zones tampons en bordure de rivière. (ripisylve plus importante, zone non cultivée)
*Pompages agricoles	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. (mise en place d'échelles limnimétriques)
*Artificialisation du cours d'eau, enrochement, (Limony)	Adduction eau du Rhône pour l'irrigation agricole. Minimiser le linéaire influencé.
* rejets diffus agricoles (élevages poulets)	Mise en place d'un système d'assainissement individuel.
*rejets diffus domestiques	Mise en place d'un système d'assainissement individuel.
* Régime hydrologique méditerranéen	
*Étiages estivaux sévères	
* habitats peu diversifié en amont des gorges	

La problématique majeur du contexte est liée à la présence de nombreuses zones d'arboriculture en tête de bassin versant. Face à l'ampleur des zones cultivées, la ripisylve n'assure plus son rôle de filtration des polluants et de rétention des matériaux fins lors des fortes pluies. De ce fait, le milieu se trouve fortement perturbé (colmatage du substrat, qualité d'eau altérée, eutrophisation du milieu,...). De plus, l'irrigation des cultures contribue à accentuer les étiages sévères sur ce contexte.

Compte tenu de ces éléments, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Embroye - 44

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Amont du pont de chemin de fer
Longueur cours d'eau principal (Km)	12,2
Longueur des affluents en (km)	2,7
Surface en eau (ha)	2,5
Surface du B.V. (Km ²)	25
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, VAI, BAM, CHE

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite de l'Embroye
--------	------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Embroye</i>					
A Autorisé	* Endiguement et lit rectifié sur 400 m (Charmes)	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* Nombreux pompages agricoles	* Réduction des capacités d'accueil	C	D	C
	Assecs localisés en été				
	* Obstacles infranchissables	* Disjonction des populations	C	C	P
M Naturel	* Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assecs	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	Erosion régressive à l'aval				
	* Nombreuses cascades naturelles à franchissement limité et infranchissables	* Circulation des géniteurs perturbée ou compromise	C	C	P
	* Affleurements de dalles très importants	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
	Etiages estivaux sévères	(aggravée par les pompages agricoles)			

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

X = 467
2Y = 439

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 439
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte :

X = 340
2Y = 394

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 340

Perturbation totale est de 99 TRFcapt/an soit 23%
 le contexte V402 est Salmonicole Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Embroye</i>	
<ul style="list-style-type: none"> * Endiguement et lit rectifié sur 400 m (Charmes) * Nombreux pompages agricoles Assecs localisés en été * Obstacles infranchissables * Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assecs Erosion régressive à l'aval * Nombreuses cascades naturelles à franchissement limité et infranchissables * Affleurements de dalles très importants * Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères 	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser le linéaire influencé. Limiter les prélèvements supplémentaires. Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.

Ce contexte est diagnostiqué comme faiblement perturbé, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Turzon - 45

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Source
Amont :	
Aval :	Amont du Pont de St-Marcel
Longueur cours d'eau principal (Km)	9,1
Longueur des affluents en (km)	1,9
Surface en eau (ha)	1,2
Surface du B.V. (Km ²)	19,5
Substrat géologique	Roches cristallines et cristallophylliennes
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Conforme
Peuplement en place	TRF, VAI, BAM, CHE, APP

Halieutisme :

AAPPMA	La Truite de l'Embroye
--------	------------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Turzon</i>					
A Autorisé	* Activité de Canyoning (au printemps) dans le secteur des Gorges	* Mise en suspension de MES Dégradation de l'habitat piscicole Piétinement des zones de croissance	P	P	C
	* Coupes à blanc sur le bassin versant Elimination de la ripisylve	* Mise en suspension de MES, colmatage par des fines	P	P	P
P Prohibé	* Rejets domestiques non traités de St-Georges-les-Bains (STEP en construction)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Nombreuses cascades naturelles à franchissement limité et infranchissables	* Circulation des géniteurs perturbée ou compromise	C	C	P
	* Affleurements de dalles très importants	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux sévères	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

$$X = 196$$
$$2Y = 244$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 196
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 162$$
$$2Y = 167$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 162

Perturbation totale est de 34 TRFcapt/an soit 17%
 le contexte V402 est Salmonicole Conforme

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Turzon</i>	
* Activité de Canyoning (au printemps) dans le secteur des Gorges * Coupes à blanc sur le bassin versant Élimination de la ripisylve * Rejets domestiques non traités de St-Georges-les-Bains * Nombreuses cascades naturelles à franchissement limité et infranchissables * Affleurements de dalles très importants * Régime hydrologique méditerranéen Étiages estivaux sévères	Réglementer la pratique. (Période, lieu,...). Réhabilitation de ripisylve. (STEP en construction).

Malgré un habitat peu diversifié et des conditions d'étiages estivaux sévères, le potentiel piscicole du Turzon est conforme. Sur ce contexte, les perturbations d'origine anthropique sont faibles. Toute fois, des actions de réhabilitation de ripisylve et de protection des espèces piscicoles contre les activités de canyoning sont à envisager.

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale

Contexte Lavezon - 46

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Amont : Source
	Aval : Confluence avec le Liaud
Longueur cours d'eau principal (Km)	11,3
Longueur des affluents en (km)	22
Surface en eau (ha)	7,3
Surface du B.V. (Km ²)	54,7
Substrat géologique	Marnes (secondaire et oligocène)
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	TRF, BAM, LOF, VAI, CHE

Halieutisme :

AAPPMA	La Brême Teilloise
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Lavezon</i>					
A Autorisé	* Trois seuils infranchissables (étalement lame d'eau et réchauffement estival)	* Circulation des géniteurs impossible	C	C	P
P Prohibé	*Rejets domestiques diffus (St-Martin - sur-Lavezon)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	C
M Naturel	*Eboulements de terre et de marne en tête de bassin versant (lié à la nature géologique du bassin versant, couches géologiques instables)	* Homogénéisation de l'habitat Colmatage par MES à l'aval	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux très sévères	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	P
	Assèchements localisés *affleurements natruels de dalles	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil et de reproduction	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

Situation théorique du contexte :

X = 1469
2Y = 1920

d'ou le nombre théorique de TRF capturable est de 1469
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

Situation réelle du contexte du contexte :

X = 911
2Y = 1240

d'ou le nombre de réel de TRF capturable est de 911

Perturbation totale est de 558 TRFcapt/an soit 38%
 le contexte V433 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Lavezon</i>	
* Trois seuils infranchissables (étalement lame d'eau et réchauffement estival)	Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.
*Rejets domestiques diffus (St-Martin - sur-Lavezon)	Mise en place d'un système d'assainissement individuel.
*Éboulements de terre et de marne en tête de bassin versant (lié à la nature géologique du bassin versant, couches géologiques instables)	?
* Régime hydrologique méditerranéen Etiages estivaux très sévères Assèchements localisés *affleurements naturels de dalles	

Ce contexte est caractérisé par des étiages estivaux naturellement très sévères et par une diversité d'habitats restreintes (nombreux affleurement de dalles). De plus, l'érosion importante des couches instables et affleurantes de marnes en tête de bassin versant entraîne un colmatage important du substrat et une homogénéisation des habitats aquatiques.

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Escoutay - 47

Données générales :

Tronçon SDVPH	Non représenté
Limites du contexte	Source
Amont :	
Aval :	Amont du Pont Romain
Longueur cours d'eau principal (Km)	16,6
Longueur des affluents en (km)	29,5
Surface en eau (ha)	13,6
Surface du B.V. (Km ²)	165,5
Substrat géologique	Basalte, marnes et calcaires
Police de l'eau	DDAF

Peuplement :

Domaine	Intermédiaire
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie et 2 ^{ème} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbée
Peuplement en place	TRF, APP, BAM, TAC

Halieutisme :

AAPPMA	La Brème Teilloise
--------	--------------------

Facteurs limitants :

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Escoutay</i>					
A Autorisé	* Nombreux pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Berges érodées et instables (dragages CNR en aval du bassin)	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* Endiguements important	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
	* Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (seuils et gués) engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assecs	* Réduction des capacités d'accueil	C	P	C
P Prohibé	* Rejets domestiques d'Alba-la-Romaine	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
	* Rejet industriel (Usine de peinture)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
	* Rejets domestiques diffus	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	P
M Naturel	* Affleurements de dalles très importants	* Réduction naturelle des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Régime hydrologique méditerranéen Etiages sévères, assecs estivaux marqués Elevation de la température estivale	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (accentuée par les pompages directs)	C	P	P

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

$$X = 885$$

$$2Y = 1236$$

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 885
Le contexte est déficitaire en capacité d'accueil par rapport à la surface favorable à la reproduction.

☒ Situation réelle du contexte du contexte :

$$X = 531$$

$$2Y = 952$$

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 531

Perturbation totale est de 354 TRFcapt/an soit 40 %
 le contexte V450 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Escoutay</i>	
* Nombreux pompages et prises d'eau agricoles	Action de police, arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière . (ex : adduction eau du rhône)
* Berges érodées et instables (dragages CNR en aval du bassin)	Stabiliser les berges (génie végétal).
* Endiguements important	Minimiser le linéaire influencé.
* Passage en sous écoulement du débit à l'amont des obstacles (seuils et gués) engendré par l'accumulation des attérissements) en période d'étiage, assecs	Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central.
* Rejets domestiques d'Alba-la-Romaine	Raccordement STEP.
* Rejet industriel (Usine de peinture)	Mise en place d'un système de traitement adapté.
* Rejets domestiques diffus	Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP.
* Affleurements de dalles très importants	
* Régime hydrologique méditerranéen	
Etiages sévères, assecs estivaux marqués	Réhabilitation de ripsylve.
Elevation de la température estivale	

La tête du bassin versant de l'Escoutay jusqu'à la commune d'Alba doit être protégée en priorité car ce secteur reste relativement préservé et présente un grand intérêt par la présence de population d'écrevisses à pattes blanches.

L'aval du contexte est caractérisé par des étiages estivaux marqués, de nombreux problèmes d'érosion de berges et par une altération du transport solide liée à la conception des nombreux seuils.

Les actions de réhabilitation de berges, d'habitats et d'amélioration du transport solide nécessitent au préalable une étude hydraulique et morphodynamique à l'échelle du bassin versant.

Compte tenu des éléments présentés ci avant, l'orientation de gestion est

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Rhône - 48

Données générales :

Tronçon SDVPH		Rhône	Limony	Cance 1
Limites du contexte	Amont :	Nord du dépt (07)	Pont RN 86 Limony	Barrage microcentrale Sarras
	Aval :	Sud du dépt (07)	Confluence Rhône	Confluence Rhône
Tronçon SDVPH		Ay 1	Doux 1	Eyrieux 1
Limites du contexte	Amont :	Aval des gorges	Seuil du Pont de César	Confluence Eyrieux - Boyon
	Aval :	Confluence Rhône	Confluence Rhône	Confluence Rhône
Longueur cours d'eau principal (Km)		154		
Longueur des affluents en (km)		299		
Surface en eau (ha)		7167		
Surface du B.V. (Km ²)		1076		
Substrat géologique		Alluvions anciens Alluvions modernes		
Police de l'eau		Service de la Navigation, DDAF		

Peuplement :

Domaine	Cyprinidé
Espèce cible	Brochet
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie (maille 50 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place (d'après le S.D.V.P du fleuve Rhône)	ABH ABL ANG APR BAF BAM BBG BLN BOU BRE BRB BRO CAR CCO CHA CHE EPI GAR GOU GRE HOT LOF PER PES PCH PSR ROT SAN SIL SPI TAN TRF VAI VAN

Halieutisme :

AAPPMA	Les Amis du Rhône	La Gaule Annonéenne
	L'union des Pêcheurs	La Truite de l'Embroye
	La Truite	AAPPMA des Pêcheurs Amateurs aux Filets et Engins
	La Gaule Pouzinoise	La Gaule Cruassienne
	La Brême Teilloise	Le Brochet Vivarois
	La Brême	Le Goujon

Facteurs limitants :

Dans le cadre de son plan environnement la C.N.R a souhaité engager en 1998 une étude globale sur le Rhône et ses annexes latérales. Cette étude a été confiée à la délégation régionale du conseil Supérieur de la Pêche de Lyon qui a réalisé un diagnostic d'un point de vue écologique et piscicole (qualité des eaux, peuplement piscicole, hydrologie, obstacles aux déplacements piscicoles, etc...) et proposer un plan d'aide à la définition d'un programme d'intervention. L'ensemble des facteurs limitants ainsi que les propositions d'actions nécessaires sont issus de ce document (cf; rétablissement des communications piscicoles entre le Rhône et ses annexes latérales, Aide à la définition d'un programme d'intervention, Bas Rhône, convention CNR-CSP, mars 1998).

le contexte V501 est Salmonicole Perturbé

Type	Facteur	Effet	Eclosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Limony</i>					
M Naturel	* Etiage sévère, assec estival	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
<i>La Cance</i>					
A Autorisé	* Microcentrale de Sarras Barrage infranchissable, débit réservé en aval Dispositif de restitution du débit réservé non fonctionnel * Curages réguliers d'entretien * Restitution non totale car prélèvement d'eau pour l'agriculture * Dragage, curage CNR zone de confluence	* Circulation des géniteurs compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	C P D P D	C P D P D	P P D P D
<i>L'Ay</i>					
P Prohibé	* Sarras, en amont du pont (N86), atterrissement important, lit instable et complexe (lié aux apports d'une ancienne carrière CNR + pont) Etalement de la lame d'eau, faible hauteur d'eau *Curage , dragage CNR zone de confluence	* Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction * Réchauffement de la masse d'eau * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	D C D	D P D	D P D
M Naturel	* Etiage très sévère, assec estival	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil	C	P	C
<i>Le Doux</i>					
A Autorisé	* Centrale électrique de Pont de César Débit réservé à l'aval (30m) Obstacle infranchissable * Endiguement en amont de la confluence	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Disjonction des populations * Circulation des géniteurs compromise * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	P C C D	P C C D	P P P D
P Prohibé	* Rejets domestiques de Tournon, Saint-Jean de Muzol	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
<i>L'Eyrieux</i>					
A Autorisé	* Nombreux pompages agricoles * Endiguement, enrochement (Beauchastel)	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction	C D	P D	P D
P Prohibé	* Rejets diffus domestiques Beauchastel * Rejets STEP (Beauchastel)	* Altération de la qualité chimique de l'eau * Altération de la qualité chimique de l'eau	C C	P P	P P
M Naturel	* Ripisylve clairsemée, érosion de berge Colmatage	* Réchauffement de la masse d'eau	C	P	P
<i>Le Rhône et ses annexes latérales</i>					
A Autorisé	* Casiers d'Arcoules de faible dimension et très attéris * Lône de brêze, plus en eau, fortement perchée par rapport au Rhône d'environ 2 m * Casiers de Guillaudon, pas de circulation possible lorsque le Rhône est bas. * Lône de Marlet, fortement envasée, en voie de comblement, très peu d'eau * Lône de Serrières + casiers, faible attractivité des couloirs de jonction des casiers avec le Rhône (faible hauteur d'eau), digue au milieu de la lône ne permet pas la circulation du poisson par basses eaux, certains casiers à l'amont ne sont pas en communication avec le Rhône * Seuil de Peyraud infranchissable * Rejet STEP de Peyraud *île de la Sainte, assec, perchée par rapport au Rhône * Contre-canal d'Arras, Partie couverte sur 1500 m Seuil en enrochements détérioré, percolation du débit du contre-canal à travers enrochements. * Barrage de Saint-Vallier Débit réservé sur 4 Km * Casier de l'Iserand et de Vion, communication non permanente avec le Rhône	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs perturbée * Circulation des géniteurs compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Dégradation des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs compromise * Réduction des capacités d'accueil et de reproduction * Circulation des géniteurs perturbée	C C C C C C D C C C C	P P P C C P D C C P C	P P P P P P D P P P P

Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
<i>Le Rhône et ses annexes latérales</i>					
A Autorisé	* Lône du Chambon, fortement perchée par rapport au Rhône	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Barrage de la Roche de Glun	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	Débit réservé sur 10 Km	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Contre-canal de Glun présente à sa confluence série de seuils infranchissables pour des conditions hydrologiques normales	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Lône de la Traversée, fortement perchée par rapport au Rhône	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Casiers de Cornas, de faible surface non en communication				
	* Lône de la grande Traversée, fortement perchée par rapport au Rhône	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Barrage de Charmes/Rhône	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
		* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Contre-canal de Charmes/Rhône présente des seuils infranchissables pour des conditions hydrologiques normales.	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Usine de Beauchastel	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Barrage du Pouzin	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Barrage de Rochemaure				
	* Contre-canal de Cruas, seuil en enrochement et les ouvrages à batardeaux ne sont pas franchissables pour des conditions hydrologiques normales	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Lavezon, contre canal-canal de cruas, attractivité de la passe à poissons concurrencée par le débit réservé du barrage de Rochemaure	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Le vieux Roubion, seuils infranchissables par basses eaux car écoulements par percolation à travers les blocs	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P
	* Contre-canal d'Ancone, plusieurs ouvrages infranchissables	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
	* Lône de la Roussette, perchée par rapport au Rhône	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
	* Barrage de Donzère	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P
		* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P
* Lône de la Touranne, passage busé sur 200m incompatible avec la circulation piscicole	* Circulation des géniteurs compromise	C	C	P	
* La Conche, passage busé peut poser des problèmes de circulation par basses eaux en raison d'un calage inadapté	* Circulation des géniteurs perturbée	C	C	P	
* Lône de la Grange écrasée, plus en communication avec le Rhône pour des conditions hydrologiques normales. Elle est compartimentée par des digues transversales et présente des secteurs d'assecs sur l'amont. La communication Lône-Lônnette n'est pas permanente	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P	
* Lône de Malatras, perchée par rapport au Rhône, assec	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P	
* Lône du Carre, perchée par rapport au Rhône, en partie en eau	* Réduction des capacités d'accueil et de reproduction	C	P	P	
P Prohibé	* Contre-canal d'Arras reçoit les rejets STEP de Sarras, et Arras sur Rhône.	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Rejets domestiques de Tournon, de Guilhaierand	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Rejets industriels de Rhône Poulenc	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Rejets domestique de Cruas, de Rochemaure, du Teil et Viviers	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Rejets domestiques de Bourg Saint Andéol et Pont Saint Esprit	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Limony</i>	
* Etiage sévère, assec estival	
<i>La Cance</i>	
* Microcentrale de Sarras Barrage infranchissable, débit réservé en aval Dispositif de restitution du débit réservé non fonctionnel * Curages réguliers d'entretien * Restitution non totale car prélèvement d'eau pour l'agriculture * Dragage, curage CNR zone de confluence	Mesures compensatoires à prévoir lors du renouvellement de concession. (retrouver la franchissabilité du barrage) Action de police (contrôle du débit réservé). Mise en place d'un dispositif de restitution du débit réservé fonctionnel Interdire ces opérations. Limiter ces opérations.
<i>L'Ay</i>	
* Sarras, en amont du pont (N86), attérissement important, lit instable et complexe (lié aux apports d'une ancienne carrière CNR + pont) Etalement de la lame d'eau, faible hauteur d'eau * Curage, dragage CNR zone de confluence * Etiage très sévère, assec estival	Etude transport solide et hydraulique dans le cadre du contrat de rivière pour aboutir à des propositions d'aménagements pour restaurer les caractéristiques originelles du lit et répondre au problème des zones inondables. Ne pas intervenir sur les berges.
<i>Le Doux</i>	
* Centrale électrique de Pont de César Débit réservé à l'aval (30m) Obstacle infranchissable * Endiguement en amont de la confluence * Rejets domestiques de Tournon, Saint-Jean de Muzol	Mesures compensatoires à prévoir lors du renouvellement de concession. Action de police (contrôle du débit réservé). Limiter ces opérations. Raccordement STEP.
<i>L'Eyrieux</i>	
* Nombreux pompages agricoles * Endiguement, enrochement (Beauchastel) * Rejets diffus domestiques Beauchastel * Rejets STEP (Beauchastel) * Ripisylve clairsemée, érosion de berge	Arrêt des pompages dès que le débit de référence est atteint. Action de police. Limiter ces opérations. Raccordement STEP. Amélioration du fonctionnement. Réhabilitation de ripisylve.
<i>Le Rhône et ses annexes latérales</i>	
* Casiers d'Arcoules de faible dimension et très attéris * Lône de brêze, plus en eau, fortement perchée par rapport au Rhône d'environ 2 m * Casiers de Guillaudon, pas de circulation possible lorsque le Rhône est bas (communication lors des crues du Rhône). * Lône de Marlet, fortement envasée, en voie de comblement, très peu d'eau * Lône de Serrières + casiers, faible attractivité des couloirs de jonction des casiers avec le Rhône (faible hauteur d'eau), digue au milieu de la lône ne permet pas la circulation du poisson par basses eaux, certains casiers à l'amont ne sont pas en communication avec le Rhône * Seuil de Peyraud infranchissable * Rejet STEP de Peyraud * Île de la Sainte, assec, perchée par rapport au Rhône	Remettre les casiers en communication permanente avec le Rhône et/ou entre eux afin de favoriser le renouvellement de l'eau et la circulation du poisson. Rétablir une circulation permanente au niveau de la digue qui coupe la lône en deux. Réaménagement des jonctions avec le Rhône dans les casiers amont et aval de la lône pour augmenter l'attractivité. Relier les casiers à l'amont de la lône de Serrières entre eux et rouvrir de façon permanente sur le Rhône l'amont et à l'aval pour améliorer le renouvellement de l'eau. Amélioration du fonctionnement.

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Rhône et ses annexes latérales</i>	
<p>* Contre-canal d'Arras Partie couverte sur 1500 m Seuil en enrochements détérioré, percolation du débit du contre-canal à travers enrochements.</p> <p>* Barrage de Saint-Vallier</p> <p>* Casier de l'Iserand et de Vion, communication non permanente avec le Rhône</p> <p>* Lône du Chambon, fortement perchée par rapport au Rhône</p> <p>* Barrage de la Roche de Glun</p> <p>* Contre-canal de Glun présente à sa confluence série de seuils infranchissables pour des conditions hydrologiques normales</p> <p>* Lône de la Traversée, fortement perchée par rapport au Rhône</p> <p>* Casiers de Cornas, de faible surface non en communication</p> <p>* Lône de la grande Traversée, fortement perchée par rapport au Rhône</p> <p>* Barrage de Charmes/Rhône</p> <p>* Contre-canal de Charmes/Rhône</p> <p>* Usine de Beauchastel</p> <p>* Barrage du Pouzin</p> <p>* Barrage de Rochemaure</p> <p>* Contre-canal de Cruas, seuil en enrochement et les ouvrages à batardeaux ne sont pas franchissables pour des conditions hydrologiques normales</p> <p>* Lavezon, contre canal-canal de cruas, attractivité de la passe à poissons concurrencée par le débit réservé lâché par le barrage de Rochemaure</p> <p>* Le vieux Roubion, seuils infranchissables par basses eaux car écoulements par percolation à travers les blocs</p> <p>* Contre-canal d'Ancone, plusieurs ouvrages infranchissables</p>	<p>Réaménagement du seuil au niveau de l'Ozon en créant de nouveaux seuils en enrochements avec des coursiers appropriés et des couloirs d'écoulement préférentiels pour fractionner la chute totale.</p> <p>Limitation des écoulements par percolation.</p> <p>Remise en communication permanente des casiers avec le Rhône.</p> <p>Réaménagement des écoulements à la confluence.</p> <p>Rétablir la communication avec le Rhône.</p> <p>Réaménagement du seuil à l'amont immédiat du siphon Aménagement de couloirs d'écoulement en enrochements type rivière artificiel au niveau des seuils radiers. Mise en place d'un seuil en enrochements franchissable au pk=116 pour rehausser la ligne d'eau et d'un orifice noyé sur le seuil à batardeaux. Création d'un seuil en enrochements franchissable à l'aval de la lône de l'Ove pour rehausser la ligne d'eau et remettre la lône en communication permanente.</p> <p>Réaménagement du seuil en enrochement en limitant la percolation à travers les blocs et en concentrant les écoulements ou mise en place d'un second seuil en enrochements pour fractionner la chute totale.</p> <p>Mise en place d'un orifice noyé au niveau des batardeaux à l'amont de la confluence avec le Lavezon.</p> <p>Mise en place d'un orifice noyé au niveau des batardeaux au pk=148,7 et création d'un seuil en enrochements de faible hauteur (env 50 cm) à l'aval.</p> <p>Contrôle et entretien régulier de la passe à poissons.</p> <p>Création d'un nouveau seuil afin de fractionner la chute du seuil aval en deux. Aménagement des coursiers avec création de couloirs d'écoulement préférentiel sur les différents seuils.</p> <p>Mise en place d'un orifice noyé au niveau des batardeaux au pk=2,2 et 2,4 BG Aménagement d'un couloir d'écoulement type rivière artificiel sur le seuil radier au pk=1,4BG.</p> <p>Mise en place d'un orifice noyé au niveau des batardeaux au pk=152,5 et création d'un seuil en enrochements avec couloir d'écoulement préférentiel à l'aval de ce seuil pour rehausser le niveau d'eau.</p> <p>L'aménagement des deux ouvrages sur l'amont du contre-canal est secondaire.</p>

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Rhône et ses annexes latérales</i>	
<p>* Lône de la Roussette, perchée par rapport au Rhône</p> <p>* Barrage de Donzère</p> <p>* Lône de la Touranne, passage busé sur 200m incompatible avec la circulation piscicole</p> <p>*La Conche, passage busé peut poser des problèmes de circulation par basses eaux en raison d'un calage inadapté</p> <p>* Lône de la Grange écrasée, plus en communication avec le Rhône pour des conditions hydrologiques normales. Elle est compartimentée par des digues transversales et présente des secteurs d'assecs sur l'amont. La communication Lône-Lônnette n'est pas permanente</p> <p>* Lône de Malatras, perchée par rapport au Rhône, assec</p> <p>* Lône du Carre, perchée par rapport au Rhône, en partie en eau</p> <p>* Contre-canal d'Arras reçoit les rejets STEP de Sarras, et Arras sur Rhône.</p> <p>* Rejets domestiques de Tournon, de Guilherand</p> <p>* Rejets industriels de Rhône Poulenc</p> <p>* Rejets domestique de Cruas, de Rochemaure, du Teil et Viviers</p> <p>* Rejets domestiques de Bourg Saint Andéol et Pont Saint Esprit</p>	<p>Recalage d'une des trois buses à un niveau plus bas pour concentrer les écoulements dans un seul passage en étiage et avoir une hauteur d'eau suffisante dans la buse. ou Réhaussement de la ligne d'eau à l'aval du passage busé par la mise en place d'un seuil franchissable.</p> <p>Réalimenter la lône par l'amont et éventuellement réaménager un chenal d'écoulement sur les tronçons plus en eau.</p> <p>Rétablir si nécessaire après réinjection du débit une communication permanente entre la lône et la lônnette en recrusant le bief de jonction.</p> <p>Projet de réhabilitation en cours.</p> <p>Raccordement des rejets à la STEP.</p>

L'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée



Fédération de Pêche de l'Ardèche
Agrée pour la protection de la nature
Etablissement d'utilité publique, chargé de missions d'intérêt général

Plan Départemental pour la
Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche

**PROPOSITIONS
POUR
LA GESTION PISCICOLE**

PROPOSITIONS DE GESTION PISCICOLE

SOMMAIRE

I- Volet général	p164
II- Contextes salmonicoles	p165
III- Contextes intermédiaires	p167
IV- Contextes cyprinicoles	p168
<u>Cartographie générale : Gestion piscicole du département de l'Ardèche</u>	p170
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de l'Ardèche</u>	p171
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de la Loire</u>	p172
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de l'Allier</u>	p173
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de l'Eyrieux</u>	p174
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant du doux</u>	p175
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de l'Ay</u>	p176
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant de la Cance</u>	p177
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassins versants de l'Ouvèze et de la Payre</u>	p178
<u>Cartographie : Gestion piscicole / Bassin versant du Rhône</u>	p179
Conclusion	p180

Propositions pour la gestion piscicole du département de l'Ardèche (document validé en Conseil d'Administration le 14/10/2000)

I - Volet général

Sur les 48 contextes diagnostiqués sur le département de l'Ardèche, une gestion piscicole patrimoniale est proposée pour 28 d'entre eux. Ce sont les contextes qui incluent notamment les têtes de bassin des principaux cours d'eau du département où l'on peut observer des populations naturelles de l'espèce repère en qualité et en quantité satisfaisante.

Gestion piscicole préconisée

	Gestion piscicole préconisée	Contextes conformes			Contextes perturbés			Total
		Salmonicoles	Intermédiaires	Cyprinicoles	Salmonicoles	Intermédiaires	Cyprinicoles	
BV Ardèche	Patrimoniale	5			2			7
	Patrimoniale différée				2	1		3
	<i>Total</i>	5			4	1		10
BV Loire	Patrimoniale	5						5
	Patrimoniale différée							0
	<i>Total</i>	5						5
BV Allier	Patrimoniale	3			1			4
	Patrimoniale différée							0
	<i>Total</i>	3			1			4
BV Eyrieux	Patrimoniale				1			1
	Patrimoniale différée				3	1		4
	<i>Total</i>				4	1		5
BV Doux	Patrimoniale	2	1			1		4
	Patrimoniale différée				3	1		4
	<i>Total</i>	2	1		3	2		8
BV Ay	Patrimoniale				1			1
	Patrimoniale différée					1		1
	<i>Total</i>				1	1		2
BV Cance	Patrimoniale				1			1
	Patrimoniale différée				1	1		2
	<i>Total</i>				2	1		3
BV Ouvèze	Patrimoniale				3			3
	Patrimoniale différée					2		2
	<i>Total</i>				3	2		5
BV Rhône	Patrimoniale	1			1			2
	Patrimoniale différée					3	1	4
	<i>Total</i>	1			1	3	1	6
TOTAL	Patrimoniale	16	1		10	1		28
	Patrimoniale différée				9	10	1	20

Pour les autres contextes (20), la qualité des milieux aquatiques est altérée et ne permet pas aux peuplements piscicoles de s'y développer correctement. Des populations de l'espèce repère y sont toujours présentes, mais le plus souvent en quantité moyenne à faible. Il apparaît fort peu probable de pouvoir lever les causes de perturbation afin qu'ils redeviennent conformes (ou faiblement perturbés) dans 5 ans.

II - Contextes salmonicoles :

☒ **Contextes salmonicoles et espèce repère** : il s'agit des cours d'eau et ruisseaux de 1^{ère} catégorie piscicole, le potentiel originel convient aux exigences du cycle biologique de la Truite fario et de ses espèces d'accompagnement. La Truite fario est dominante, accompagnée potentiellement de Vairons, Chabots, Loches franches et de Goujons. L'Ecrevisse à "pieds blancs" et le Barbeau méridional y sont parfois présents. Ces milieux définissent la "zone à truite" telle que décrite dans la typologie (Huet). Ils concernent 35 contextes soit plus de 70% des contextes piscicoles du département. La **Truite fario** en est l'espèce repère.

La **gestion patrimoniale** concerne 27 contextes pour la Truite fario.

Gestion piscicole préconisée pour les contextes salmonicoles

	<i>Gestion patrimoniale</i>		<i>Gestion patrimoniale différée</i>
	Contextes conformes	Contextes perturbés	Contextes très perturbés ou dégradés
Bassin versant de l'Ardeche	<ul style="list-style-type: none"> • Ardèche amont • Beaume amont • Drobie amont • Borne • Sandron 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonteaulière-Bourges • Volane amont 	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne • Borne-Chassezac
Bassin versant de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Loire • Orcival • Nadalès • Langougnole • Méjeane 		
Bassin versant de l'Allier	<ul style="list-style-type: none"> • Espezonnette aval • Liauron • Masméjean 	<ul style="list-style-type: none"> • Espezonnette amont 	
Bassin versant de l'Eyriux	<ul style="list-style-type: none"> • Auzène 		<ul style="list-style-type: none"> • Eyrieux amont • Dunière amont • Glueyre
Bassin versant du Doux	<ul style="list-style-type: none"> • Doux amont • Daronne amont • Grozon 		<ul style="list-style-type: none"> • Duzon amont • Daronne aval • Eal
Bassin versant de l'Ay		<ul style="list-style-type: none"> • Ay amont 	
Bassin versant de la Cance		<ul style="list-style-type: none"> • Cance amont 	<ul style="list-style-type: none"> • Deûme
Bassin versant de l'Ouvèze		<ul style="list-style-type: none"> • Ouvèze amont • Mézayon • Payre amont 	
Bassin versant du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> • Turzon 	<ul style="list-style-type: none"> • Embroye 	

Ce sont les bassins hydrographiques du département où l'on peut observer des populations naturelles de qualité satisfaisante.

Pour ces 27 contextes, la Fédération de Pêche de l'Ardèche préconise :

- } Toute action de préservation et d'amélioration du milieu aquatique et du peuplement piscicole en place.
- } Toute action visant à éviter la dégradation du milieu, notamment sur les chevelus, têtes de bassin et petits affluents.
- } Pour les contextes faiblement perturbés, des actions devront être entreprises pour lever ou limiter l'impact de certains facteurs limitants (diagnostiqués dans les fiches techniques) avec l'appui des instances administratives (mesures réglementaires : seuil de rejets, passes à poissons, débits réservés, prélèvements) et des contrats de rivières (volet assainissement, aménagements, lutte contre les étiages, actions de réhabilitations, etc...).
- } La mise en place d'outils d'aide à l'évaluation de la gestion piscicole patrimoniale : carnets de pêches, enquêtes halieutiques, contrôle de l'absence d'opérations de déversements.

Pour les contextes salmonicoles où la gestion **patrimoniale** pourra être **différée**, aucune intervention directe sur le milieu ne permettrait de lever les ou la cause de perturbations (facteurs limitants). Il s'agit de cours d'eau, moyennement à très perturbés, où la population naturelle de truites fario est toujours présente mais dans des moindres quantités en rapport avec son abondance théorique.

Pour ces 8 contextes, la Fédération de Pêche de l'Ardèche préconise :

- } Toutes actions permettant de lever ou limiter le niveau des facteurs limitants (diagnostiqués dans les fiches techniques) avec l'appui des instances administratives (mesures réglementaires : seuil de rejets, passes à poissons, débits réservés, prélèvements) et des contrats de rivières (volet assainissement, aménagements, lutte contre les étiages, actions de réhabilitations, etc...).

Volet repeuplements :

⇒ Pour les contextes **salmonicoles** où la gestion piscicole **patrimoniale** est préconisée, aucun repeuplement (œufs, alevins, truitelles, surdensitaires) ne sera réalisé.

⇒ Seuls des repeuplements **directs** en truites adultes capturables (truites fario et/ou arc-en-ciel) pourront éventuellement effectués pour répondre à une demande particulière des pêcheurs (ouverture, période de vacances, etc...) dans les lacs et plans d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole (Barrages du Gage et de Lapalisse, Lac d'Issarlès, Lac de Coucouron). Ce type de gestion s'inscrit dans une logique de gestion d'usage, donc non patrimoniale mais sans réelle influence sur les populations de poissons naturelles. Les poissons proviendront exclusivement de piscicultures agréées pour limiter les risques sanitaires. Les associations privilégieront autant que possible dans leurs déversements, soit des individus stériles (truites fario dites triploïdes), soit des espèces (truites arc-en-ciel) susceptibles de ne pas interférer avec les populations salmonicoles locales (risques génétiques).

⇒ Pour les contextes **salmonicoles** où la gestion est **différée**, il sera possible d'envisager une gestion d'usage de ces rivières, pouvant inclure des soutiens d'effectifs. Il semble évident que l'exploitation halieutique puisse s'exercer sur le stock naturel (Truites fario) avec des apports en poissons (Truite Arc-en-ciel, Truites fario) réalisés dans des secteurs précis et bien

définis. Les déversements seront cependant proscrits sur certaines portions de cours d'eau "à vocation patrimoniale" (présence naturelle de frayères à Truite fario, présence d'espèces à vocation patrimoniale comme le Barbeau méridional, l'Ecrevisse à patte blanche,...). Les poissons proviendront exclusivement de piscicultures agréées pour limiter les risques sanitaires. Les associations privilégieront autant que possible dans leurs déversements, soit des individus stériles (truites fario dites triploïdes), soit des espèces (truites arc-en-ciel) susceptibles de ne pas interférer avec les populations salmonicoles locales (risques génétiques). *Attention, pour les cours d'eau méditerranéens, les déversements devront uniquement être réalisés à partir de souches méditerranéennes ou stériles.*

III - Contextes intermédiaires :

☒ **Contextes intermédiaires et espèces repères** : Ces milieux sont caractérisés par une grande variété d'habitats aquatiques (alternance de faciès lotiques : rapides, courants, radiers, et de faciès lentiques : plats, profonds) ce qui permet la coexistence de nombreuses espèces aux exigences diverses : les salmonidés (Truites fario, Ombres communs) et les cyprinidés d'eau vive (Vairon, Blageon, Goujon, Chevaine, Hotu, Toxostome, Spirin, Barbeau, etc...). Ces milieux définissent les "zones à Ombre et à Barbeaux" telle que décrite dans la typologie (Huet). Ils représentent 12 contextes, soit près de 25% des contextes piscicoles du département. La Truite fario ou les cyprinidés d'eau vives en sont les espèces repères.

Pour ces contextes, vu les enjeux importants pour le développement de la pêche et l'impact raisonné et limité d'éventuelles opérations de repeuplements, la gestion **patrimoniale** peut être **différée** au profit d'une gestion d'usage des milieux.

Pour ces 12 contextes, la Fédération de Pêche de l'Ardèche préconise :

- ⌋ Toute action de préservation et d'amélioration du milieu aquatique et du peuplement piscicole en place.
- ⌋ N'incitera pas à l'arrêt des déversements (sous certaines conditions) dans la mesure où ils ne perturbent pas le peuplement en place et notamment l'espèce repère ou d'autres espèces à forte valeur patrimoniale.
- ⌋ Toutes actions permettant de lever ou limiter le niveau des facteurs limitants (diagnostiqués dans les fiches techniques) avec l'appui des instances administratives (mesures réglementaires : seuil de rejets, passes à poissons, débits réservés, prélèvements) et des contrats de rivières (volet assainissement, aménagements, lutte contre les étiages, actions de réhabilitations, etc...).

Volet repeuplements :

⇒ Pour ces contextes **intermédiaires** où la gestion est **différée**, il sera possible d'envisager une gestion d'usage de ces rivières, pouvant inclure des soutiens d'effectifs.

⇒ Concernant les **truites**, il semble évident que l'exploitation halieutique puisse s'exercer sur le stock naturel (Truites fario) avec des apports en poissons (Truite Arc-en-ciel, Truites fario) réalisés dans des secteurs précis et bien définis. Les déversements seront cependant proscrits sur certaines portions de cours d'eau "à vocation patrimoniale" (présence naturelle de frayères à Truite fario, présence d'espèces à vocation patrimoniale comme le Barbeau méridional, l'Ecrevisse à patte blanche, l'Apron, le Toxostome...). Les poissons proviendront exclusivement de piscicultures agréées pour limiter les risques sanitaires. Les associations privilégieront autant que possible dans leurs déversements, soit des individus stériles (Truites fario dites triploïdes), soit des espèces (Truites arc-en-ciel) susceptibles de ne

pas interférer avec les populations salmonicoles locales (risques génétiques). *Attention, pour les cours d'eau méditerranéens, les déversements devront uniquement être réalisés à partir de souches méditerranéennes ou stériles.*

⇒ Concernant les **carnassiers** (Sandre, Brochet, Perche fluviatile), les déversements pourront être effectués dans la mesure où il existe une demande halieutique importante pour ces espèces, et dont les capacités de production naturelle sont limitées. *Attention, les déversements devront être réalisés à partir d'individus sains (piscicultures agréées) sur des portions de cours d'eau où l'espèce à soutenir est naturellement présente.*

⇒ Concernant les **cyprinidés**, les réempoissonnements en carpe sur les parcours de pêche "carpe de nuit" ou d'autres sites où l'espèce est recherchée sont justifiés. Les déversements d'autres espèces (Gardon, Tanches, Goujons, etc..) à l'exception des plans d'eau de 2^{ème} catégorie (Barrage des collanges, de Casteljou, du Pouzin, etc..) seront interrompus car ils ne présentent que peu d'intérêts (leur reproduction naturelle suffit à répondre à la demande de pêche). *Attention, les déversements devront être réalisés à partir d'individus sains (piscicultures agréées).*

IV - Contextes cyprinicoles :

⊗ **Contextes cyprinicoles et espèce repère** : un seul contexte cyprinicole a été défini, le Rhône, qui longe du Nord au Sud tout le département. Les caractéristiques écologiques de ce milieu est favorable au développement des cyprinidés d'eau calme (Ablettes, Brèmes, Gardons,...) et à leurs prédateurs (Perches, Brochets, Sandre). Viennent s'ajouter à ces peuplements des espèces migratrices (Anguilles, aloses). Ces milieux définissent la "zone à Brème" telles que décrites dans la typologie (Huet). Le **Brochet** (*Esox lucius*) en est l'espèce repère.

L'état fonctionnel du peuplement piscicole de ce contexte est actuellement perturbé par rapport à la reproduction de l'espèce repère Brochet.

Compte tenu de l'état du contexte, et du fait des enjeux importants qu'il représente pour le développement de la pêche, la gestion **patrimoniale** peut être **différée** au profit d'une gestion d'usage des milieux.

Pour ce contexte, la Fédération de Pêche de l'Ardèche préconise :

- ⌋ Toute action de préservation et d'amélioration du milieu aquatique et du peuplement piscicole en place, notamment des travaux de réhabilitation de lônes et autres annexes hydrauliques afin de remettre en eau et en communication des zones de frayères potentielles pour le brochet (mais aussi pour les autres espèces, ainsi que des zones de refuges). Ces actions devront être réalisées avec les services de la navigations et la CNR et devront prendre aussi en compte les problématiques de débits (rhônes court-circuités, débits réservés, périodes de lâchures, etc...).
- ⌋ Toute action visant à éviter la dégradation du milieu (limiter les interventions en berges, ripisylves, dragage des annexes hydrauliques, etc...).
- ⌋ N'incitera pas à l'arrêt des déversements (sous certaines conditions) dans la mesure où ils ne perturbent pas le peuplement en place et notamment l'espèce repère ou d'autres espèces à forte valeur patrimoniale.

} La mise en place d'outils d'aide à l'évaluation de la gestion piscicole et des opérations de repeuplements : carnets de pêches, enquêtes halieutiques.

Volet repeuplements :

⇒ Pour ce contexte **cyprinicole** où la gestion est **différée**, il sera possible d'envisager une gestion d'usage de ces rivières, pouvant inclure des soutiens d'effectifs.

⇒ Concernant les **carnassiers** (Sandre, Brochet, Perche fluviatile), les déversements pourront être effectués dans la mesure où il existe une demande halieutique importante pour ces espèces, et dont les capacités de production naturelle sont limitées. *Attention, les déversements devront être réalisés à partir d'individus sains (piscicultures agréées).*

⇒ Concernant les **cyprinidés**, les réempoissonnements en Carpe sur les parcours de pêche "Carpe de nuit" ou d'autres sites où l'espèce est recherchée sont justifiés. Les déversements d'autres espèces (Gardon, Tanches, Goujons, etc..) seront interrompus car ils ne présentent que peu d'intérêts (leur reproduction naturelle suffit à répondre à la demande de pêche). *Attention, les déversements devront être réalisés à partir d'individus sains (piscicultures agréées).*

⇒ Concernant les **truites**, des déversements de Truites Arc-en-ciel (stade adulte "surdensitaires" pourront être effectuées dans la mesure où il existe une demande halieutique importante pour ces espèces dans les secteurs constituant les "contre-canaux du Rhône", disposant d'une eau de bonne qualité. *Attention, les déversements devront être réalisés à partir d'individus sains (piscicultures agréées).*

Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du département de l'Ardèche

Calcul des productions théoriques et réelles :

☒ Situation théorique du contexte :

X = 6725
2Y = 2032

d'où le nombre théorique de TRF capturable est de 2032
Le contexte est déficitaire en surface favorable à la reproduction par rapport à la capacité d'accueil.

☒ Situation réelle du contexte :

X = 1402
2Y = 1727

d'où le nombre de réel de TRF capturable est de 1402

Perturbation totale est de 630 TRFcapt/an soit 31%
 le contexte V372-374 est Intermédiaire Perturbé

Propositions d'actions nécessaires :

Facteur	Action nécessaire
<i>Le Doux</i>	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses retenues collinaires dont Lac de St Victor * Pompages et prises d'eau agricoles * Microcentrale de Mordane (EDF) Débit réservé à l'aval (5400 m) Barrage (Clauzel) avec passe à poissons * 2 Barrages infranchissables * Régime hydrologique méditerranéen Etiages très sévères Faible hauteur d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel , action de police. Mise en dérivation de certaines retenues collinaires. Action de police, Arrêt des pompages lorsque le débit de référence est atteint (échelle limnimétrique). Etude d'un moyen de substitution aux pompages direct en rivière. (ex : adduction eau du Rhône). Action de police (contrôle du débit réservé). Actions réglementaires à prévoir lors du renouvellement de concession. Mesures compensatoires.
<i>Le Duzon</i>	
<ul style="list-style-type: none"> * Nombreuses retenues collinaires * Régime hydrologique méditerranéen Etiages très sévères Faible hauteur d'eau Assecs importants * Substrat homogène, nombreux affleurements de dalles et seuils naturels (vasques) dans la partie des Gorges 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif de débit réservé fonctionnel. Etude de faisabilité pour substituer des retenues en dérivation ou dans le lit mineur par des retenues sans dérivation ni retour à la rivière (Pompage en période hautes eaux).

La qualité biologique est bonne (IBGN de 15 à 16) sur ce contexte (Cf. bilan de la qualité des eaux Bassin du Doux, GREBE, 1998 et Etude hydrobiologique et ichtyologique du bassin versant du Doux, Fédération de Pêche de l'Ardèche, 1998).

Les problèmes de ce contexte sont liés à des conditions de débit (quantité d'eau) contraignantes qui limitent la productivité piscicole et notamment la quantité de truites fario capturables. Les retenues collinaires et les pompages en rivière sont la problématique majeure du contexte.

Le Bassin versant du Doux fait l'objet d'un contrat de rivière (SIVU DOUX-clair). Ce syndicat est sensibilisé aux problèmes des étiages.

Compte tenu de la perturbation sur ce contexte intermédiaire, l'orientation de gestion est :

Une gestion de type patrimoniale différée

Contexte Duzon amont - 28

Données générales :

Tronçon SDVPH		Duzon 2	
		Source du Duzon Confluence avec l'Ormèze	Source de l'Ormèze Confluence avec le Duzon
Limites du contexte	Amont :		
	Aval :		
Longueur cours d'eau principal (Km)			
	Duzon	26,0	
	Ormèze	15,1	
Longueur des affluents en (km)		11,3	
Surface en eau (ha)		13,8	
Surface du B.V. (Km ²)		105,9	
Substrat géologique		Roches cristallines et cristallophylliennes	
Police de l'eau		DDAF	

Peuplement :

Domaine	Salmonicole
Espèce cible	Truite fario
Catégorie piscicole	1 ^{ère} catégorie (maille 23 cm)
Etat fonctionnel	Perturbé
Peuplement en place	Duzon : à l'amont d'Alboussières : TRF à l'aval : TRF, CHE, GOU, LOF, VAI, CCO, APP Ormèze : TRF, VAI

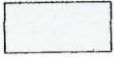
Halieutisme :

AAPPMA	La Truite du Duzon	Union des pêcheurs à la ligne de Tournon
--------	--------------------	--


Facteurs limitants :

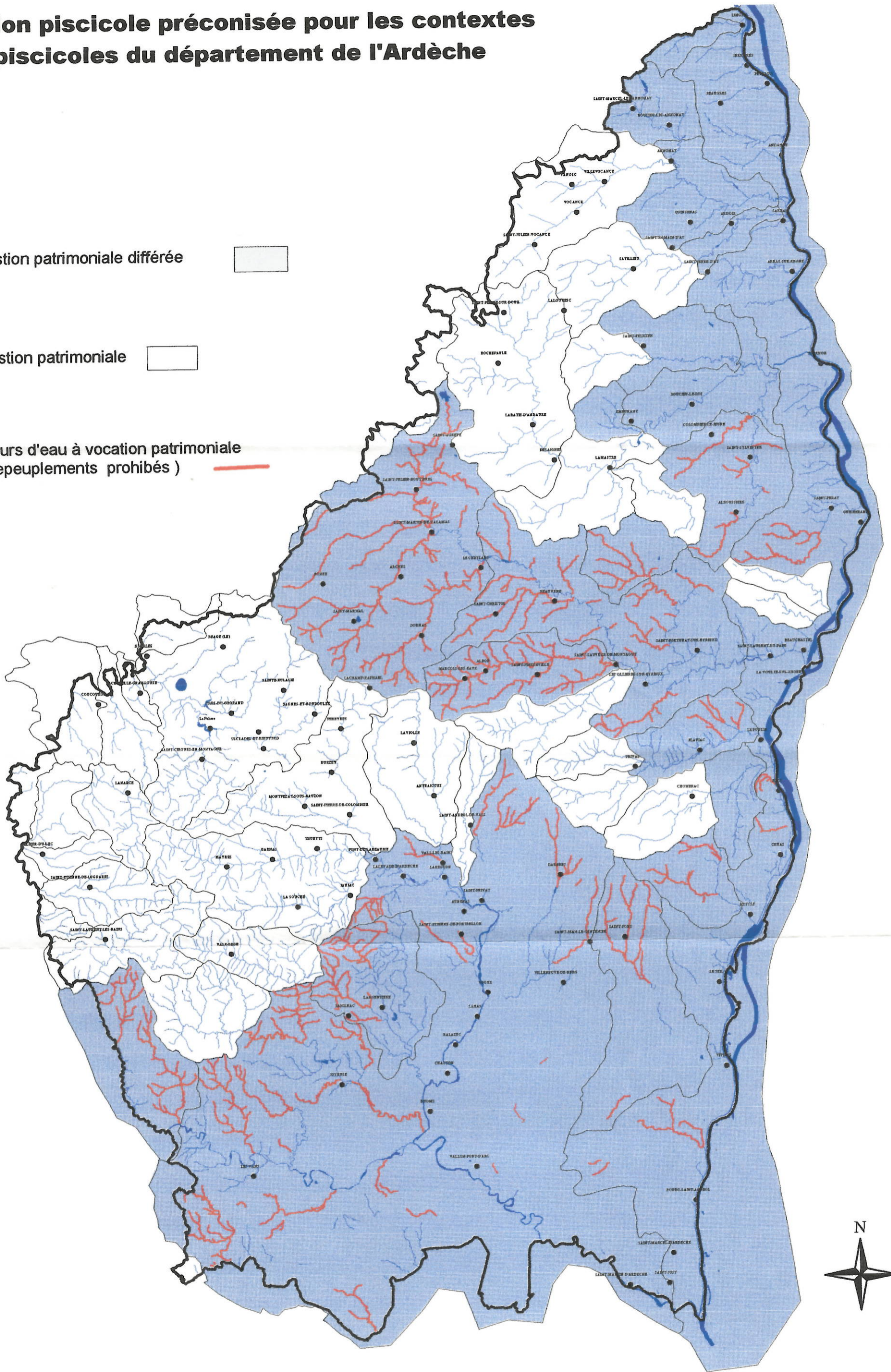
Type	Facteur	Effet	Ecllosion	Croissance	Reproduction
Le Duzon et l'Ormèze					
A Autorisé	* Nombreuses retenues collinaires	* Modifications thermiques (réchauffement), et hydrologiques (réduction de la capacité d'accueil) Colmatage du substrat à l'aval des ouvrages Modification de l'ichtyofaune par sortie de cyprinidés rhéophiles et de prédateurs	P	P	D
	* Rejet STEP de Gilhoc-sur-Ormèze (Ormèze)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Pompages et prises d'eau agricoles	* Réduction de la capacité d'accueil	C	P	C
	* Baignade aménagée (seuil amovible) en été d'Alboussières en lit mineur	* Réchauffement de la masse d'eau	C	P	P
		* Altération de la qualité chimique de l'eau Accumulation de MES et relargage de nutriments	C	P	P
		Colmatage à l'aval des ouvrages (sable)	P	P	D
		* Piétinements bovins Dégradation des berges	P	P	D
P Prohibé	* Epanchages et stockages d'effluents d'élevage (lisier de porc, fumier de bovins)	* Destruction mécanique de frayères	C	P	C
	* Culture de maïs en bordure de rivière (absence de ripisylve)	* Altération de la qualité chimique de l'eau	P	P	D
	* Lessivage des sols, colmatage par MES à l'aval		P	P	D
M Naturel	* Rejets diffus agricoles (débordements de fosses à lisier) et domestiques	* Altération de la qualité chimique de l'eau	C	P	P
	* Dysfonctionnement de la STEP d'Alboussières et du lagunage de Boffres (Duzon) Colmatage organique à l'aval des rejets	* Altération marquée de la qualité chimique de l'eau Colmatage organique	P	P	D
	* Drainage et recalibrage (en amont de Boffres sur le Duzon et en tête de l'Ormèze)	* Homogénéisation de l'habitat Colmatage par MES à l'aval	C	P	P
M Naturel	* Régime hydrologique méditerranéen	* Réduction naturelle de la capacité d'accueil (accentuée par les retenues collinaires et les prises d'eau agricoles)	C	P	C
	Etiages très sévères				
	Faible hauteur d'eau Assecs localisés	Réchauffement de la masse d'eau			

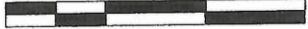
Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles du département de l'Ardèche

Gestion patrimoniale différée 

Gestion patrimoniale 

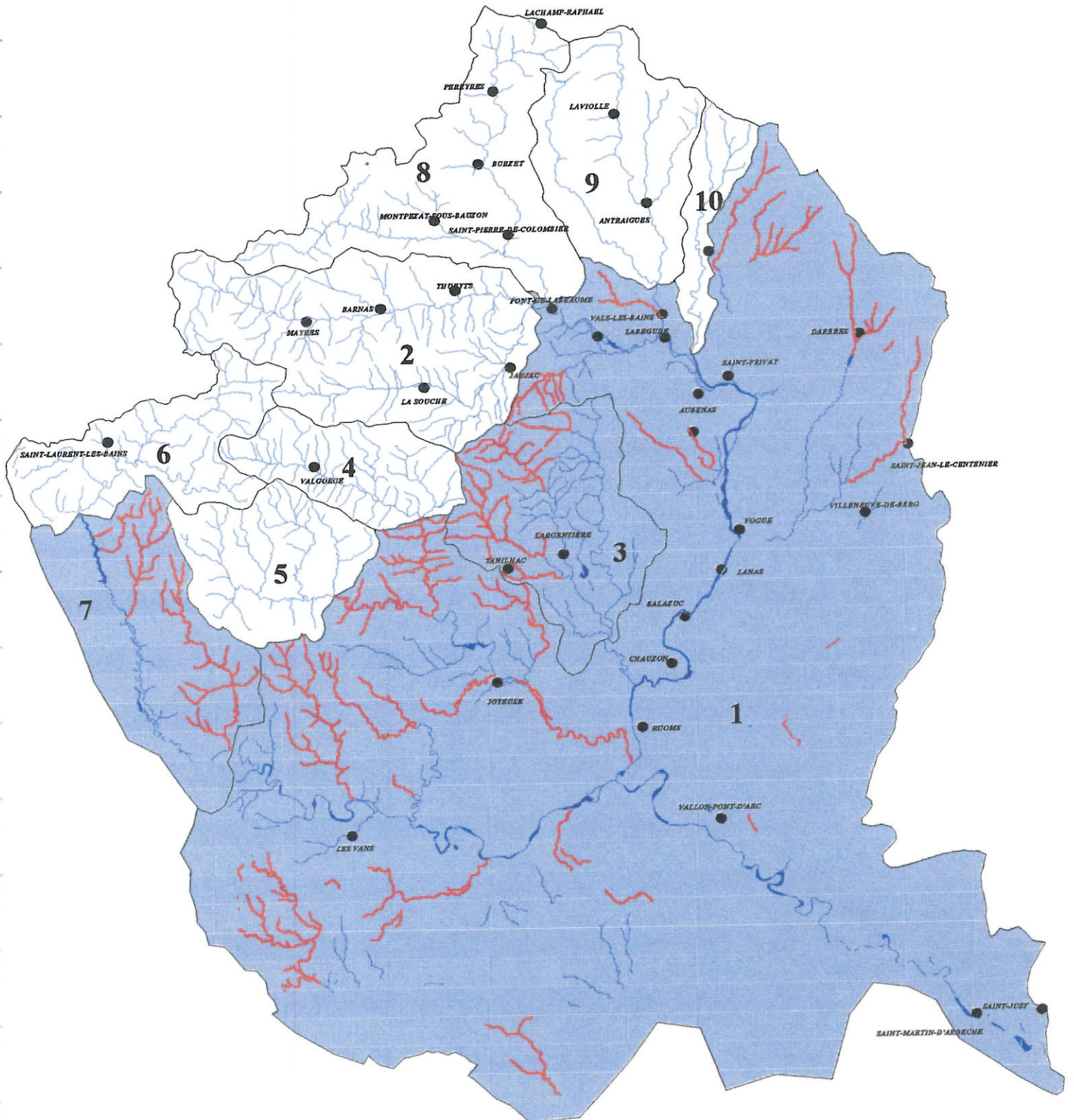
Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés) 



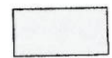
5 0 5 10 Kilomètres 

Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de l'Ardèche

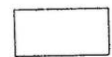
Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles du bassin versant de l'Ardèche



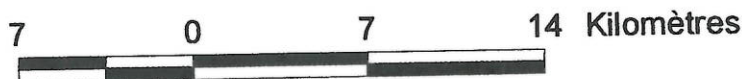
Gestion patrimoniale différée



Gestion patrimoniale



Cours d'eau à vocation patrimoniale
(repeuplements prohibés)



Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de la Loire

Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de l'Allier

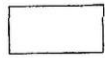
Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles du bassin versant de l'Allier



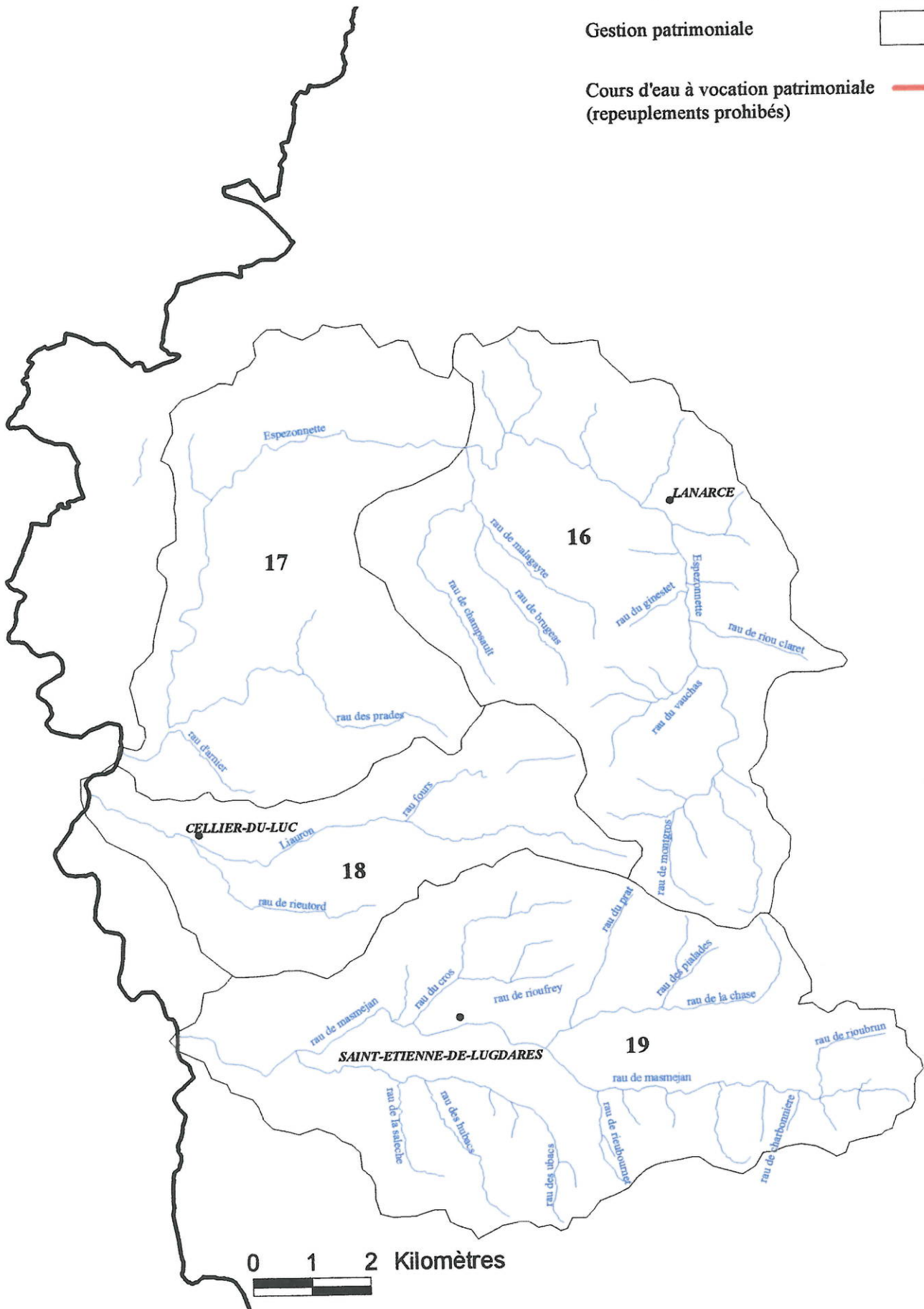
Gestion patrimoniale différée



Gestion patrimoniale



Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés)



Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant du doux

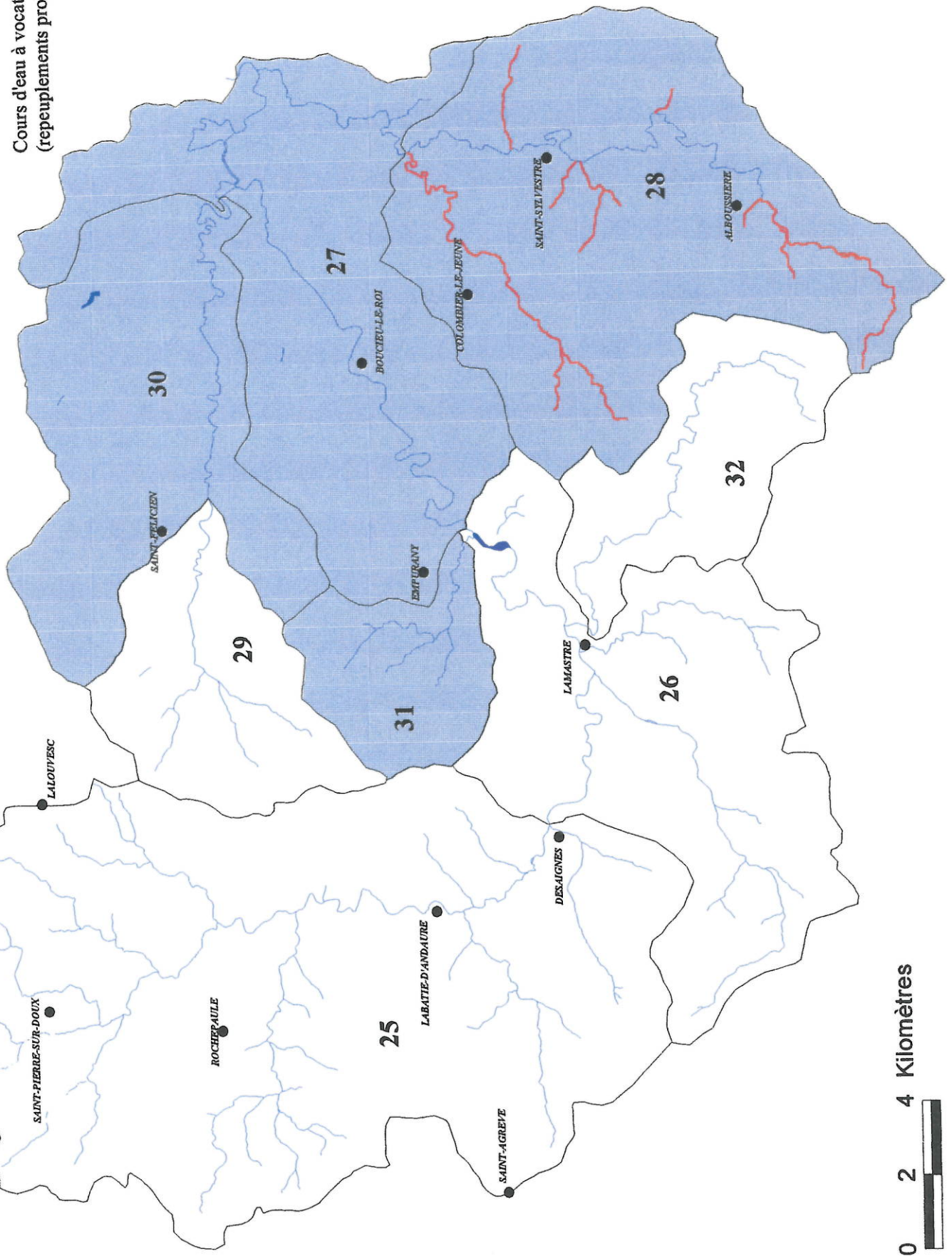
Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles du bassin versant du Doux



Gestion patrimoniale différée

Gestion patrimoniale

Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés)

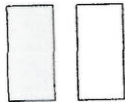


0 2 4 Kilomètres



Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de l'Eyrieux

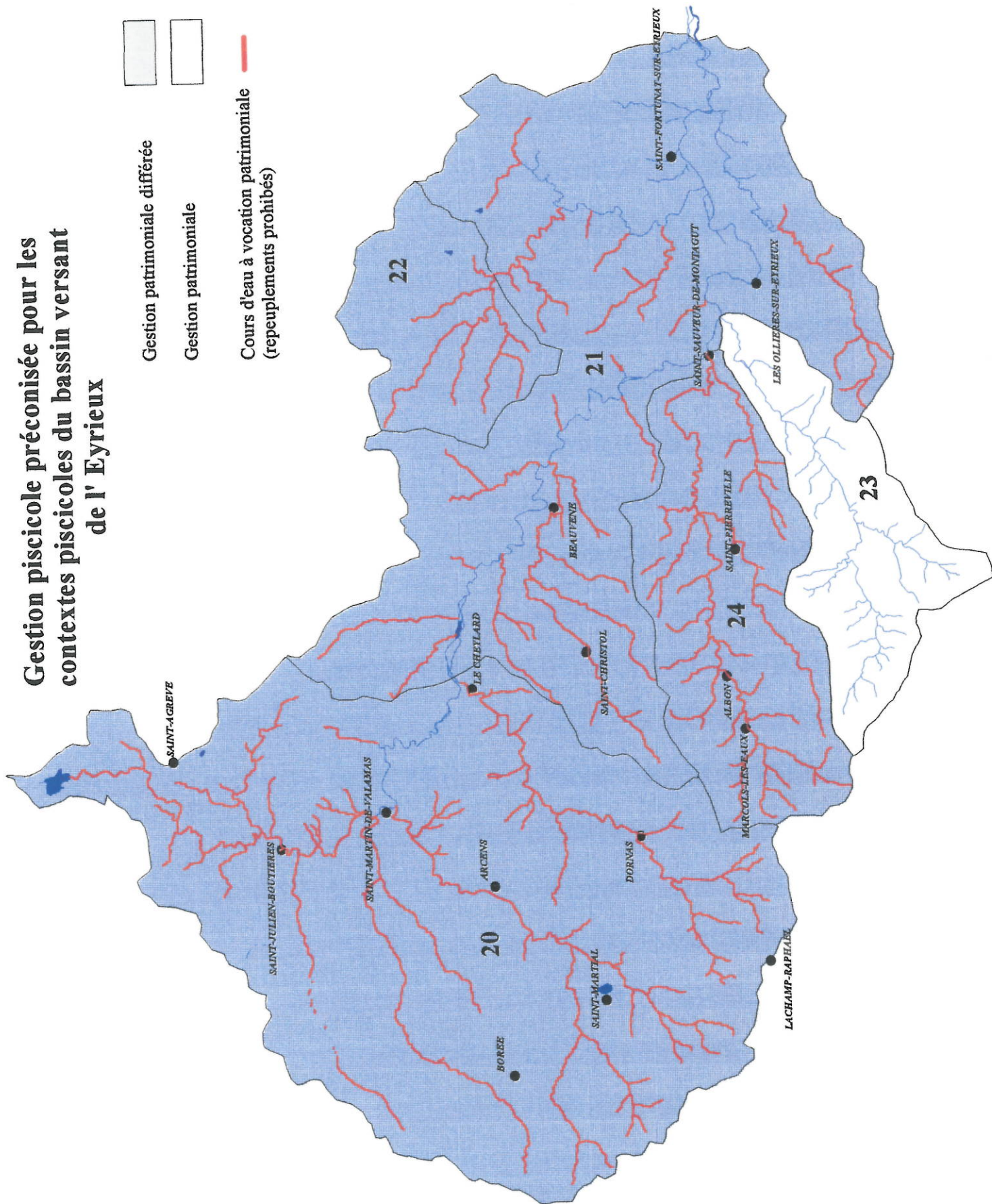
Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles du bassin versant de l'Eyrieux



Gestion patrimoniale différée

Gestion patrimoniale

Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés)



Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de l'Ay

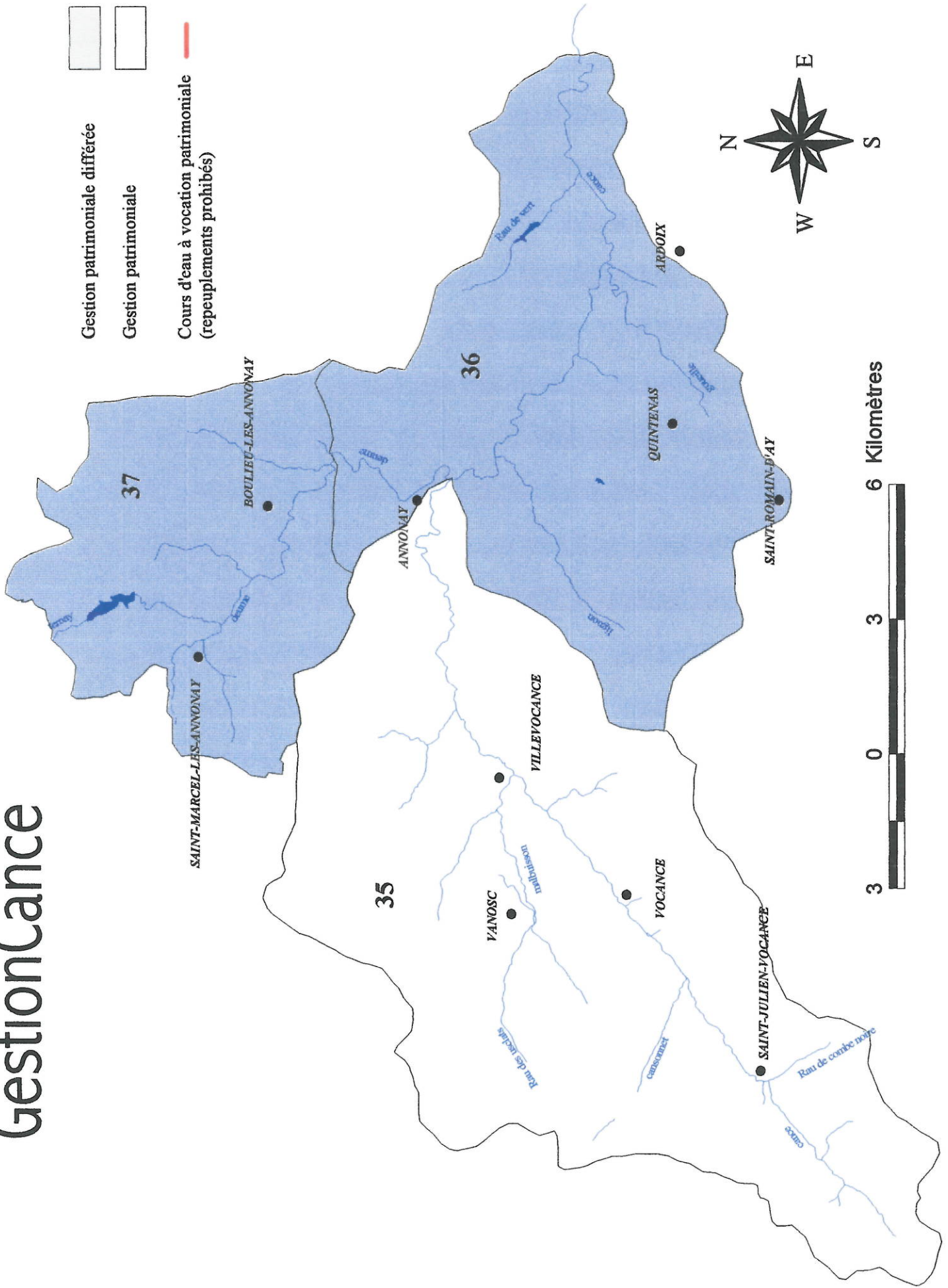
Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant de la Cance

GestionCance

Gestion patrimoniale différée

Gestion patrimoniale

Cours d'eau à vocation patrimoniale
(repeuplements prohibés)

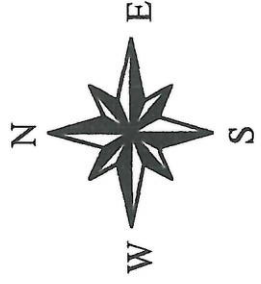


6 Kilomètres

3

0

3



Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versants de l'Ouvèze
et de la Payre

Gestion piscicole préconisée pour les contextes piscicoles des bassins versants Ouvèze et Payre



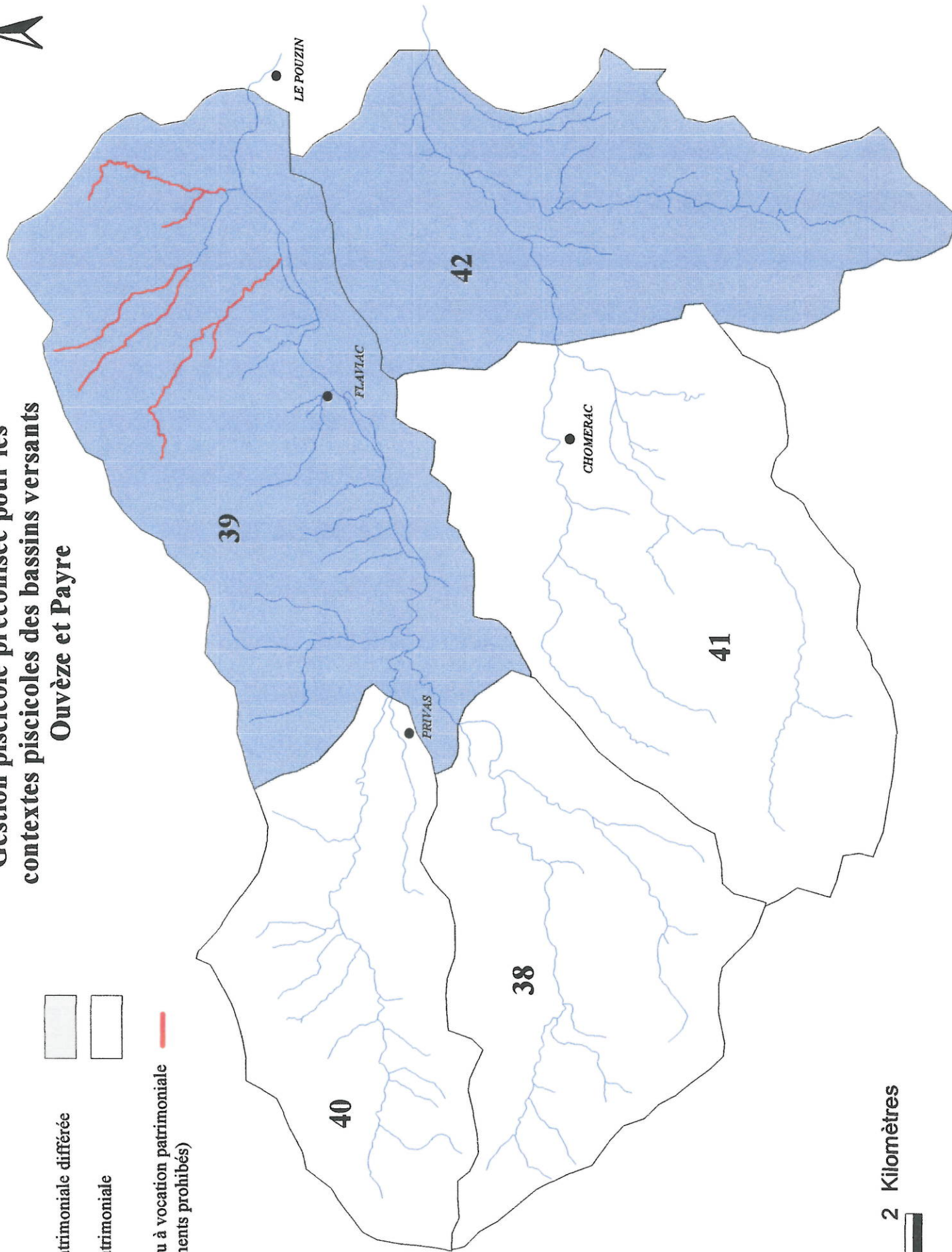
Gestion patrimoniale différée



Gestion patrimoniale



Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés)

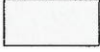
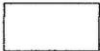



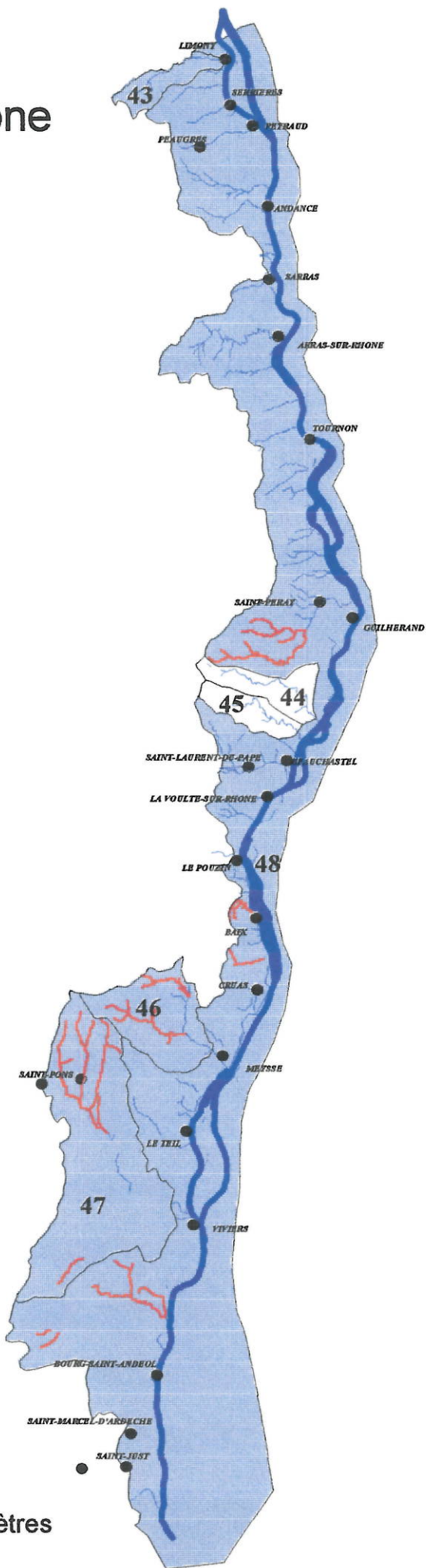
0 1 2 Kilomètres

Gestion piscicole préconisée
pour les contextes piscicoles
du bassin versant du Rhône


Gestion piscicole du bassin versant du Rhone



- Gestion patrimoniale différée 
- Gestion patrimoniale 
- Cours d'eau à vocation patrimoniale (repeuplements prohibés) 



0 6 12 Kilomètres



Conclusion

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a été élaboré pour aider les A.A.P.P.M.A. à mettre en œuvre sur leurs cours d'eau, une gestion cohérente à l'échelle d'un bassin versant (contexte piscicole), prévoyant les mesures et interventions techniques de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles.

Ces différents programmes prendront forme au travers des Plans de Gestion Piscicole (PGP) prévus par l'article L.233-3 du code Rural.

Les choix politiques de gestion, patrimoniale ou patrimoniale différée ont été proposés sur la base des connaissances écologiques et techniques actuelles. Ils engageront l'action de la Fédération de Pêche de l'Ardèche dans les prochaines années.

Dans l'immédiat, la Fédération de Pêche de l'Ardèche s'engagera à aider les A.A.P.P.M.A. à élaborer leur Plan de Gestion Piscicole en fonction des propositions de gestion piscicole préconisées. Enfin, il est important de rappeler que ces propositions de gestion n'intéressent pas que les pêcheurs. La Fédération s'engagera donc également à défendre ses choix politiques auprès des différents gestionnaires et utilisateurs des cours d'eau et des administrations.

Des priorités en matière de qualité des eaux, d'épuration, de débit réservé, de prélèvements d'eau potable et agricole, de lutte contre les étiages sévères, d'arrêt de construction de retenues collinaires, de protection des zones humides et des têtes de bassin, de reconquête des annexes hydraulique (Rhône) et plus généralement, de toute action de préservation et d'amélioration de la qualité actuelle des cours d'eau devront être développées particulièrement sur les contextes de gestion patrimoniale.

Ces derniers représentent une majorité des contextes définis dans le département (55 %), ce qui reflète la qualité des peuplements piscicoles et des milieux aquatiques sur ce territoire. Il est du devoir de chacun, et de l'intérêt général, de la préserver à travers les décisions et les choix d'aménagement de l'espace et des territoires. C'est aussi la condition pour promouvoir et développer une activité pêche durable et de qualité en Ardèche.

Les actions inscrites dans le PDPG sont cohérentes avec les objectifs et les préconisations du SDAGE " Rhône-Méditerranée-Corse", notamment celles relatives à la protection des espèces, à la reconquête de la qualité des eaux ainsi qu'à la sauvegarde des zones humides. Elles tiennent compte également des autres programmes menés dans le département (contrats de rivière, Natura 2000) dont elles assurent la complémentarité du point de vue des enjeux et des objectifs piscicoles.